

Marjorie Barthet

formation des ingénieurs forestiers

15^e promotion

2004-2007

mémoire de fin d'études

Élaboration de la nouvelle politique pour la forêt et la filière bois du Parc naturel régional des ballons des Vosges (2009-2021)

Illustration : M. Barthet



Fin de rédaction : Septembre 2007

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

Formation des ingénieurs forestiers d'AgroParisTech-ENGREF	TRAVAUX D'ÉLÈVES
TITRE : Elaboration de la nouvelle politique pour la forêt et la filière bois du Parc naturel régional des ballons des Vosges (2009/2021)	Mots clés : Parc naturel régional, filière forêt bois, observation, veille stratégique, formation, sensibilisation, innovation, expérimentation, aménagement, coopération, compétitivité
AUTEUR(S) : Marjorie Barthet	Promotion : 15 ^{ème}

Caractéristiques : 1 volume ; 119 pages ; 18 figures ; 5 cartes ; 4 annexes ; bibliographie.

CADRE DU TRAVAIL

ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Parc naturel régional des ballons des Vosges

Nom du responsable : Claude Michel
Fonction : Chargé de mission environnement

Nom du correspondant ENGREF (pour un stage long) : Eric Lacombe

Tronc commun <input type="checkbox"/> Option <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/> d'approfondissement	Stage en entreprise <input type="checkbox"/> Stage à l'étranger <input type="checkbox"/> Stage fin d'études <input checked="" type="checkbox"/> Date de remise : 30/08/2007	Autre <input type="checkbox"/>
Contrat avec Gref Services Nancy <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		

SUITE À DONNER (réservé au service des études)

- Consultable et diffusable
- Confidentiel de façon permanente
- Confidentiel jusqu'au 30/08/2008, puis diffusable

Résumé :

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges travaille à l'élaboration de sa nouvelle charte (2009-2021). La filière forêt-bois très présente sur le massif, souffre de la concurrence internationale et son tissu économique se fragilise. C'est pourquoi, les élus l'ont identifiée comme un enjeu fort du Parc naturel régional des ballons des Vosges.

La discussion amorcée ces derniers mois avec les acteurs du territoire a permis d'identifier plusieurs objectifs et de définir la place du Parc vis-à-vis de la filière. Ainsi l'observation et la veille stratégique, la formation, la sensibilisation et la communication, l'expérimentation et l'innovation sont autant de missions proposées pour le Parc afin de redynamiser la filière forêt-bois sur le territoire.

Forts de ce diagnostic et de la prise de conscience des enjeux de la filière, le Parc et ses partenaires pourront ensemble établir une stratégie cohérente et adaptée, qui s'intégrera à la nouvelle charte.

Abstract :

The natural and regional Park from the « Vosges » is working on its new policy (2009-2021). The timber and forestry industry is very present on this is suffering a big international concurrency and its economy is weaken. That is why, the mayors identified it as a strong issue for the natural régional Park.

The discussion which began few months ago with all the territorial actors underlines some objectives and defines the Park's rôle. Observation, formation, sensibilisation, communcication, experminetation and innovaion are proposed as possible missions for the Park to sustain and develop the territorial forest and timber industry.

Strong of this diagnostic and the awareness of the industry's issues, the natural régional Park and its collaborators can together establish an adapted and coherent strategy which will be integrated to the new policy.

Remerciements

Je tiens à remercier toute l'équipe du Parc naturel régional des ballons des Vosges qui m'a accueillie pendant ces six mois et plus particulièrement Claude Michel, mon maître de stage, qui m'a accompagnée dans ma démarche et qui m'a accordée confiance et autonomie dans mon travail.

Je remercie également toutes les personnes qui ont pris le temps de me rencontrer et de me faire partager leur expérience et leur point de vue d'acteur du Parc naturel régional des ballons des Vosges.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs qui ont accepté de s'investir dans la démarche de réflexion autour de la filière forêt-bois en participant aux différentes réunions de travail organisées.

Je remercie Eric Lacombe qui a suivi et conseillé mes choix pendant ces six mois de stage.

Merci à Carole Zakin d'avoir accepté de faire partie de mon jury et pour sa collaboration au cours de mon stage.

Je remercie pour finir tous ceux qui auront participé de près ou de loin à la rédaction de ce rapport.

Table des matières

Avant-propos.....	10
Introduction	11
1. 1. 1 Le choix du PNRBV.....	12
1. 1. 2 La place de la filière forêt-bois dans la révision.....	13
1. 2. 1 L'analyse des données politiques internationales, nationales et locales	15
1. 2. 2 L'analyse des données de l'inventaire forestier national (IFN).....	15
1. 2. 3 La rencontre d'acteurs du territoire.....	15
1. 2. 4 La commission transversale sur le thème de la filière forêt-bois.....	16
1. 3. 1 L'organisation de groupes de travail	16
1. 3. 2 La retranscription des résultats dans les groupes de travail thématiques pour la révision.....	18
2. 1. 1 Au niveau international.....	18
2. 1. 2 Au niveau national.....	19
2. 1. 3 Intégration de la forêt au niveau territorial.....	21
2. 1. 4 Au niveau régional.....	22
2. 2. 1 Situation géographique.....	25
2. 2. 2 Une surface et un volume forestier importants.....	25
2. 2. 3 Des essences essentiellement résineuses.....	28
2. 2. 4 Une structure principalement régulière pour les forêts du massif.....	29
2. 2. 5 La biodiversité et les réseaux de protection et de préservation du PNRBV.....	31
2. 2. 6 Des forêts à dominante publique.....	33
2. 2. 7 Evolution à l'échelle du Haut-Rhin.....	37
2. 3. 1 Mondialisation des échanges forestiers.....	41
2. 3. 2 Une forte demande sur le massif.....	41
2. 3. 3 Un tissu industriel local en régression.....	41
2. 4. 1 Une demande croissante de nature et de naturalité.....	43

2. 4. 3 Une méconnaissance du milieu et de ses ressources.....	45
3. 1. 1 Connaissance des milieux forestiers.....	45
3. 1. 2 Préservation et développement de la biodiversité.....	45
3. 1. 3 Aménagement et gestion des forêts.....	46
3. 2. 1 Une concertation et une collaboration accrues.....	47
3. 2. 2 Un développement de l'utilisation de bois local dans la construction..	47
3. 2. 3 Une organisation réfléchie des réseaux de bois énergie	48
3. 4. 1 Un matériau chargé d'histoire.....	49
3. 4. 2 Un matériau moderne.....	49
3. 4. 3 Un matériau aux utilisations multiples.....	49
5. 2. 1 L'organisation de l'équipe technique.....	59
5. 2. 2 La nécessité d'un investissement commun pour l'efficacité du PNRBV	59
5. 2. 3 La cohérence du projet de territoire.....	60
5. 3. 1 L'évolution de la place de la filière forêt-bois dans la charte.....	60
5. 3. 2 La prise en compte de la forêt au sein du PNRBV nécessite la mise en place de moyens appropriés	60
5. 4. 1. Un sujet vaste.....	61
5. 4. 2 Les biais des enquêtes réalisées.....	61
Conclusion.....	62
Bibliographie.....	63

Table des annexes

annexe 1 : liste des acteurs rencontrés pour l'élaboration du diagnostic

annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les groupes de travail

annexe 3 : clé d'identification de la typologie vosgienne des peuplements forestiers

annexe 4 : comptes rendus des groupes de travail

Table des figures et des cartes

tableaux

tableau 1 : calendrier de la révision de la charte du PNRBV

tableau 2 : présentation des surfaces, volumes et productions pour les territoires du PNRBV

tableau 3 : surface (ha) des régions forestières par département du PNRBV

tableau 4 : répartition en pourcentage de la surface des structures forestières en fonction des départements

tableau 5 : répartition de la surface forestière (en %) en fonction du statut foncier et du département sur le territoire du PNRBV

tableau 6 : données générales sur la propriété privée sur le territoire du PNRBV

tableau 7 : présentation des données de surface, volume et production brute courante annuelle pour le PNRBV (partie haut-rhinoise)

tableau 8 : évolution entre 1988 et 1999 des proportions de catégories de bois à partir des données de typologie vosgienne pour le PNRBV (partie haut-rhinoise)

tableau 9 : état des scieries du PNRBV en 2005

graphiques et schémas

graphique 1 : composition en essences des peuplements du PNRBV

graphique 2 : répartition surfacique des structures en pourcentage du PNRBV

graphique 3 : nature et répartition du statut foncier des forêts du PNRBV

graphique 4 : répartition de la surface (ha) de la propriété privée en fonction de la surface unitaire de la propriété en 2006 sur le PNRBV

graphique 5 : répartition en nombre des propriétaires privés en fonction de la surface unitaire des propriétés en 2006 sur le territoire du PNRBV

graphique 6 : richesse spécifique des peuplements du Haut-Rhin en 1988

graphique 7 : richesse spécifique des peuplements du Haut-Rhin en 1999

graphique 8 : répartition surfacique par essence en 1988 sur le Haut-Rhin

graphique 9 : répartition surfacique par essence en 1999 sur le Haut-Rhin

schéma 1 : approche itérative pour la construction du projet du PNRBV

cartes

carte 1 : situation du PNRBV dans le grand Est

carte 2 : surface forestière et espaces naturels remarquables du PNRBV

carte 3 : sites naturels patrimoniaux du PNRBV

carte 4 : statut foncier des forêts du PNRBV

carte 5 : espaces naturels sous influence urbaine

Index alphabétique des sigles utilisés dans le rapport et les annexes

ADIB : Association pour le développement de l'industrie du bois
AFI : Association Futaie irrégulière
ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles
CESA : Conseil économique et social d'Alsace
CIADT : Conférence interministérielle pour l'aménagement et le développement des territoires
CPER : Contrat de plan État-région
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENC : Espace(s) naturel(s) conservé(s)
ETF : Entreprises de travaux forestiers
FIBOIS Alsace : Fédération interprofessionnelle forêt bois Alsace
FOGEFOR : Formation à la gestion forestière
GPEBLOR : Groupe interprofessionnel de promotion de l'économie de bois en Lorraine
IFN : Inventaire forestier national
LOADDT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
MSA : Mutualité sociale agricole
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
PASED : Plan d'actions stratégiques de l'État en département
PASER : Plan d'actions stratégiques de l'État en région
PEFC :
PNRBV : Parc naturel régional des ballons des Vosges
PSG : Plan simple de gestion
SERFOB : Service régional de la forêt et du bois
SIADM : Schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif
SIC : Site d'intérêt communautaire
pSIC : proposition de site d'intérêt communautaire
SSC : Schéma de service collectif
SSMF : Schéma stratégique de massif forestier
URACoFor : Union régionale des associations des communes forestières
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

Avant-propos

Un Parc naturel régional est un outil d'aménagement et de développement du territoire pour préserver des patrimoines naturels et culturels riches mais à **l'équilibre fragile** (désertification, pression urbaine ou touristique, grands aménagements, etc). Le classement national résulte d'une demande locale (communes) et d'une volonté régionale ; les communes volontaires adhèrent à la charte du Parc, projet de territoire réactualisé tous les douze ans.

Un territoire est classé Parc naturel régional par décret. Il se voit attribuer cette marque par le ministère chargé de l'Écologie. Elle a pour but de promouvoir une **image de qualité**, liée aux **efforts de protection et de mise en valeur des patrimoines** menés sur ce territoire.

Un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger les patrimoines, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire et du cadre de vie,
- de favoriser le développement économique, social et culturel,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

Un Parc travaille en partenariat étroit avec les organismes déjà en place (communautés de communes, pays, chambres consulaires, etc.) et favorise une plus grande cohérence de l'aménagement du territoire. Il est tourné vers **l'action concrète** tout en ayant la responsabilité d'une **vision à long terme**. Garant de la **qualité patrimoniale**, lieu d'**expérimentation** et d'**innovation**, le Parc s'attache à **transférer les expériences auprès des collectivités**.

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV) s'étend sur le **Sud du massif vosgien**. Regroupant **208 communes** réparties sur **quatre départements** (Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges), il englobe des **espaces diversifiés** : les hautes Vosges et leurs versants boisés, les vallées vosgiennes, haut-rhinoises et comtoises, le plateau des Mille-Etangs, le piémont sous-vosgien et le piémont viticole alsacien. Des **milieux naturels de qualité** le composent : hautes chaumes, forêts de feuillus et de résineux, tourbières, collines sèches, rivières, lacs, étangs, etc.

Avec 85 habitants au km² le territoire du Parc naturel des ballons des Vosges est une montagne dense, support d'une **activité économique fortement enracinée** : agriculture, viticulture, **filière bois**, industrie, artisanat, tourisme... D'une région à l'autre, les niveaux et les logiques de développement diffèrent. L'organisation intercommunale varie beaucoup entre les différents versants du massif, la démarche étant plus ancienne dans les vallées alsaciennes.

La montagne vosgienne est également un espace de loisirs et de détente situé au cœur d'un important bassin de population. Elle est devenue une destination privilégiée pour les régions du Nord de la France et de l'Europe.

Introduction

Lors de la conférence sur l'environnement et le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, la France s'est engagée à promouvoir un développement durable et à le mettre en œuvre. Les structures que sont les Parcs naturels régionaux sont ainsi amenées à réfléchir à la place de la forêt et de la filière bois (qui intègrent ces aspects de développement durable) sur leur territoire afin de promouvoir et d'établir une politique et une gestion durables. Le Parc naturel régional des ballons des Vosges, couvert à 65 % de forêts, est au cœur de cette démarche.

En effet, à l'heure où la cohésion à l'échelle du massif des Vosges est au centre des réflexions, plusieurs questions interrogent les acteurs du territoire :

- La diversité et la mosaïque des situations et des dynamiques forestières peuvent-elles être intégrées à l'idée de massif ?
- Comment construire et organiser un ensemble naturel, humain et économique cohérent dans les années à venir ?
- Comment accompagner les initiatives et dynamiques observées dans les différents secteurs géographiques en conservant une approche globale ?

L'ensemble de ces questions mettent en évidence l'enjeu transversal de l'image de massif forestier et le rôle central du Parc naturel régional des ballons des Vosges. En effet, les termes d'excellence territoriale, ou de territoire d'innovation, qui sont les leitmotiv des Parcs naturels régionaux ne pourraient-ils pas constituer un levier d'action voire un critère de sélectivité pour les projets futurs qui participeront à renforcer l'identité du massif ?

L'idée d'identité territoriale, inhérente à la notion de massif, s'appuie également sur l'identification et la promotion de **valeurs collectives** et de savoir-faire locaux portés par les acteurs du territoire et appropriés par les habitants.

C'est dans cette optique que les élus du PNRBV ont tenu à renforcer la place de la filière forêt-bois dans la politique du Parc. Élément structurant du paysage, des activités du territoire, la filière forêt-bois tend à s'effacer peu à peu sur le plan culturel, économique ou naturel. Afin de freiner cette tendance et de pouvoir adapter ses actions aux besoins et aux attentes des acteurs du territoire, le PNRBV a décidé, à l'occasion de la révision de sa charte de réaliser un diagnostic de la filière forêt-bois et de construire avec les acteurs sa politique pour les douze prochaines années.

Mon stage a été l'occasion d'amorcer la réflexion autour de la filière forêt-bois au travers de la réalisation du diagnostic et de l'élaboration des objectifs stratégiques (orientations) de la future charte. Ainsi ce rapport présente la méthode et les résultats que j'ai obtenus au cours du diagnostic et de l'élaboration de la politique des douze prochaines années.

La première partie rappelle les méthodes et outils utilisés au cours de cette étape de la révision de la charte. La seconde s'attache à la présentation de l'état des lieux de la forêt et de la filière. La troisième synthétise et met en évidence les enjeux du territoire en matière de forêt et de filière bois. La quatrième partie présente les propositions pour la nouvelle charte, élaborées au cours de ces six mois avec les acteurs ainsi que des propositions faites au Parc et à ses partenaires sur la marche à suivre pour la mise en œuvre des actions proposées. Enfin, la dernière partie s'organise autour de la discussion des résultats obtenus.

1 Méthode et outils

1. 1 Le processus de révision d'une charte de Parc naturel régional

1. 1. 1 Le choix du PNRBV

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté qui vise à assurer durablement la **préservation, la gestion et le développement harmonieux** de son territoire. Ce projet s'incarne dans une **charte** qui propose un **état des lieux** du territoire, des **objectifs** à atteindre et des **mesures** qui lui permettent de les mettre en oeuvre.

Classé pour la première fois en 1989, puis en 1998, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges se met à nouveau en question à l'occasion de la **seconde révision de sa charte**.

Les questions posées interviennent dans un **contexte nouveau**. En effet, si les principaux enjeux liés aux patrimoines peuvent être considérés comme constants, le contexte local et international a beaucoup évolué et impacte considérablement le territoire et le rôle du Parc.

C'est pourquoi le Parc naturel régional des ballons des Vosges a choisi d'organiser la révision de sa charte autour d'une **concertation renforcée** avec les décideurs, d'une **meilleure écoute** des habitants et d'un **renforcement** des capacités de **veille, d'observation et d'évaluation** du territoire.

Cinq étapes principales vont structurer la révision :

- **L'identification des enjeux et des évolutions du territoire.**
- La réalisation d'un **état des lieux du territoire** basée sur les enjeux identifiés lors de la première étape. Cette méthode permet de mesurer l'**évolution de ces enjeux depuis la dernière charte**. Cette étape de la révision est également l'occasion de réaliser un **bilan de la mise en oeuvre de la charte se terminant en 2008**.
- L'**écoute** des élus, des associations et des habitants auxquels une contribution est demandée.
- La **co-écriture** de la charte avec tous les partenaires institutionnels du syndicat mixte.
- L'**enquête publique** destinée à la validation du projet co-construit.

Alors que la dernière charte prévoyait de **renforcer le lien interdépartemental** entre les deux versants de la grande crête des Vosges et les occasions d'**échanges entre les acteurs** compte tenu des enjeux spécifiques au territoire tout en favorisant la communication, l'information l'éducation et la sensibilisation, les élus souhaitent pour la prochaine charte atteindre des objectifs encore plus transversaux et se concentrer sur les questions suivantes **au travers de groupes de concertation et de travail thématiques** :

- Comment **préserver les hautes Vosges** et **accueillir dans le cœur** du Parc ? (enjeu 1)
- Comment **gérer notre espace commun et l'économiser** pour conserver la qualité du cadre de vie ? (enjeu 2)
- Comment **vivre et travailler dans le Parc** dans une logique économique fondée sur l'**autonomie, la complémentarité** avec les territoires voisins et l'économie des ressources ? (enjeu 3)
- Comment tirer parti de la **mosaïque culturelle** du Parc pour **favoriser les échanges** et comment faire émerger des **comportements éco-citoyens** ? (enjeu 4)

Chaque groupe de travail traitera d'un de ces enjeux et déterminera les objectifs stratégiques (orientations), opérationnels (mesures) ainsi que les principes de mise en oeuvre qui constitueront le corps de la charte, sans oublier que pour répondre de façon cohérente à ces questions, la charte du Parc naturel régional des ballons des Vosges devra, sur la base d'une **intelligence collective** :

- Etre porteuse d'une **vision à long** terme ;
- **Avoir un sens** pour les habitants du territoire ;
- Etre **partagée** et **mobilisatrice** (pour mieux participer au bien-être des habitants) ;
- **Valoriser les ressources** du territoire, d'où l'importance d'un diagnostic pertinent ;
- Etre **animée, coordonnée, évaluée, suivie.**

En outre, cette réflexion collective permet d'aborder certains principes fondamentaux d'un Parc naturel régional : quelle plus-value apporte-t-il au territoire, comment se positionne-t-il (faire ou faire faire) ou encore quelle cohérence occasionne-t-il à l'échelle du territoire ?

Le tableau suivant récapitule le déroulement de la révision :

2007					
mars	colloque ouverture travaux de révision de la charte				
	enjeu 1	enjeu 2	enjeu 3	enjeu 4	Parc et territoire
juin	-	-	-	-	état des lieux
juillet	-	-	-	état des lieux	-
août	-	-	-	-	-
septembre	état des lieux			-	zoom par thèmes
octobre	objectifs				
octobre - novembre	synthèse des contributions de tous les acteurs				
décembre	pré-projet charte et plan				
2008					
janvier - avril	tournée des territoires par secteurs				
mai	partenariats				
juin	RÉDACTION DE LA CHARTE Projet de charte arrêté avant avis intermédiaire				
2009					
mai - juin	enquête publique				
septembre	adhésion des communes, EPCI et autres partenaires				
2010					
	DÉCRET RENOUVELLEMENT				

tableau 1 : calendrier de la révision de la charte du PNRBV

source : PNRBV (Kleindienst A.)

1. 1. 2 La place de la filière forêt-bois dans la révision

Dans ce processus de révision, **la forêt et la filière bois sont au centre des préoccupations des élus et des acteurs du territoire.** En effet, comme cela a déjà été mentionné, le Parc naturel régional des ballons des Vosges est un territoire forestier, aussi bien d'un point de vue naturel (couvert à 65 % de forêt) que culturel ou économique.

La mondialisation de la filière forêt-bois et l'intensification des échanges et des flux mettent en péril l'activité des entreprises locales. Conscients de l'urgence de la situation, les élus ont souhaité que le PNRBV s'investisse clairement dans le **soutien au tissu industriel local** à travers des actions concrètes et une politique cohérente à l'échelle du territoire.

Thème très transversal, la filière forêt-bois bénéficie donc d'un statut particulier dans la démarche de révision de la charte et fait l'objet d'une **réflexion parallèle mais complémentaire aux thèmes** identifiés pour la révision. Les différents groupes de travail se réapproprient ensuite le fruit de cette réflexion mais cette dernière aura pu être menée au préalable avec l'ensemble des partenaires de la filière et des acteurs du territoire.

En amont de la phase de co-écriture de la charte et basée sur un **diagnostic partagé** de la situation actuelle de la forêt et de la filière bois, cette discussion permet de mettre en évidence les **enjeux majeurs** de la filière forêt-bois et les **actions à mettre en œuvre** pour pérenniser l'activité économique locale.

Faisant suite à un travail d'évaluation de la dernière charte sur le domaine de la filière forêt-bois (*PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : Audit pour une charte à venir...*, 2005), cette concertation s'est organisée en trois grandes étapes :

- le **diagnostic complet de la filière forêt-bois** (prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques) qui permet de souligner les atouts et les faiblesses de la filière forêt-bois sur le territoire ;
- la définition des enjeux et l'élaboration de la politique du Parc en termes d'objectifs et d'actions à prévoir pour les atteindre ;
- la traduction de ces actions dans les groupes de travail thématiques déterminés par les élus lors du dialogue institutionnel qui a amorcé la révision de la charte.

Chaque étape permet de valider la précédente et de faire évoluer le projet de manière cohérente. Le schéma suivant présente cette démarche itérative pour la construction du projet.

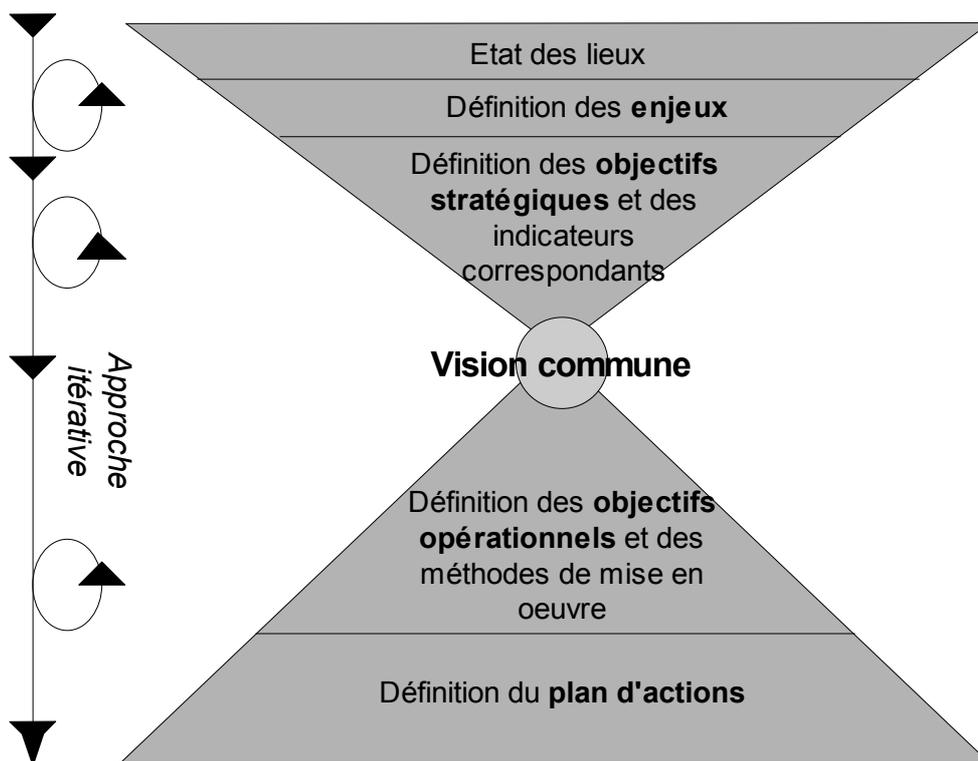


schéma 1 : approche itérative pour la construction du projet

source : M. Barthet, 2007

La suite du rapport présente plus précisément la méthode utilisée au cours de cette réflexion autour de la filière forêt-bois.

1. 2 La méthode du diagnostic

1. 2. 1 L'analyse des données politiques internationales, nationales et locales

Avant de se plonger dans l'étude du contexte naturel, économique et social du territoire du PNRBV, il est apparu intéressant de connaître plus précisément le contexte international et national afin de mieux comprendre l'origine de la situation locale. En effet, le territoire du PNRBV se situe au carrefour de plusieurs influences (françaises, allemandes...) qui participent à l'évolution du contexte local. Cette analyse a en outre permis de mettre en perspectives différents éléments sans lien apparent au départ.

Ces éléments participeront également à l'élaboration d'une politique cohérente et adaptée dans le domaine forestier au sein du PNRBV.

Ce diagnostic s'est appuyé sur une synthèse bibliographique.

1. 2. 2 L'analyse des données de l'inventaire forestier national (IFN)

L'analyse des données IFN donne un premier aperçu de la forêt du massif. Les données utilisées proviennent du troisième passage de **l'inventaire forestier national**. Les relevés s'étalent entre 1992 (département des Vosges) et 1999 (département du Haut-Rhin), les deux autres départements (Haute-Saône et Territoire de Belfort) ayant été inventoriés en 1996. L'ensemble des résultats obtenus fait donc référence à un état de la forêt **antérieur à la tempête de l'hiver 1999** qui a pu, par endroits, considérablement transformer les peuplements. N'ayant pas accès à des relevés plus récents, l'étude s'est basée sur ce cycle d'inventaire. Cependant, l'ensemble des données a été **actualisé à t = 1999** afin de pouvoir analyser de façon cohérente l'état des forêts.

La méthode d'actualisation choisie est la suivante : ajout de la production des années antérieures à 1999, avec prise en compte d'une valeur moyenne de prélèvement (60% de la production courante)

Soit « n » l'année du dernier inventaire et « x » la différence entre l'année de l'inventaire le plus récent et celle de l'année concernée

Alors

$$V(n) = V(n-x) + x * P(n-x) - \sum_{i=n-x}^{i=n} 0.6 * P(i)$$

L'étude de ces données s'est organisée autour des **indicateurs de gestion durable** édités par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2005). Cette méthode d'analyse a permis de resituer l'état des forêts du massif vosgien dans le contexte français ou du grand Est. Les grands indicateurs retenus pour cette étude sont : la surface boisée, la répartition en essences, le volume sur pied, la production courante annuelle brute moyenne, le statut foncier, la structure forestière, les régions forestières, le volume de bois mort, stock de carbone, etc. Tous les indicateurs de gestion durable n'ont pas été renseignés en raison de l'absence de certaines données fournies par l'IFN.

1. 2. 3 La rencontre d'acteurs du territoire

Après avoir réalisé une photographie assez complète de la forêt, il a été décidé de **recueillir l'avis et les expériences des acteurs de la filière forêt-bois** du massif. Plusieurs alternatives étaient envisageables : une enquête par courrier, une rencontre autour d'un questionnaire prédéfini ou encore une **discussion libre**. Le choix s'est porté sur la dernière méthode car il semblait difficile d'appréhender l'ensemble des enjeux de la filière à travers une enquête dont le taux de réponse peut parfois être décevant, ou au travers d'une discussion guidée

qui enferme la personne rencontrée dans un schéma prédéfini souvent peu adapté à la hiérarchisation des idées.

Or l'objectif fixé était vraiment d'**identifier les enjeux** importants aux yeux des acteurs du territoire. C'est pourquoi le déroulement de ces rencontres n'a pas suivi un canevas précis laissant la personne rencontrée aborder les thématiques qui lui semblaient les plus importantes sur le territoire. La liberté apparente de ces discussions avec un **échantillon représentatif des acteurs de la filière forêt-bois du territoire** a permis de répertorier l'ensemble des enjeux de la filière. Les têtes de réseaux et les administrations tels que les départements, régions, DDAF, SERFOB, ONF, CRPF, associations des communes forestières, interprofessions, associations d'exploitants forestiers, scieurs, architectes ont ainsi participé, en tant que représentants des acteurs des niveaux local et subrégional à l'élaboration de cette partie du diagnostic. La liste des acteurs rencontrés est présentée en annexe 1.

Ces entretiens ainsi que l'étude des documents officiels a permis d'établir un diagnostic économique et social de la filière forêt-bois.

1. 2. 4 La commission transversale sur le thème de la filière forêt-bois

Une fois le diagnostic réalisé grâce au croisement de l'analyse des données IFN et de la synthèse des rencontres avec un échantillon des acteurs du territoire, il était important de le faire **valider par l'ensemble des élus et des professionnels** de la filière du Parc. Cette ultime étape du diagnostic, qui participe à la concertation nécessaire lors de la révision d'une charte de Parc naturel régional, s'est déroulée en quatre temps :

- la présentation du contexte politique,
- la présentation du contexte physique forestier et la discussion autour des enjeux identifiés sur ce thème,
- la présentation et la discussion autour du diagnostic de la filière (aspects économiques et sociaux) et des impacts de la présence d'une telle filière pour le territoire,
- la présentation d'un exemple d'action de Parc naturel régional en faveur du soutien de cette filière : la charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Morvan.

A l'issue de chaque constat, une série de **questions relatives aux enjeux identifiés** permettait d'**ouvrir le débat et de balayer les champs d'actions possibles** pour le Parc et ses partenaires. Cette méthode a permis à l'assemblée présente de s'exprimer sur chaque sujet et d'identifier, au terme d'une matinée d'échanges, les **thèmes de travail à approfondir** dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional des ballons des Vosges.

1. 3 La méthode d'élaboration de la politique

1. 3. 1 L'organisation de groupes de travail

Pour donner suite à la commission transversale sur le thème de la filière forêt-bois, plusieurs groupes de travail ont été réunis afin de réfléchir plus précisément sur les sujets identifiés au cours de la commission.

Cinq thématiques ont été retenues :

- **la gestion durable des forêts**
- **la collaboration et la coopération entre les acteurs de la filière**
- **le bois construction**
- **le bois énergie**
- **la vulgarisation et la promotion du bois des Vosges**

Dans un premier temps, seuls les quatre derniers thèmes ont été traités car la gestion durable fera l'objet d'une réflexion ultérieure. En effet, déjà partiellement abordée par la charte précédente, la réunion spécifique à la gestion durable se déroulera en septembre. Elle s'organisera autour d'un canevas de propositions élaboré dans le même esprit que les politiques PEFC d'Alsace et de Lorraine tout juste renouvelées et qui ont rassemblé les acteurs de la filière autour de thématiques similaires.

Pour chacun de ces quatre autres groupes, un petit nombre d'acteurs (une dizaine) a été sollicité pour participer à la réflexion. Comme lors des rencontres préalables, ces acteurs ont été choisis dans un souci de **représentation équitable des différents corps de métiers de la filière concernés** par le thème du groupe de travail et **des différents départements du territoire du Parc** (têtes de réseaux en relation avec le PNRBV). La liste des participants aux différents groupes figure en annexe 2.

L'ensemble des groupes s'est réuni deux fois avant de se rassembler pour un temps de partage et de synthèse des idées et des actions élaborées.

Ces deux réunions ont permis d'identifier respectivement les **domaines d'actions** et les **actions à réaliser** (objectif fixé, action, pilote et partenaires).

Afin d'optimiser le travail de ces groupes plusieurs options pour l'**animation des réunions** ont été étudiées. Il était en effet primordial dans le cas présent que la méthode choisie permette un **travail efficace et cohérent** puisqu'il avait été décidé au préalable que les réunions ne dureraient pas plus de deux heures. Les méthodes d'animation envisagées étaient les suivantes :

La méthode des quatre P : une question amorce le débat et à chaque réponse, la question Pourquoi est posée (quatre fois de suite). Cette méthode permet d'identifier la cause fondamentale du problème actuel et donc de proposer des actions adaptées pour pallier au problème. (TEYSSIER D'ORFEUIL, 2005)

La méthode des questions fondamentales : pour chaque nouveau thème abordé, le groupe s'efforce de répondre à cet ensemble d'interrogatifs : qui, quoi, où, comment, pourquoi. Cette méthode a l'avantage de permettre d'appréhender une situation dans son ensemble mais ne permet pas de réfléchir aux solutions du problème posé. (TEYSSIER D'ORFEUIL (L.), MAGNES (J.P.), 2007)

La méthode des chorèmes : méthode basée sur la représentation graphique et cartographique d'une situation, elle permet aux acteurs de prendre conscience de leurs différences de points de vue et de construire consensuellement un diagnostic du territoire avec ses atouts et ses faiblesses. Utile en amont de la réflexion, cette méthode était peu adaptée à l'animation des différents groupes de travail. (LARDON (S.), MAUREL (P.), PIVETEAU (V.), 2001)

La méthode de l'absurde : Il est demandé aux membres du groupe de lister les éléments concourant à un empirement de la situation actuelle. Après ce temps de réflexion par l'absurde, le groupe prend le contrepied de ces propositions afin d'identifier les actions envisageables pour répondre aux enjeux de la situation. (GUILHENEUF (P.Y.), 2007)

La méthode de l'enrichissement : Un membre du groupe décrit la situation et propose des actions pour l'améliorer. Le suivant réagit à cette intervention en commençant sa phrase par : « ce que je trouve intéressant dans cette proposition c'est que... » et en continuant par « ce que je propose pour aller plus loin c'est... ». puis chacun s'exprime sur ce schéma. Ainsi, tous les membres du groupe ont exprimé leurs idées et ont réagi et enrichi celles des autres. (GUILHENEUF (P.Y.), 2007)

La méthode des « post-it » : Au début de la réunion, chaque participant inscrit trois mots clés qui définissent pour lui les enjeux de la situation actuelle sur trois « post-it » différents. Puis chacun vient présenter sa synthèse et colle ses post it autour du thème traité au cours de la réunion. A la fin du tour de table, plusieurs groupes de post-it se sont individualisés et il est possible d'identifier plusieurs domaines d'actions sur ce thème. (GONTIER (P.), 2007)

La méthode de la matrice : une fois les enjeux et les compétences déterminés, cette méthode permet à partir d'un tableau de synthèse (la matrice) d'établir la liste des actions à mener et de les classer selon leurs fonctions. (GONTIER (P.), 2007)

La méthode retenue pour animer la première vague des réunions de travail a été celle des « Post-it ». En effet, adaptée à l'objectif de ces groupes de travail, elle permet d'identifier plusieurs domaines d'actions relatifs aux thèmes traités. Cette méthode a d'autre part l'avantage d'inciter les participants à **hiérarchiser, synthétiser et formuler** les idées qui leur semblent fondamentales.

Pour la seconde vague de réunion, il a été choisi d'**approfondir les domaines d'actions** identifiés au cours de la première réunion en remplissant un tableau synthétique qui récapitule les objectifs fixés, les moyens et actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs et les organisateurs et partenaires de chaque actions.

Compte tenu des discussions menées dans chaque groupe et de la transversalité de la filière forêt-bois, plusieurs objectifs ont été cités dans différents groupes de travail. C'est pourquoi, il est apparu intéressant de réunir l'ensemble des groupes dans une dernière **réunion de synthèse** durant laquelle les acteurs ont validé les orientations stratégiques et opérationnelles proposées dans les différents groupes.

1. 3. 2 La retranscription des résultats dans les groupes de travail thématiques pour la révision

Comme cela a été expliqué précédemment, toute cette réflexion est menée en amont des groupes de travail thématiques pour la révision de la charte et sa co-écriture (Comment préserver les hautes Vosges et accueillir dans le cœur du Parc ? Comment gérer notre espace commun et l'économiser pour conserver la qualité du cadre de vie ? Comment vivre et travailler dans le Parc dans une logique économique fondée sur l'autonomie, la complémentarité avec les territoires voisins et l'économie des ressources ? Comment tirer parti de la mosaïque culturelle du Parc pour favoriser les échanges et comment faire émerger des comportements éco-citoyens ?). Il est donc nécessaire de transposer le fruit du travail des groupes sur la filière forêt-bois dans cette démarche. Ainsi, un porte-parole pour chaque groupe thématique est identifié pour relayer le message de la filière forêt-bois et proposer les actions élaborées au cours de cette concertation préalable. Cette étape permet d'insérer ces réflexions dans la démarche de développement local et pluridisciplinaire que souhaite appliquer le Parc pour la révision de sa charte.

Maintenant que la méthode de la révision de la charte pour le volet filière forêt-bois a été décrite, la suite de ce dossier s'intéresse aux résultats obtenus (diagnostic, définition des enjeux et propositions d'actions).

2 Diagnostic de la forêt et de la filière bois sur le PNRBV

2. 1 Diagnostic politique

Le diagnostic politique est présenté à plusieurs échelles : l'échelle internationale, nationale et régionale.

2. 1. 1 Au niveau international

Les politiques pour la forêt et les industries du bois diffèrent d'un pays à l'autre de l'Union européenne. En effet, l'industrie européenne du bois est répartie dans les différents pays de façon très hétérogène. L'Allemagne regroupe 31,6 % de la production de l'industrie de la filière bois devant l'Italie avec 18 % et la Grande-Bretagne avec 16 %. La France arrive en quatrième position avec 13,7 % (IPEA, 2003).

Cette répartition est principalement la conséquence de la nature forestière et de la culture des différents pays. Très motrice dans ce secteur d'activité, l'Allemagne, à travers une politique forestière innovante et forte, favorise et encourage le développement des industries du bois.

Malgré une surface forestière très importante, l'industrie forestière française s'est peu développée et se retrouve aujourd'hui mise en difficulté par les industries concurrentes. Ce contexte amène aujourd'hui les dirigeants de l'industrie et du gouvernement à réévaluer les besoins de l'industrie française afin de lui donner les moyens de s'adapter au contexte

international et de rattraper le retard pris sur l'activité industrielle des pays voisins.

De plus, l'industrie française est principalement organisée (au contraire de ses voisins européens) autour de petites structures artisanales qui répondent à la demande de particuliers en proposant des produits de qualité. Ce fonctionnement a peu favorisé le développement d'unités de transformation importantes qui s'imposent aujourd'hui de plus en plus sur le marché international et national.

Conscients de l'enjeu économique fort, les parcs naturels régionaux s'intéressent de plus en plus à cette problématique dans le but de préserver l'activité de leur territoire. Le PNRBV se situe au carrefour des économies française, allemande, belge, suisse et autrichienne. Le territoire du PNRBV est donc le lieu d'une concurrence accrue entre ces différentes industries qui met en péril le tissu industriel local. Soucieux de préserver cette industrie sur le massif, le PNRBV s'interroge avec les acteurs locaux sur la stratégie à adopter.

2. 1. 2 Au niveau national

La présentation du contexte international vient de rappeler que l'industrie du bois française n'était pas vraiment adaptée à la concurrence étrangère. Il est donc intéressant maintenant de se pencher sur la politique nationale afin de mieux comprendre les faits qui ont abouti à cette situation et dans quelle mesure les parcs naturels régionaux (et plus particulièrement le PNRBV) peuvent intervenir dans le soutien à la filière forêt-bois.

Depuis de nombreuses années, la France a concentré ses efforts sur la ressource forestière, sa gestion et son développement. Ainsi, la France a su développer, au fil des siècles, des techniques sylvicoles et une culture forestière reconnues à travers le monde. Les efforts des politiques forestières successives ont permis de doubler la surface des forêts françaises depuis 1850. Le patrimoine forestier français se caractérise aujourd'hui particulièrement par sa diversité d'essences.

Cependant cette politique forestière a délaissé les activités de transformation et de valorisation de la production des forêts françaises. La récolte commercialisée de bois qui s'élevait à 37,2 millions de m³ en 2005 correspond à un **prélèvement de bois qui n'excède pas 60 % de la production biologique** et implique donc une sous-exploitation de la forêt française. **L'augmentation de la mobilisation du bois est à ce titre un axe majeur de la nouvelle politique forestière.**

Toutefois si la fonction économique de la forêt (production de bois) est toujours au premier plan des préoccupations des forestiers, de nouvelles exigences et attentes vis-à-vis de la forêt ont émergé ces dix dernières années : gestion respectant la biodiversité et veillant à une forêt plus naturelle, au maintien de ses qualités paysagères, à la préservation de la ressource en eau, à l'application des critères de développement durable, à la mise en valeur patrimoniale...

La **loi d'orientation sur la forêt** du 9 juillet 2001 (LOF, 2001) érige le principe de la **gestion durable et multifonctionnelle** des forêts privées en "règle de conduite" pour tous les acteurs de la filière forêt-bois : « la gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes au niveau local, national et international ».

L'accueil du public est reconnu pour la première fois comme un objectif dans la législation forestière. La loi reconnaît également la forêt dans son rôle d'habitat de la faune sauvage. Elle prévoit la mise en place de l'**écocertification** et envisage une réforme de la fiscalité pour **ne pas défavoriser les fonctions non productives**.

Cette mise en avant de la **multifonctionnalité** forestière bouleverse le schéma classique de production et la prédominance de l'Etat dans la gestion forestière. En effet, les actions de valorisation des fonctions non productives n'ont pas forcément vocation à être mise en place par l'Etat. Aussi, l'augmentation de la **transversalité des thèmes forestiers** rapproche cet espace de la préoccupation des Parcs et en particulier du PNRBV dont la surface forestière représente 65 % du territoire. Le rôle des Parcs, dans la prise en compte des thèmes liés à la forêt et à la filière

bois (gestion de l'eau, accueil du public, préservation de la biodiversité, maintien des paysages, développement durable) est réaffirmé.

Néanmoins il est important de souligner que cette évolution vers une multifonctionnalité des forêts ne facilite pas l'augmentation nécessaire aujourd'hui de l'exploitation des forêts françaises et rend plus difficile le maintien d'une activité industrielle sur le territoire (qui n'arrive plus à s'approvisionner localement). Le développement de l'économie locale représente une part importante des missions d'un parc naturel régional. Le PNRBV est donc l'outil adéquat pour soutenir la filière forêt-bois sur le massif vosgien.

De plus, afin de maintenir le développement actuel de la forêt et de la filière bois, **l'État** a décidé de **renforcer son soutien financier** aux activités forestières. En effet, la France fait incontestablement partie des pays à fort potentiel forestier. Et bien que son développement n'ait pas été suffisant, elle a vu s'amorcer au cours des quinze dernières années une importante vague d'investissements dans les industries lourdes (papier, panneaux), en même temps qu'un fort mouvement de modernisation et de restructuration dans les scieries. Ainsi, la filière forêt-bois regroupe aujourd'hui plus de 475.000 personnes, aux métiers très différents, mais complémentaires. Son poids dans l'économie locale justifie l'intérêt que lui porte le PNRBV.

Pour mieux comprendre le contexte national, il est intéressant d'étudier les données du commerce du bois.

Les données du commerce extérieur (rapport du plan sur le projet de loi de finances pour 2007, 2006) illustrent **l'insuffisante réponse des productions françaises face au dynamisme de la demande et de l'offre des concurrents européens et la nécessité de mobiliser la production française.**

La croissance de la consommation apparente française (+ 9 % depuis 1999) s'est donc faite essentiellement au profit des **importations**, représentant actuellement **32 % de la consommation française de sciages résineux**. Le massif des Vosges se compose essentiellement de résineux. Ceux-ci sont majoritairement exportés, transformés à l'étranger pour ensuite revenir sur le marché français. Ce contexte tend à éliminer les industries françaises qui n'ont plus la matière nécessaire pour fonctionner.

Les crédits affectés en 2007 à la forêt et au bois traduisent la poursuite du soutien de l'État aux actions d'intérêt général pour **l'amélioration de la compétitivité de la filière** et le développement de l'utilisation du bois. Les moyens budgétaires sont regroupés dans le programme *Forêt* de la mission *Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales*, qui est décomposé en quatre actions :

- **Développement économique de la filière forêt-bois,**
- **Mise en œuvre du régime forestier,**
- **Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt**
- **Prévention des risques et protection de la forêt.**

Le projet de loi de finances (rapport du projet de loi de finances 2007, 2006) prévoit une dotation budgétaire globale pour le programme *Forêt* de 303,2 millions d'euros en autorisations d'engagement (+ 5 % par rapport à 2006) et de 312,1 millions d'euros en crédits de paiement (+ 3,4 %). Ce budget en hausse accompagne une nouvelle approche de l'intervention de l'État dans la filière bois. En effet, à côté des instruments traditionnels de soutien à l'investissement en forêt, le ministère a dégagé des moyens supplémentaires pour impulser une **véritable modernisation de la filière forêt-bois**. En particulier, la modernisation des entreprises de première transformation, maillon clef de la filière bois, sera ainsi poursuivie afin de les rendre compétitives au niveau international. Cette dernière devrait également permettre de répondre aux besoins de la seconde transformation et générer de nouveaux emplois dans ce secteur. L'effort portera principalement sur l'amélioration de la finition des produits sciés (séchage, rabotage, et conditionnement) (Programme forestier national, 2006).

En particulier, concernant **le soutien au développement économique de la filière forêt-bois**, cette action se donne pour objectifs **d'améliorer la compétitivité économique** de la filière

forêt-bois, afin de **valoriser au mieux la ressource disponible** dans un cadre de gestion durable, et d'**accroître la récolte de bois** dans le but d'utiliser pleinement le potentiel de production biologique des forêts françaises.

Ces investissements doivent également permettre d'améliorer la valeur ajoutée du secteur et d'augmenter la mobilisation de la ressource renouvelable que constitue la matière ligneuse. Cette politique contribue ainsi aux **objectifs environnementaux de captation du carbone**, ainsi qu'à la **création d'emplois privés dans les zones rurales**.

Les crédits consacrés aux actions de développement ou aux organismes de la filière représenteront, en 2007, 37,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et 34,5 millions d'euros en crédits de paiement, soit une augmentation respective des crédits de cette action de 11,6 millions d'euros en autorisation d'engagement et de 7,2 millions d'euros en crédits de paiement. Plus de 5 millions d'euros d'actions nouvelles seront engagés en faveur des entreprises d'exploitation et de première transformation du bois (rapport du projet de loi de finances 2007, 2006).

Le PNRBV devra s'appuyer sur cette politique afin de venir en aide aux entreprises du bois locales.

D'autre part, **l'amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt** est un autre axe du programme forêt, qui insiste donc sur le fait que la **réduction du morcellement, les regroupements de gestion, l'information et la formation des propriétaires sont des préalables indispensables à une gestion plus soutenue des forêts privées**.

Trois objectifs guident l'État pour améliorer la gestion des forêts privées : dynamiser cette gestion, accroître la récolte de bois et assurer une gestion multifonctionnelle et durable des forêts.

Les financements des organismes de développement (Centre national professionnel de la propriété forestière et centres régionaux de la propriété forestière) sont accrus de 0,6 million d'euros pour leur permettre de mieux accompagner les propriétaires, dans la perspective du nouveau contrat d'objectif que l'État doit signer avec ces établissements publics.

Au total, les actions relatives aux investissements des forêts privées, communales et d'accompagnement à l'amélioration de la gestion représentent 63,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 66,6 millions d'euros en crédits de paiement pour 2007 (rapport du projet de loi de finances 2007, 2006).

Cette évolution de la politique forestière nationale souligne l'urgence de la modernisation de l'industrie du bois française. Le parc naturel régional des ballons des Vosges peut se présenter comme l'outil idéal pour coordonner et soutenir le tissu industriel local en mettant à profit ce nouvel engagement.

La prise de conscience de cette évolution de la filière forêt-bois a également été accompagnée d'une territorialisation des enjeux. En effet, la forêt française et la filière qu'elle engendre dépendent d'un contexte local et participent à l'identité d'un territoire (paysage, tissu industriel local, savoir-faire...). C'est pourquoi l'État a jugé primordial de rapprocher ses enjeux des enjeux territoriaux.

2. 1. 3 Intégration de la forêt au niveau territorial

L'intégration de la forêt au développement du territoire, et l'affirmation de l'échelle locale sur l'échelle nationale se concrétise en France depuis quelques années. L'annexe 1 de la circulaire du 15 février 2001 explique pourquoi une **territorialisation de la politique forestière est nécessaire** : *“ La politique forestière, bien que nationale, doit être (...) modulée dans sa mise en œuvre en fonction des réalités locales des territoires et des acteurs. Suivant les caractéristiques propres à chaque territoire, une concertation, éventuellement assortie d'une négociation, doit pouvoir s'ouvrir entre les différents acteurs. ”* Cette mise en avant de l'échelle locale répond à la réforme de décentralisation de l'État engagée, il y a une vingtaine d'années. Ce mouvement de décentralisation a redistribué les pouvoirs, les compétences et les moyens au profit des **collectivités territoriales**. Une nouvelle dynamique s'est mise en place, favorisant **l'efficacité de l'action publique et la démocratie de proximité**. Les parcs naturels régionaux,

outils des régions et des communes, se trouvent donc au centre de cette nouvelle dynamique.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT adoptée le 25 juin 1999) définit les territoires de projets comme **un espace de concertation** (et non un nouvel échelon administratif) dont l'objectif est de fédérer les acteurs locaux dans un programme commun de développement équilibré du territoire. La nature même des parcs naturels régionaux se devine dans cette définition.

Les contrats passés par ces **territoires de projets** sont à même d'intégrer des orientations en matière de **valorisation des espaces naturels** et à fortiori de la forêt et la filière bois. En effet, la forêt contribue à structurer l'espace rural et ses territoires. La diversité des situations géographiques, écologiques et socioéconomiques nécessite d'ajuster la politique forestière à des ensembles pertinents. En ce sens, la forêt a toute sa place dans les politiques territoriales.

Jusqu'à présent, les projets de développement forestier ne permettaient souvent pas d'appréhender la forêt dans sa globalité et d'en faire un levier de développement local (Programme forestier national, 2006). Différentes démarches ont été mises en place pour une meilleure intégration de la forêt dans l'aménagement et le développement des territoires à des échelles variables : les **schémas stratégiques forestiers de massif** constituent la déclinaison forestière des conventions interrégionales de massif, promues par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) lors du CIADT du 3 septembre 2003.

En tant que territoires de projet, les parcs naturels régionaux sont pressentis au travers de cette politique pour intégrer la forêt et la filière bois dans leur stratégie.

Afin d'accompagner les acteurs locaux dans la stratégie à adopter et leur faire part de la politique adoptée, les régions et les institutions locales récapitulent les enjeux de la filière forêt-bois du territoire.

2. 1. 4 Au niveau régional

Prônant une gestion forestière soutenue, garante des équilibres naturels, les politiques régionales mettent, elles aussi, l'accent sur la multifonctionnalité de la forêt. Conscientes des **actuels problèmes d'échelle** qui concerne l'organisation de la filière, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté incitent les collectivités, les propriétaires, les gestionnaires à développer des démarches à des échelles plus proches des besoins des acteurs (**filière courte**).

D'autre part, les régions recommandent un **travail de synthèse et de coordination régulier** afin de discerner les aspirations des besoins, souvent distincts et complémentaires (rôle de l'interprofession, renforcement des relations public-privé).

Le massif vosgien est reconnu par la France comme un territoire de montagne : « *ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel.* » (extrait de l'article 1er de la loi du 9 janvier 1995 relative au développement et à la protection de la montagne modifiée par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005). A ce titre, il peut bénéficier d'un Schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif qui traduira les orientations stratégiques du massif. En matière de forêt, trois grands enjeux sont identifiés :

- **La gestion de la ressource forestière** (maintien de la biodiversité écologique et paysagère des espaces forestiers, la nécessité de renforcer la croissance et la surveillance de la forêt, les nouvelles méthodes de gestion et d'exploitation)
- **Les conditions d'exploitation de la forêt**
- **Le confortement de la filière bois** (renforcement de l'industrie du sciage, promotion de l'emploi du bois dans la construction, développement de la filière bois énergie, utilisation rationnelle des produits connexes du bois) en cohérence avec la politique nationale.

Afin de répondre à ces enjeux transversaux pour le massif, les différentes institutions ont intégré plusieurs aspects dans les documents d'orientation forestière qu'ils rédigent.

Par exemple, les régions et l'ONF ont placé la gestion durable au cœur des orientations régionales forestières et des directives et schémas régionaux d'aménagement, la considérant comme complémentaire des enjeux économiques pour la filière du massif. Quelques objectifs sont ainsi récurrents dans les différents documents en vigueur sur le territoire du Parc :

Dans les ORF on retrouve les enjeux suivants :

- Savoir anticiper les changements climatiques
- Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- Assurer une excellence environnementale
- Optimiser la production forestière pour **satisfaire au mieux l'approvisionnement** de la filière.
- Soutenir une **production forestière de qualité** et la mobilisation de la ressource dans une démarche territoriale (modernisation des modes de ventes, assouplissement du cadre législatif des ventes de bois)
- Soutenir les entreprises d'exploitation et de transformation du Bois
- Renforcer la **démarche environnementale et qualité** dans les activités de la filière
- Sensibiliser et former les prescripteurs (architectes, industriels, constructeurs) et cibler la communication auprès des acteurs
- Renforcer la **compétitivité** (développement de participations croisées, favoriser la conquête de nouveaux marchés, développer la recherche-développement pour identifier de nouveaux débouchés possibles, adaptation du mode de vente et de regroupement des bois, réduction des coûts de transport)
- Enrichir les connaissances, généraliser et vulgariser les documents sur les milieux
- **Animer et communiquer.**

A vocation plus environnementale, les **schémas régionaux d'aménagement et les directives régionales d'aménagement (SRA-DRA)** mettent l'accent sur les recommandations suivantes :

- Veiller à l'adaptation des essences aux stations forestières
- Favoriser la biodiversité notamment en privilégiant la régénération naturelle
- Retrouver un équilibre forêt-gibier
- Protection de la faune et de la flore
- Respect des eaux
- Respect des sols
- Respect des paysages
- Programmation de récoltes de bois raisonnées et équilibrées au cours du temps.

Quant aux **schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS)**, ils insistent sur les points suivants :

- Garantir la pérennité des peuplements (essences adaptées, mélange, prélèvements adaptés)
- Contribuer au maintien de l'équilibre faune-flore
- Réaliser un diagnostic régulier des dessertes forestières
- Préserver les paysages (éviter les coupes à blanc)
- Préserver les sols (exploitation), les eaux (utilisation raisonnée des produits chimiques, pas d'essences acidifiantes à proximité), la biodiversité (arbres morts)
- Favoriser la résistance des forêts aux changements climatiques

- Respecter les réglementations de protection et de préservation des forêts.

A travers ses orientations, les différents documents de gestion forestière tentent de répondre aux objectifs fixés par le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif.

Enfin, toutes les institutions s'accordent sur l'importance de la démarche d'**écocertification**, organisée pour la période 2002-2007 autour de trois grands objectifs que sont la reconstruction après tempête, la promotion et la consolidation des grands équilibres forestiers et l'avenir des entreprises liées à la mise en valeur de la forêt, à la mobilisation et à la transformation de ses produits.

Au-delà de la gestion durable des forêt, les politiques régionales d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine s'appuie sur deux piliers afin de soutenir la filière forêt-bois sur le territoire : la valorisation du **bois construction** et l'utilisation du **bois en tant qu'énergie renouvelable**.

Cette description du contexte politique permet de mieux situer le rôle potentiel du parc naturel régional des ballons des Vosges. Elle a également été l'occasion de construire un aperçu complet du contexte de la filière forêt-bois qui nous intéresse dans cette étude. À la lumière de ces quelques éléments de diagnostic, il est maintenant possible d'appréhender les contextes naturel, économique et social locaux.

2. 2 Diagnostic naturel

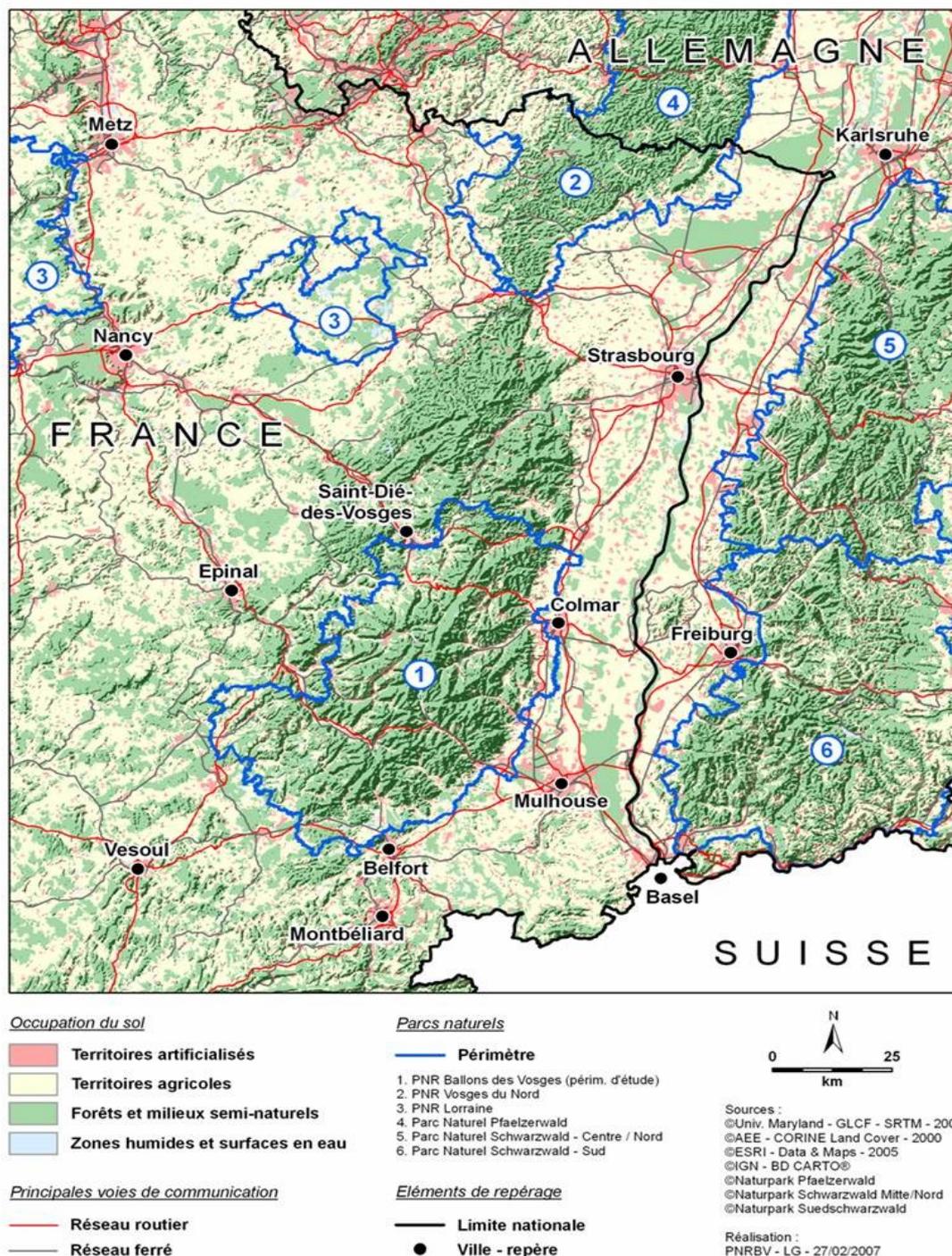
Le Parc naturel régional des ballons des Vosges a décidé, afin de préparer l'élaboration de sa nouvelle charte, de réaliser **un « état des lieux »** le plus récent possible des forêts présentes sur le massif. Cet aperçu permettra de mieux appréhender les atouts et les faiblesses de ce massif, au regard des données nationales et d'adapter les actions du PNRBV en conséquence.

Il est important de rappeler que les données obtenues proviennent du troisième passage de l'IFN. **Les relevés s'étalent entre 1992 (Vosges) et 1999 (Haut-Rhin)**, les deux autres départements ayant été inventoriés en 1996. L'ensemble des résultats obtenus fait référence à **un état de la forêt antérieur à la tempête de l'hiver 1999**.

Grâce aux données antérieures (1988) fournies par l'IFN pour le département du Haut-Rhin (68), il a été possible de mettre en évidence certaines évolutions à l'échelle de ce département.

2. 2. 1 Situation géographique

Situé à la fois sur l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine, le PNRBV s'étend sur tout le sud du massif des Vosges.



carte 1 : situation du PNRBV dans le grand Est

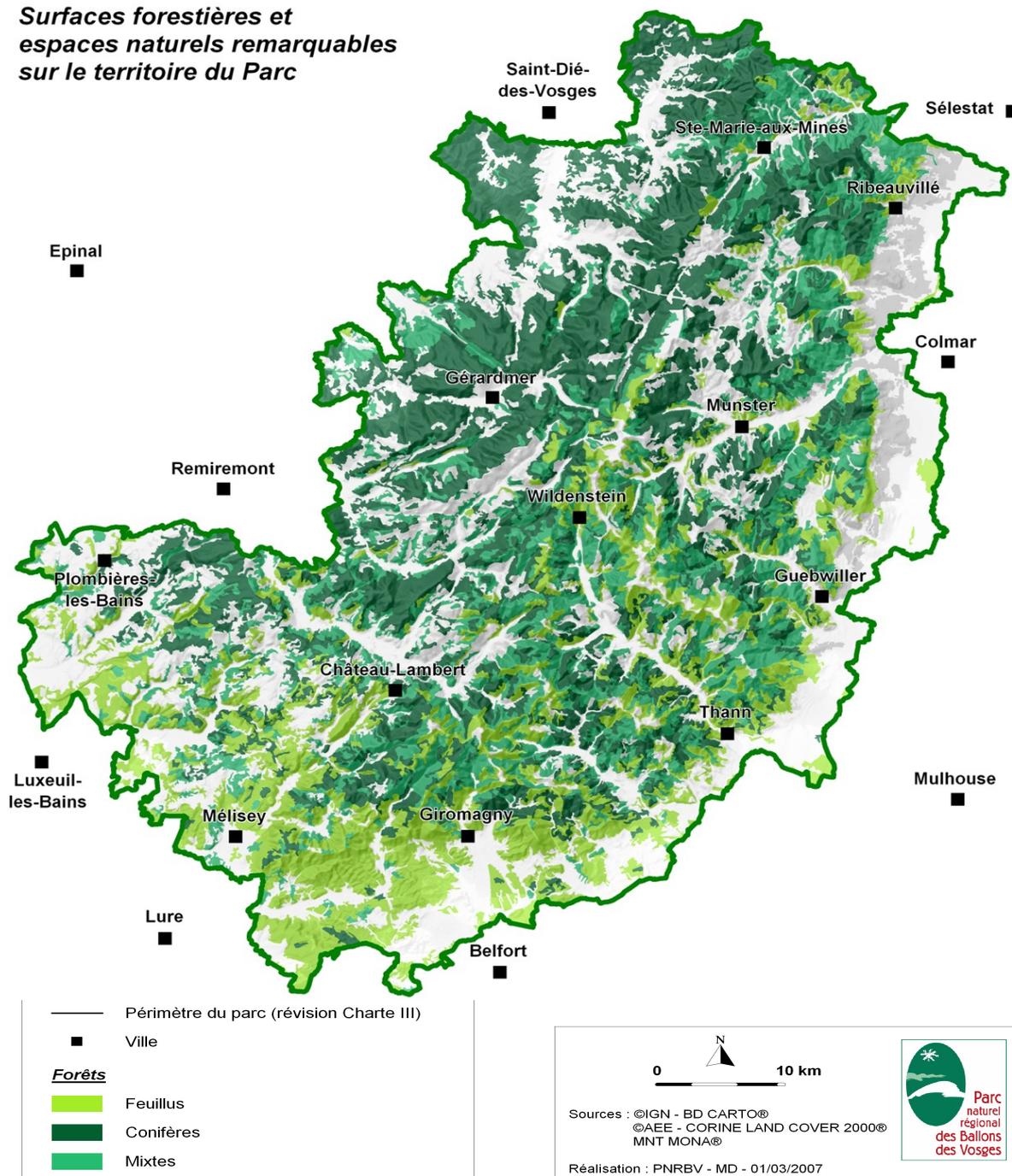
source : PNRBV, 2007

2. 2. 2 Une surface et un volume forestier importants

Avec **196 267 ha**, la forêt représente **65 % de la surface du PNRBV**, ce qui dépasse largement la moyenne nationale qui est seulement de 28 %.

La carte suivante présente la répartition et la composition des forêts sur le massif.

Surfaces forestières et espaces naturels remarquables sur le territoire du Parc



carte 2 : Surfaces forestières et espaces naturels remarquables du PNRBV

source : PNRBV, 2007

Cette carte illustre bien la prédominance de la forêt sur le territoire et reflète la diversité et la mosaïque des paysages. L'étagement des essences est bien représenté : les feuillus occupent principalement les fonds de vallée et les bas de versant alors que les résineux s'étendent sur les hauts de versant et certaines crêtes.

Le tableau suivant présente, après actualisation des données, la surface forestière, le volume sur pied ainsi que la production courante brute moyenne recensés dans l'ensemble des départements du PNRBV.

	surface boisée de prod (ha)	% surface boisée sur total	volume sur pied, m ³ (actualisé)	% volume sur pied	production courante annuelle brute moyenne (m ³ /ha/an)	volume sur pied à l'ha (m ³ /ha)
département 68	80092	41%	22749207	39%	11,2	284
département 70	36516	19%	8991366	15%	10	246
département 88	68581	35%	23876717	41%	13	348
département 90	11079	6%	2909653	5%	10,5	263
total	196267	100%	58526943	100%	11,18	298

tableau 2 : Présentation des surfaces, volumes et productions pour les territoires inclus dans le PNRBV

source : IFN 3^e passage

Concernant les données nationales, le matériel sur pied à l'hectare est de 154 m³/ha pour un volume de bois sur pied disponible pour la production de 1990 864 milliers de m³ en 1999.

On remarque que la production est plus élevée qu'à l'échelle de la France. Ce constat confirme donc la richesse des terrains forestiers sur le périmètre du PNRBV. Le département des Vosges (88) présente la production et le volume sur pied les plus élevés même si la surface forestière est plus importante dans le Haut-Rhin (68). Par conséquent, la densité à l'hectare est également beaucoup plus élevée dans les Vosges (348 m³/ha). Ces tendances sont encore vraies aujourd'hui malgré le passage de Lothar en 1999.

Le tableau suivant indique, quant à lui, la répartition par région forestière IFN des peuplements du massif du PNRBV.

Somme Surface boisée de production estimée (ha)	département				
	68	70	88	90	Total
REGION FORESTIERE	68	70	88	90	Total
COLLINES SOUS-VOSGIENNES EST	5406				5406
COLLINES SOUS-VOSGIENNES SUD		15360		3077	18437
PAYS DE BELFORT				1107	1107
PLAINE DE L'ILL	636				636
PLAINES ET VALLEES		356			356
SUNDGAU	479			498	977
VOGE			870		870
VOSGES CRISTALLINES	73572	20800	60952	6397	161720
VOSGES GRESEUSES			6759		6759
Total	80092	36516	68581	11079	196267

tableau 3 : Surface (ha) des régions forestières par département du PNRBV

source : IFN 3^e passage

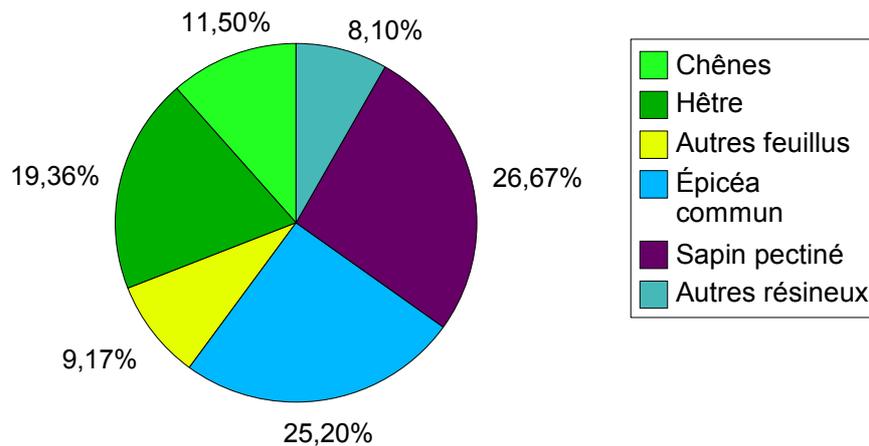
On s'aperçoit donc que les Vosges cristallines dominent sur le territoire du PNRBV en couvrant 82 % de la surface boisée de production de l'ensemble du parc.

Cependant, cette région forestière n'est pas la plus productive (production courante annuelle brute moyenne de 10,2 m³/ha/an). La production la plus importante est relevée dans le département des Vosges, (région forestière de la Vôge) avec 13,2 m³/ha/an. Quant à la production la plus faible, elle est relevée dans le Territoire de Belfort (région forestière du Pays de Belfort) avec seulement 7,4 m³/ha/an.

2. 2. 3 Des essences essentiellement résineuses

Les forêts Vosgiennes sont essentiellement composées de Sapin pectiné et d'Epicéa commun comme le montre le graphique ci-dessous :

Répartition surfacique des essences



graphique 1 : composition en essences des peuplements du PNRBV

source : IFN 3^e passage

La répartition entre feuillus et résineux (respectivement 40 % et 60 %) caractérise les paysages vosgiens et diffère des proportions nationales (feuillus : 61 %, résineux : 39 %).

Ce bref aperçu de la forêt du PNRBV reflète une grande diversité des peuplements sur le territoire, conséquence de conditions climatiques, topographiques et anthropiques variables.

Cependant, ces résultats correspondent à un état de la forêt d'il y a maintenant bientôt dix ans. Or, les événements climatiques de 1999 et 2003 ont eu un réel impact sur les peuplements que nous n'avons pas pu appréhender lors de cette synthèse.

D'autre part, il est encore trop tôt pour voir les conséquences de la sylviculture menée depuis une quinzaine d'année (tendance à l'irrégularisation, augmentation du mélange d'essences, maintien de bois mort en forêt...).

Par conséquent, il est probable que la forêt du PNRBV augmente sa diversité et sa stabilité dans les années à venir (sous réserve des changements climatiques annoncés).

En effet, concernant la structure des forêts du PNRBV, voici ce que l'analyse a fourni :

2. 2. 4 Une structure principalement régulière pour les forêts du massif

Le tableau suivant présente l'analyse des données IFN de structure.

structure forestière	dep 68	dep 70	dep 88	dep90	total
futaie régulière	61%	58%	80%	61%	64%
futaie irrégulière	2%	0%	9%	4%	3%
mélange de futaie de feuillus et taillis	11%	16%	0%	25%	12%
taillis	18%	21%	3%	11%	14%
mélange de futaie de conifères et taillis	9%	5%	9%	0%	6%

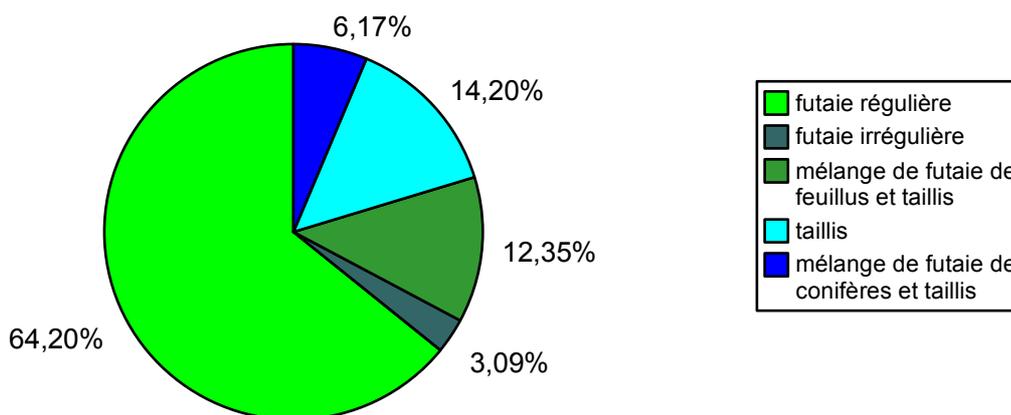
tableau 4 : récapitulatif en pourcentage de surface des structures forestières en fonction des départements.

source : IFN 3^e passage

À l'image des données nationales (futaie régulière : 47,2 % ; futaie irrégulière : 4,9 % ; taillis sous futaie : 31,2 %, taillis : 15,6 %) la futaie régulière domine dans tous les départements même si cette tendance est moins nette en Franche-Comté où le taillis sous futaie est encore relativement présent.

Sur le plan national, la futaie régulière progresse. Cette évolution reste majoritairement le fait des peuplements feuillus et provient de la conversion des taillis sous futaie. Les surfaces classées en irrégulier diminuent, mais résultent de l'observation objective de l'état du peuplement au moment de l'inventaire, et non du traitement appliqué par le propriétaire et il est possible que la tendance inverse soit observée dans les années à venir compte tenu de la volonté générale de redonner une place plus importante au traitement irrégulier.

Répartition surfacique des structures des forêts du PNRBV



graphique 2 : répartition surfacique des structures en pourcentage du PNRBV.

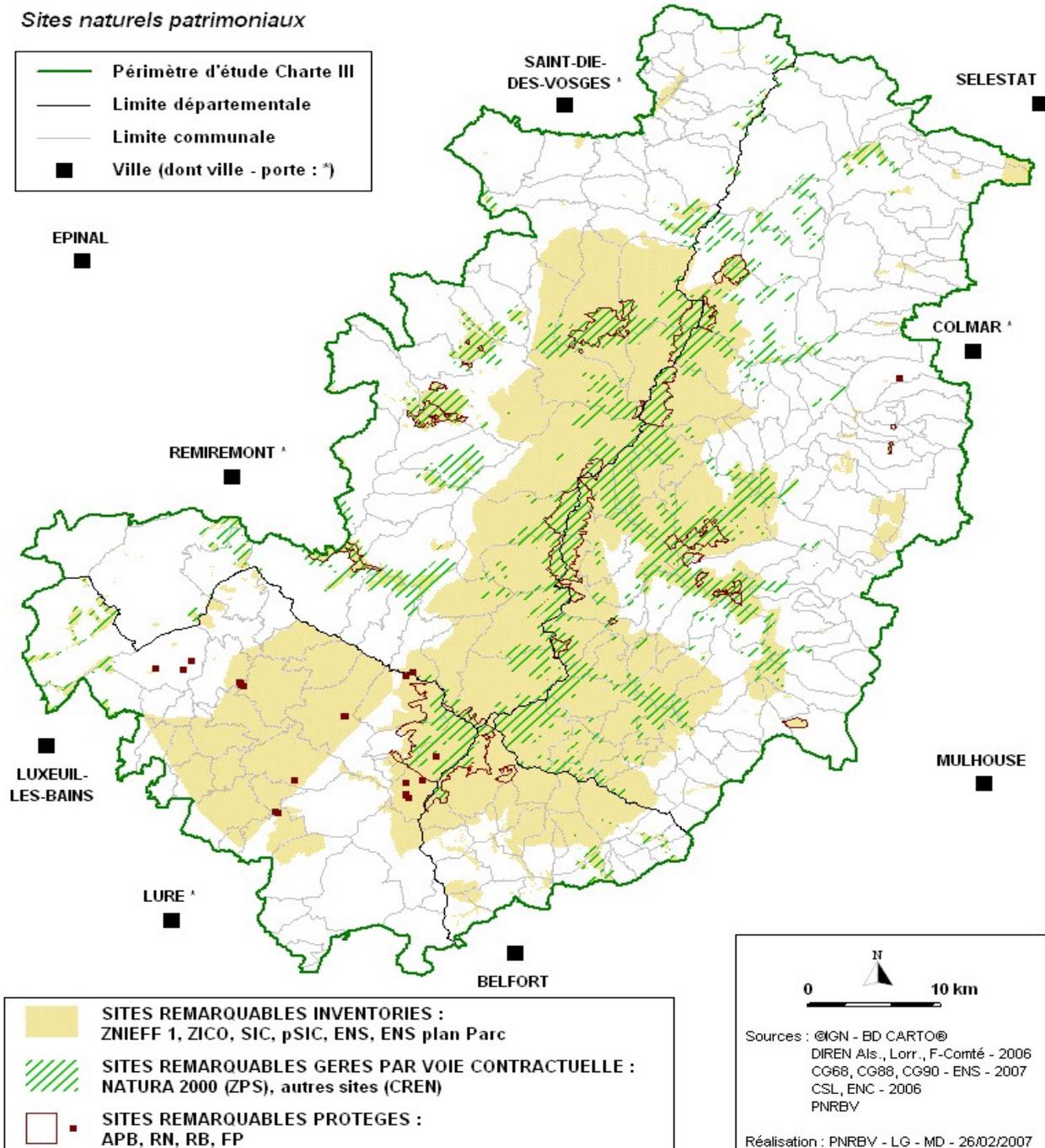
source : IFN 3^e passage

Concernant les données **syvo-cynégétiques** même si aucune observation globale des populations n'est réalisée sur le territoire du PNRBV à ce jour, deux enjeux majeurs sont identifiés: **la diversité et l'équilibre**. Un dispositif récent de suivi des dégâts a été mis en place par l'ONCFS sur le Haut-Rhin en collaboration avec les fédérations de chasse et l'ONF. Ce suivi a déjà permis d'identifier une légère augmentation de la capacité d'accueil des peuplements.

2. 2. 5 La biodiversité et les réseaux de protection et de préservation du PNRBV

Sur 10 473 ha de surface soumise à protection réglementaire (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, réserve biologique, forêt de protection) sur le territoire du Parc, la forêt recouvre **9 412 ha (soit 90 % des surfaces protégées de façon réglementaire)**. La forêt est également soumise à **contractualisation** pour **25,3 %** (51 367 ha) de sa surface sur le territoire du PNRBV (Natura 2000 (ZPS, ZSC, pSIC, SIC), sites gérés par des CREN (conservatoire régional des espaces naturels).

La carte suivante présente la répartition des sites protégés, par voie réglementaire ou contractuelle.



carte 3 : sites naturels patrimoniaux du PNRBV

source : PNRBV, 2007

Enfin, le bois mort est aujourd'hui reconnu comme un des éléments clés de conservation de la biodiversité en forêt et est une source de micro-habitats variés.

Sur le **plan national**, le **volume de bois mort inventorié** de moins de 5 ans en 1999 est de **1,7 m³/ha**.

Les données de l'IFN permettent d'identifier un **volume de bois mort de 0,72 m³/ha sur l'ensemble du territoire du PNRBV** (toutes essences et toutes régions forestières confondues). Cette valeur est en dessous de la moyenne nationale ou même de la moyenne du grand Est (1,4 m³/ha). L'exploitation importante du massif explique en partie ce faible taux. Néanmoins, la tempête de l'hiver 1999 a dû considérablement augmenter ce volume et la politique actuelle (création d'îlots de sénescence, réseau Natura 2000, réserves) contribue à l'augmentation de la présence de bois mort en forêt.

À l'échelle nationale, l'évolution traduit une augmentation du bois mort en forêt (passage de 1,2 en 1989 à 1,7 en 2004). Celle-ci indique une amélioration de la biodiversité en forêt, même s'il reste toujours difficile de faire la part entre l'effet d'une gestion extensive et celui d'une sylviculture soucieuse de préserver le bois mort.

Les essences qui constituent principalement le volume de bois mort du territoire du Parc sont l'**épicéa** (*Picea abies*) (33 % du volume total de bois mort) et le **sapin** (*Abies alba*) (26 %). Cette prédominance est due à la forte présence de ces essences (elles occupent respectivement 25 % et 27 % de la surface forestière du PNRBV). De plus, il est important de rappeler que nombre de ces peuplements résineux ont été plantés à l'aide du fond forestier national dans des stations parfois inadaptées (ces plantations sont à l'origine de nombreux dépérissements). Les essences feuillues, moins représentées dans le volume de bois mort recensé sur le territoire du Parc, semblent plus résistantes.

Si l'on considère les données à l'hectare, ce sont logiquement les essences les moins adaptées à la station qui ont le volume de bois mort à l'hectare le plus élevé (Robinier faux acacia, peuplier non cultivé, pin sylvestre). Ces résultats sont essentiellement le fruit de certains peuplements homogènes et dépérissants.

Concernant la fonction de **stockage de carbone des forêts**, les peuplements du Parc sont largement au dessus de la moyenne nationale (71t/ha) avec plus de **95t/ha** stockées.

2. 2. 6 Des forêts à dominante publique

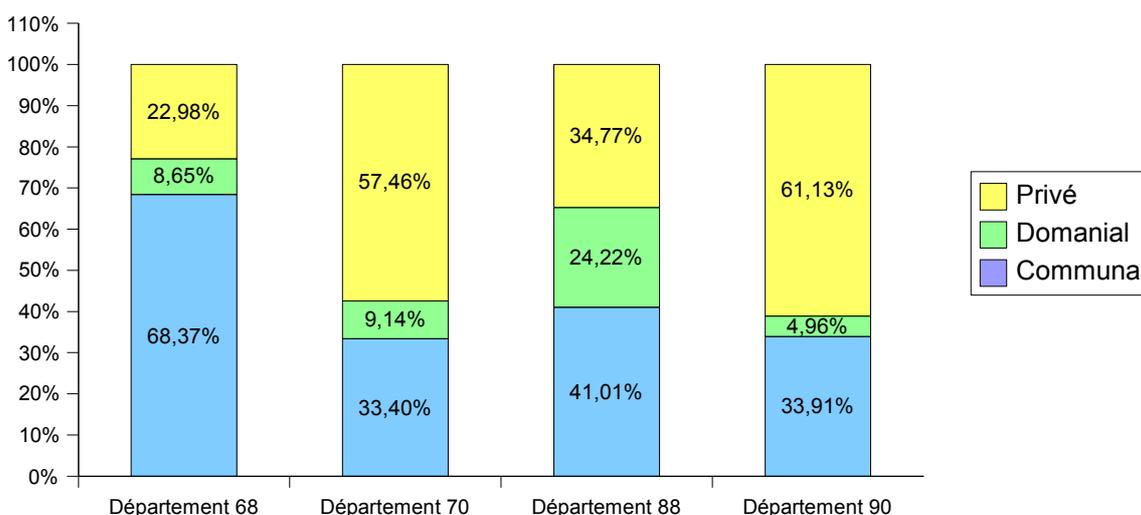
Si l'on s'intéresse maintenant au statut foncier des forêts sur le territoire du parc, on obtient la répartition présentée par le graphique et le tableau suivants.

	Haut-Rhin	Haute-Saône	Vosges	T. de Belfort	PNRBV
COMMUNAL	68%	33%	41%	34%	50%
DOMANIAL	9%	9%	24%	5%	14%
PRIVE	23%	57%	35%	61%	36%

tableau 5 : répartition de la surface forestière (en %) en fonction du statut foncier et du département sur le territoire du PNRBV

source : IFN 3^e passage

statut foncier des forêts du PNRBV (à partir des données de surface)



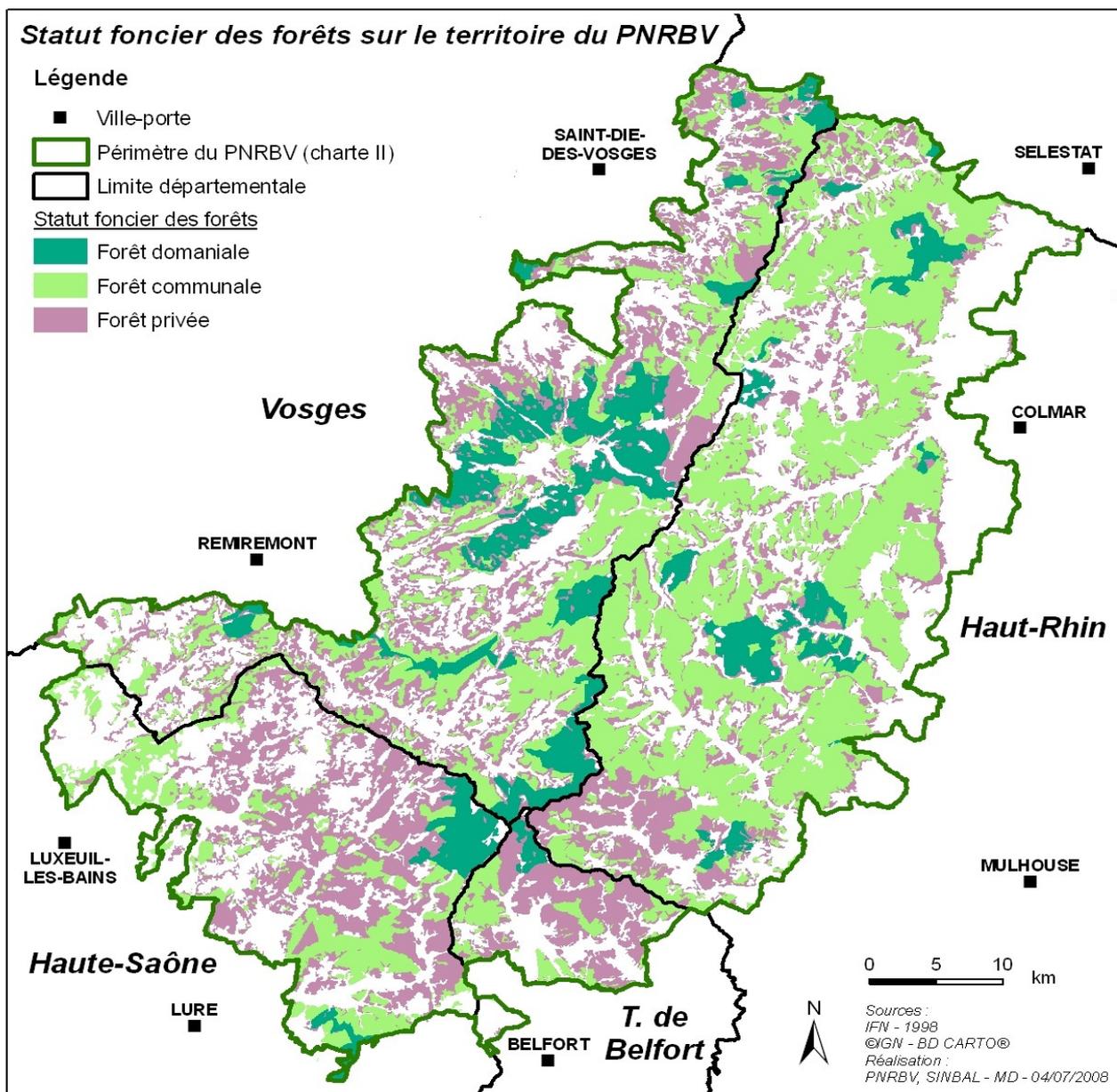
graphique 3 : nature et répartition du statut foncier des forêts du PNRBV

source : IFN 3^e passage

Ce graphique met en évidence l'hétérogénéité du statut foncier en fonction des départements. En effet, alors que les propriétés privées sont majoritaires en Franche-Comté (départements 70 et 90), c'est la tendance inverse qui se retrouve dans les Vosges et le Haut-Rhin (propriété principalement communale). D'un point de vue global, **ces tendances à l'échelle du PNRBV s'opposent aux tendances nationales** (74 % de forêts privées et 26 % de forêts publiques).

Concernant la gestion de ces peuplements, les données nationales comptabilisent 41,2 % des surfaces forestières aménagées (tous statuts fonciers compris). À l'échelle du territoire du PNRBV, cette valeur est plus élevée, du fait de la prédominance des forêts publiques, gérées par l'ONF.

Afin d'avoir un aperçu global des propriétés du territoire du PNRBV, il est intéressant de visualiser la répartition spatiale et d'analyser les caractéristiques de la forêt privée.



carte 4 : statut foncier des forêts du PNRBV

source : PNRBV, 2006

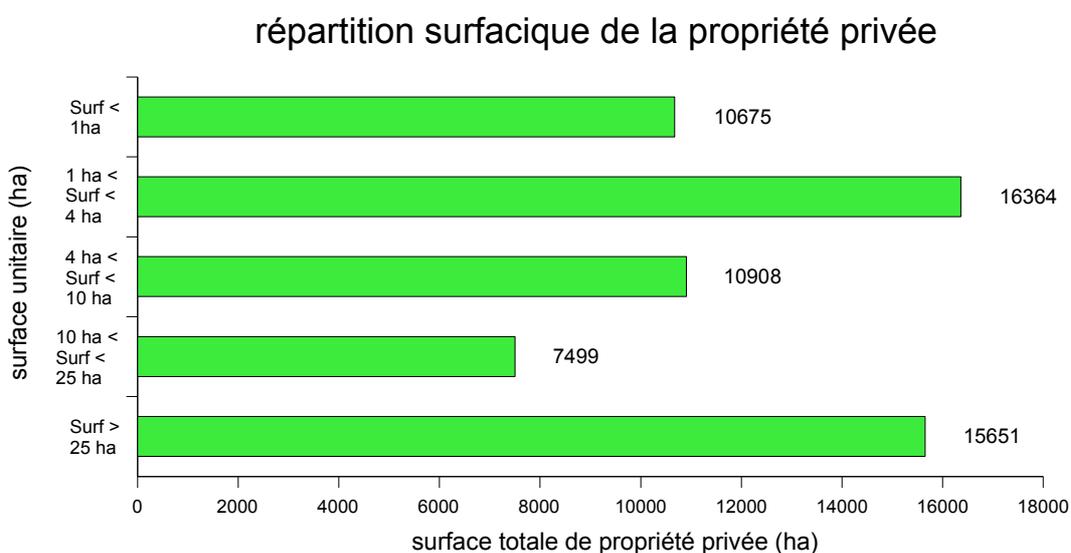
Les propriétés privées sont concentrées sur le Sud du PNRBV (Franche Comté, Vosges). C'est donc sur ces zones que des actions de regroupements seraient les plus intéressantes.

Afin de caractériser la forêt privée, les différents CRPF ont fourni leur données de 2006 concernant les surfaces et le nombre de propriétaire des forêts privées dont ils ont la connaissance.

La forêt privée en surface

La forêt privée représente **36 %** de la surface totale du PNRBV avec 61 098 ha. Elle est principalement concentrée en Franche-Comté où les taux atteignent respectivement 57 % et 61 % pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Le graphique suivant présente la répartition de cette surface en fonction de la surface unitaire des propriétés.



graphique 4 : répartition de la surface (ha) de la propriété privée en fonction de la surface unitaire de la propriété en 2006 sur le PNRBV

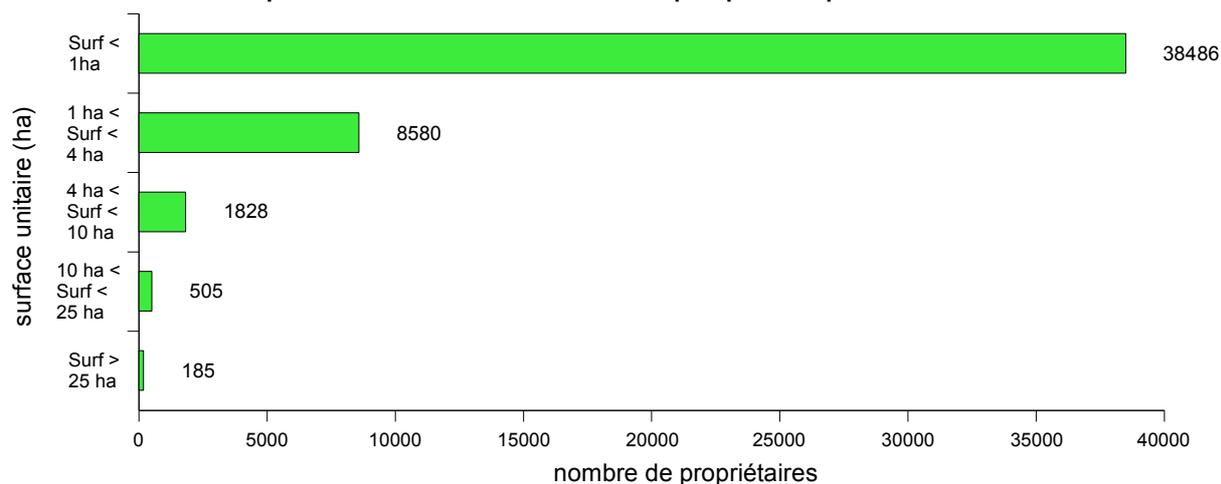
source : CRPF Lorraine-Alsace et Franche-Comté, 2006

Deux types de propriétés dominent sur le territoire du PNRBV : Les propriétés de un à quatre hectares (16 364 ha) et les propriétés de plus de 25 ha (15 651 ha). Cette répartition confirme le morcellement important de la propriété privée et rend compte de la taille importante des propriétés soumises à PSG (S>25 ha).

La forêt privée en chiffres

Le graphique suivant présente la répartition en nombre de ces propriétés.

répartition en nombre de la propriété privée



graphique 5 : répartition en nombre des propriétés privées en fonction de la surface unitaire des propriétés en 2006 sur le territoire du PNRBV

source : CRPF Lorraine-Alsace et Franche-Comté, 2006

Contrairement à la répartition en surface, ce sont les propriétés de moins d'un hectare qui sont majoritaires. Cette tendance résulte simplement du fait que pour une surface équivalente, il faut beaucoup plus de propriétaires lorsque la propriété est plus petite. Ces deux graphiques permettent de mettre en évidence que **77 % des propriétaires possèdent seulement 17 % de la surface des forêts privées du PNRBV**, alors que **0,4 % des propriétés (S >25 ha) regroupe 26 % de la surface totale couverte par des peuplements privés.**

Bilan

Le tableau suivant récapitule les différentes données présentées.

	S <1 ha	S< 1-4 ha	S< 4-10 ha	S< 10-25 ha	S> 25 ha et +	total pnr
surface (ha)	10675	16364	10908	7499	15651	61098
Nombre	38486	8580	1828	505	185	49584
moyenne (ha par propriétaire)	0,3	1,9	6,0	14,9	84,6	1,2
nb 0 à 10 ha	48 894 soit 98,6 %			505	185	48894
surf 0 à 10 ha (ha)	37 947,1 soit 62,1 %			7499	15651	37947,1
surf moy prop 0 à 10 ha (ha)	0,8			14,9	84,6	1,3

tableau 6 : données générales sur la propriété privée sur le territoire du PNRBV en 2006

source : CRPF, 2006

La surface moyenne d'une propriété est de **1,3 ha** à l'échelle du PNRBV. La propriété

privée est très morcelée puisque **98,6 % des propriétaires** possèdent **moins de dix hectares** de terrain. Ce morcellement est beaucoup plus marqué qu'à l'échelle nationale puisque un propriétaire privé français possède environ 9 ha (moyenne établie à partir des propriétaires privés possédant plus de un hectare (IFN 2006)).

Il est d'autre part important de souligner que seulement 0,4 % des propriétaires sont **soumis à PSG** (Plan Simple de Gestion), ce qui représente **un quart de la surface du PNRBV**.

En conclusion, la propriété privée sur le territoire du Parc est à l'image de la propriété au niveau national : petite et morcelée. Peu soumis à des règles de gestion, il est difficile de réaliser un suivi des peuplements sur ces propriétés souvent peu entretenues.

Cependant, à l'échelle du Parc, il est important de souligner la « faible part » de la propriété privée par rapport à la moyenne nationale (36 % contre 74 %). Cette caractéristique favorise une gestion plus intégrée des forêts du PNR du fait de la proportion de forêts soumises et gérées par l'ONF.

2. 2. 7 Evolution à l'échelle du Haut-Rhin

La comparaison des données des inventaires de 1988 et de 1999 sur le département du Haut-Rhin, permet de voir se dessiner quelques grandes tendances, que l'on considèrera généralisables à l'ensemble du territoire forestier du PNRBV, compte tenu de la composition forestière du Haut-Rhin.

Volume et surface du massif

Le tableau suivant représente l'évolution en surface et en volume du massif au cours des onze années entre 1988 et 1999 :

	1988	1999	Évolution	%
Surface de production estimée (ha)	79 118	80 092	974	+1,2%
Volume total sur pied (m3)	19 955 181	22 749 207	2 794 026	+12%
Production courante annuelle brute (m3/ha/an)	9	11,2	2,2	+ 20%

tableau 7 : présentation des données de surface, volume et production brute courante annuelle pour le PNRBV (partie Haut-Rhinoise) entre 1988 et 1999.

source : IFN 2^e et 3^e passages

La surface, le volume sur pied et la production courante ont augmenté au cours de ces 11 années, dans des proportions équivalentes aux évolutions nationales.

L'hypothèse est faite que cette tendance est généralisée sur les autres départements tout en gardant à l'esprit que la variabilité stationnelle sur le territoire module ces résultats. Il serait donc intéressant d'envisager avec les organismes en charge de la gestion des forêts (ONF, CRPF), des actions permettant de freiner cette évolution (néfaste au maintien des milieux ouverts et au bon état des forêts) et donc d'optimiser la mobilisation du bois.

Structure forestière (typologie vosgienne) :

Suite à la demande du PNRBV, l'IFN a classé les peuplements inventoriés selon la typologie vosgienne (annexe 3). La répartition entre **futaie régulière et irrégulière** reste approximativement constante (respectivement **87 % et 13 %**). Ce résultat s'explique d'une part par la lenteur du processus de conversion de futaie régulière à futaie irrégulière, et d'autre part, cette volonté de conversion de la futaie régulière à irrégulière n'est affichée dans les politiques de gestion forestière que depuis peu d'années et les résultats n'en sont pas encore visibles.

Le tableau suivant permet de suivre plus précisément l'évolution des peuplements catégorie par catégorie.

Catégorie de bois	1988	1999
Jeunesse (diam < 12,5 cm)	14 %	10 %
Petit-bois (27,5 > diam ≥ 12,5 cm)	34 %	32 %
Bois moyen (47,5 > diam ≥ 27,5 cm)	33 %	33 %
Gros bois (≥ 47,5cm)	19 %	25 %

tableau 8 : évolution entre 1988 et 1999 des proportions de catégorie de bois à partir des données de typologie vosgienne pour le PNRBV (Partie haut-rhinoise) en surface terrière.

source : IFN 2^e et 3^e passages

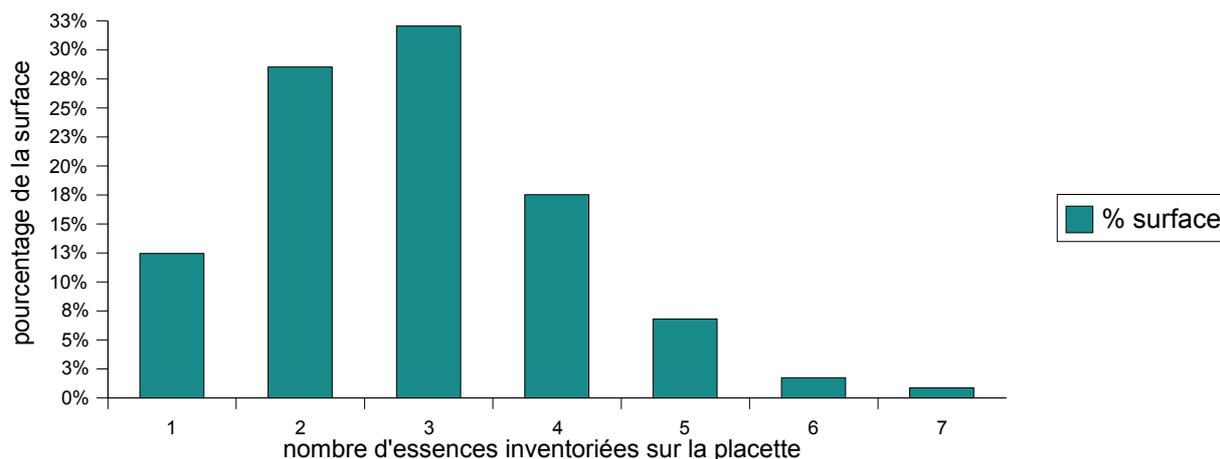
L'évolution des catégories de bois est surtout visible chez les **Gros Bois** qui gagnent **6 %** au détriment des petits bois (-2 %) et des peuplements jeunes (-4 %). Le massif du Haut-Rhin a donc subi une **maturation** au cours de ces onze ans. La proportion des catégories d'arbres tend à un équilibre entre les petits bois, les bois moyens et les gros bois du fait d'un fort passage des bois moyen aux gros bois et des bois en jeunesse aux petits bois.

La part de peuplements irréguliers à dominante de Gros Bois et Bois moyen, qui est l'habitat le plus favorable au développement du **Grand Tétrás**, s'élève à **10 %** soit 14 258 ha.

Richesse spécifique des futaies :

Après avoir décrit les données de production, l'analyse de la composition en essences de ces peuplements forestiers est intéressante.

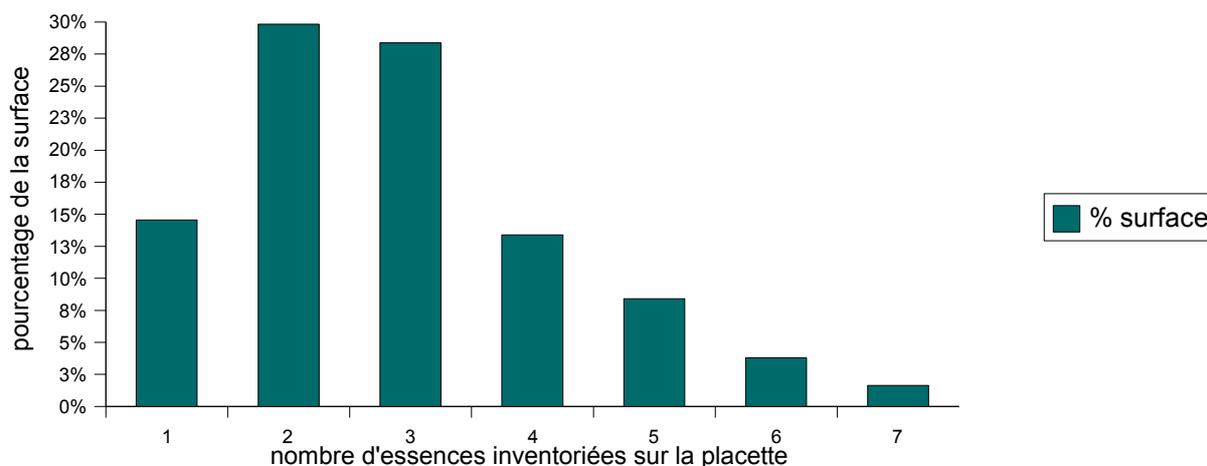
Richesse spécifique des forêts du PNRBV (Haut-Rhin)



graphique 6 : Richesse spécifique des peuplements du Haut-Rhin en 1988

source : IFN 2^e passage

Richesse spécifique des forêts du PNRBV (Haut-Rhin)



graphique 7 : Richesse spécifique des peuplements du Haut-Rhin en 1999

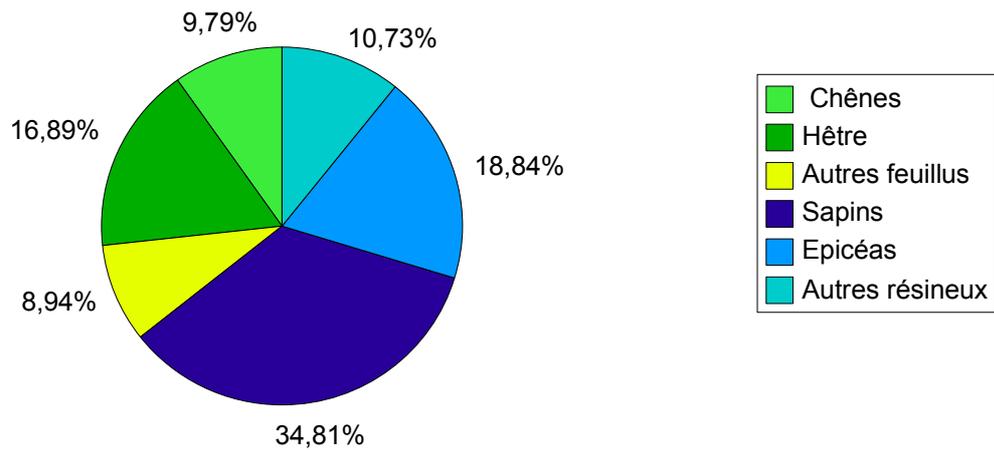
source : IFN 3^e passage

La proportion des peuplements de plus de trois essences a peu évolué depuis 1988 malgré une légère diminution (passage de 59 % en 1988 à 56 % en 1999).

Cependant, la situation reste favorable puisque **plus de la moitié** des peuplements comptent aujourd'hui **au moins trois essences** et les préconisations actuelles d'irrégularisation et de mélange des peuplements engagent la transformation du massif (augmentation des peuplements à 5, 6 et 7 essences).

Les graphiques suivants précisent la répartition en essences dans le Haut-Rhin.

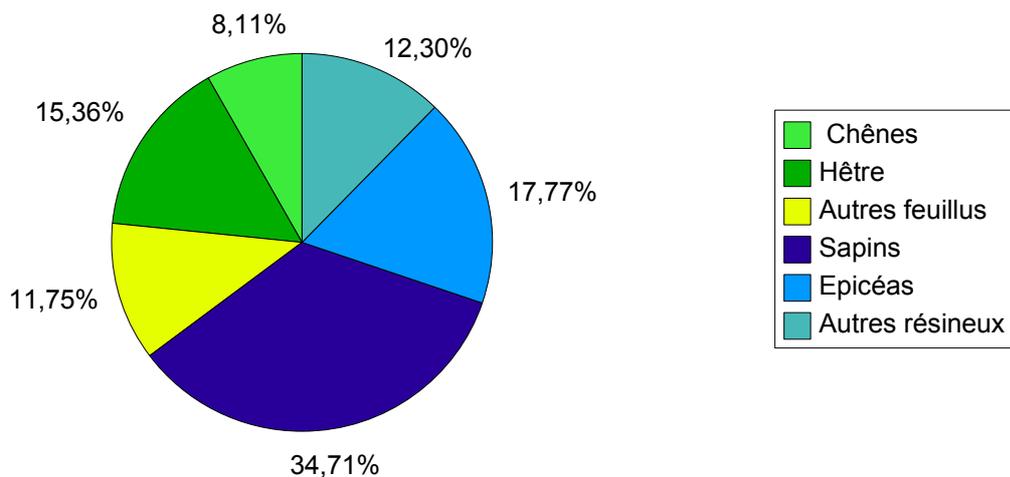
Répartition des essences sur le PNRBV (Haut-Rhin)



graphique 8 : Répartition surfacique par essence en 1988 (Haut-Rhin)

source : IFN 2^e passage

Répartition des essences sur le PNRBV (Haut-Rhin)



graphique 9 : Répartition surfacique par essence en 1999 (Haut-Rhin)

source : IFN 3^e passage

La répartition en essences n'évolue pas au cours de cette période. Cela s'explique par la durée de renouvellement des peuplements, qui n'ont pas subi de forts renouvellements pendant ces 11 ans. Cette situation reste d'actualité même après la tempête, même s'il est possible que les épicéas et sapins aient cédé une légère place au hêtre lors de la régénération naturelle post tempête.

Pour conclure, les forêts du massif sont riches, tant d'un point de vue production et diversité. Elles représentent un capital important qui se développe et qu'il est primordial de bien mobiliser (pour limiter la capitalisation et répondre aux besoins de l'aval de la filière).

Après avoir dressé le tableau des forêts du massif, il est important, pour répondre à la problématique proposée d'étudier le volet économique et le volet social de la filière implantée sur le massif.

2.3 Diagnostic économique

Rappelons que les conclusions qui suivent sont le fruit des échanges avec les acteurs du territoire dont la liste ainsi que les synthèses des discussions sont présentées en annexe. (respectivement annexe 1 et 1 bis).

2. 3. 1 Mondialisation des échanges forestiers

L'accentuation de la mondialisation économique et le rééquilibrage vers l'Europe de l'Est des productions sont à l'origine de lourds effets sur l'industrie. Situé au cœur de l'archipel métropolitain du grand Est et en bordure de la dorsale économique européenne, le massif des Vosges est l'objet de nombreuses pressions, particulièrement dans le domaine de la filière forêt-bois. La demande dépasse aujourd'hui largement les capacités de production des peuplements du massif et fragilise le tissu économique local.

Confrontés au développement de ces très grosses unités de transformation à proximité du massif, qui absorbent des quantités importantes de matière première et qui occupent de nombreux marchés, les acteurs du territoire sont obligés d'adapter leurs stratégies en se positionnant sur des marchés de niches, d'excellence ou différenciés. Des efforts en matière d'exportation et d'internationalisation des activités sont également nécessaires à la survie de ces entreprises locales.

2. 3. 2 Une forte demande sur le massif

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la capacité des unités de sciages du massif est supérieure à la ressource aujourd'hui disponible dans les Vosges. Ce constat ne tient pas compte de l'augmentation de capacité des scieries du Grand Est européen de dix millions de m³ prévue pour la fin de l'année 2008 (EBNER (G.)- Holzkurier-österreichische Fortzeitung).

L'essor du marché du bois énergie renforce également cette concurrence sur la matière première.

La tension sur la ressource qui résulte de ce contexte, met en péril l'activité des unités locales de sciage, qui ne peuvent pas faire face à la concurrence croissante sur les prix et les produits.

Ce constat conduit à un **état plutôt paradoxal de l'économie de la forêt et du bois** : les marchés se développent mais les entreprises souffrent, et la forêt est riche et se développe (d'après les données IFN) mais les approvisionnements des entreprises locales sont difficiles.

2. 3. 3 Un tissu industriel local en régression

A l'échelle du grand Est, il est estimé que la production (gestion forestière) et la valorisation (transformation et vente) de 300 m³ de bois nécessite un emploi. Compte tenu du volume présent sur le massif vosgien, il est évident que le **poids économique et social de la filière forêt-bois est important**. Il est difficile d'évaluer précisément la part de cette filière dans l'économie locale du fait des statuts et des affiliations différentes des acteurs (MSA, ASSEDIC). Cependant si l'on ne tient compte que des emplois répertoriés par les ASSEDIC, sur le territoire du Parc, la filière forêt-bois représente **4534 emplois, soit 7,16 % des emplois ASSEDIC fin 2004**. L'augmentation de 1,18 % constatée depuis 1996 confirme la place centrale de la filière sur le massif vosgien. Cette augmentation réside principalement dans le **développement du domaine du bâtiment** (constructions bois de plus en plus recherchées) et de la **deuxième transformation** (menuiserie, charpente...). Une régression est au contraire assez marquée au sein des entreprises d'exploitation (progression du matériel, concentration de l'activité, contre-coup de la tempête de 1999) et des scieries.

Cette tendance générale au renforcement de la filière forêt-bois s'oppose à l'évolution du **grand Est**, puisque les emplois ASSEDIC de la filière forêt-bois ont diminué de 0,04 % depuis

1996 et ne représentent que **2,18 % de l'ensemble des emplois ASSEDIC en 2004**.

Malgré ce développement et cet ancrage sur le massif des Vosges, la filière forêt-bois est confrontée depuis plusieurs années à de **nombreuses difficultés** liées notamment à **l'inadéquation entre la ressource et les capacités locales de transformation, aux coûts de la récolte** dus au relief prononcé, à des **défaillances d'entreprises de transformation** (ces constats expliquent en partie le déclin des emplois dans la première transformation et dans l'exploitation).

Au nombre de 46 sur le territoire, les **scieries** du massif sont de **taille et de capacité variables**. Leur capacité varie de 1000 m³/an à plus de 20 000 m³/an et les équipes peuvent compter de un employé à plus de trente. Elles ont consommé en 2005 environ **un quart de la production annuelle des forêts** du Parc (521 240 m³) et ont produit 315 903 m³ de bois scié. Le tableau suivant présente la répartition de ces unités de sciage par région (données fournies par les DRAF) :

taille d'établissement	Franche Comté	Alsace	Lorraine	Total
<1000 m3	2	6	8	16
1000-4000 m3	4	3	6	13
4000-8000 m3	2	0	3	5
>8000m3	2	2	8	12
total	10	11	25	46
volume sciage (m3)	50967	50069	214867	315903
volume bois fort (X1,65)	84096	82614	354531	521240

tableau n° 9 : Etat des scieries du PNRBV en 2005

source : DRAF 2005

La Lorraine est la première région productrice de sciage pour le territoire du PNRBV puisque l'essentiel des scieries sont implantées sur le département des Vosges. C'est également en Lorraine que l'on recense les plus grosses unités (production moyenne : 8 594 m³/an).

De relativement **petite taille**, les entreprises locales de première transformation ont des difficultés à faire face à la **concurrence pour l'approvisionnement** sur le massif et n'ont que peu de moyens pour accompagner et former une main d'œuvre nouvelle. Ces aspects, ajouté à l'**âge avancé** d'une majorité des gestionnaires (plus de 40 % des chefs d'entreprises ont plus de 50 ans (FIBOIS, 2007)) annoncent une **régression rapide du tissu industriel local**.

La **modernisation** des entreprises d'exploitation et de première transformation du bois est la **priorité**. Elles doivent en effet faire face à un contexte international difficile et être en mesure de mieux répondre aux évolutions de la demande, notamment dans la construction et le développement des filières énergétiques.

Quant aux entreprises de **seconde transformation**, 45 unités de taille très variable (entreprise unipersonnelle ou employant plus de trente personnes) sont en activité sur le territoire du Parc. Elles représentent **1184 emplois**. Le développement de leur activité (marché florissant de la construction bois) est à l'origine de l'**importation de volumes conséquents de bois scandinaves**, qui viennent concurrencer les bois locaux, inadaptés à certains modèles de construction utilisés aujourd'hui.

Enfin, l'industrie lourde est peu implantée sur le territoire du PNRBV mais est très présente à sa périphérie et s'approvisionne donc presque exclusivement sur le massif ce qui participe à la tension croissante sur la matière première.

Pour conclure, le tissu économique de la filière dense mais peu évolué sur le massif, est à l'origine d'une situation peu confortable pour l'ensemble des acteurs. Cette situation pèse sur l'ensemble de l'activité de la filière, alors même qu'un **développement économique performant** de la branche forêt-bois est essentiel dans la perspective d'un **aménagement harmonieux du territoire et d'un maintien de l'emploi rural**.

2.4 Diagnostic social

Comme pour le volet économique, ce diagnostic a été élaboré à partir des rencontres avec les acteurs du territoire et d'une synthèse bibliographique.

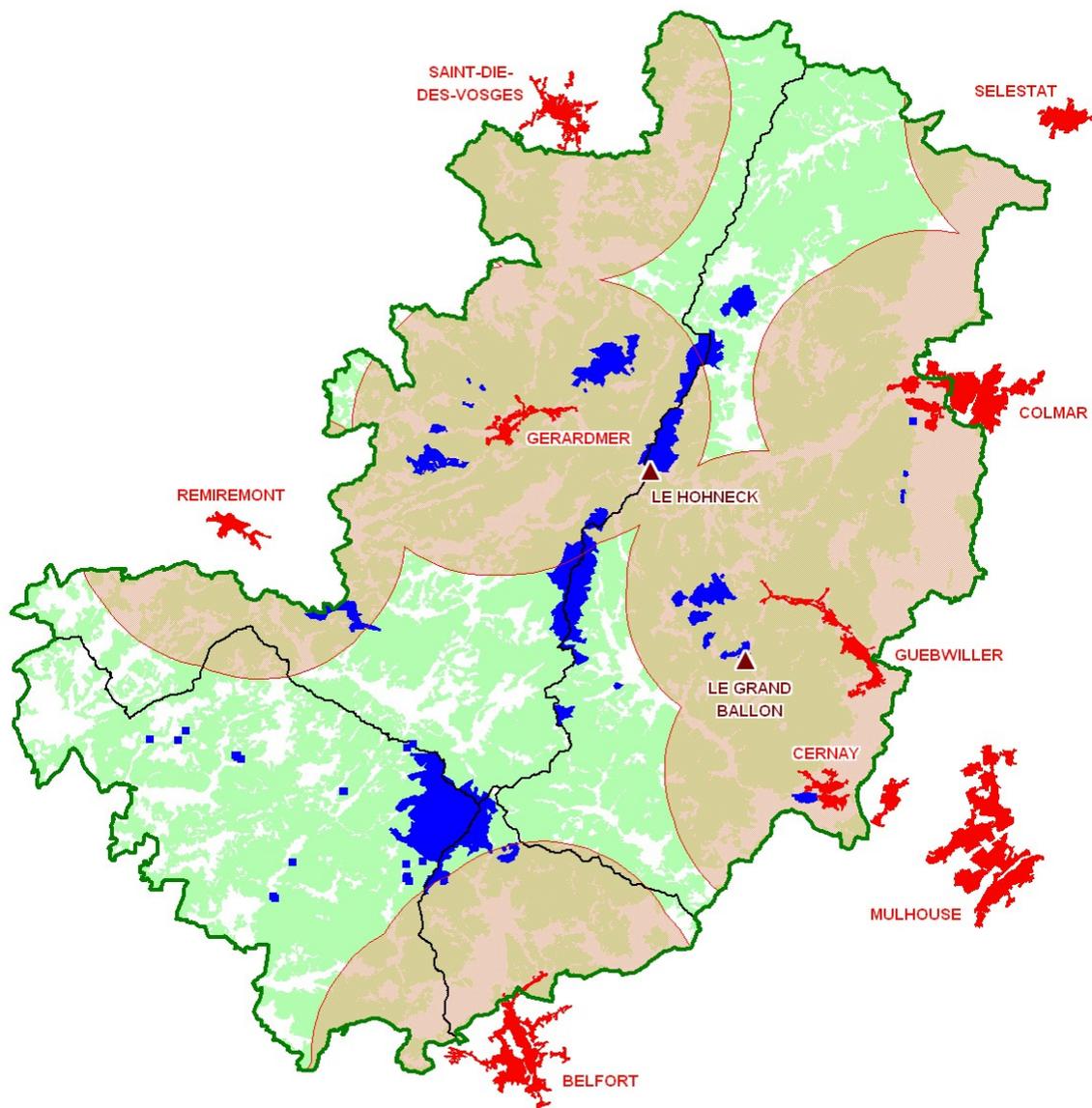
2.4.1 Une demande croissante de nature et de naturalité

La population qui fréquente la forêt recherche souvent une nature sauvage et non transformée par l'Homme. Les Français choisissent donc de plus en plus des activités qui leur permettront de « sortir des sentiers battus » et de profiter d'une forêt « naturelle ».

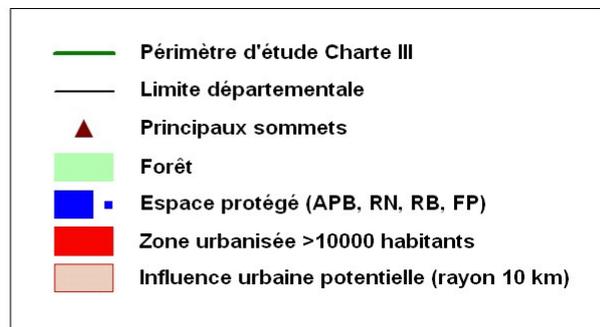
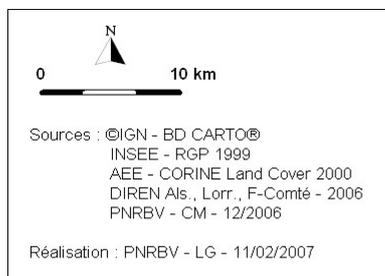
Au-delà de la demande de naturalité, les attentes sociales des Français vis-à-vis de la forêt sont complexes et en évolution permanente. Ces attentes dépassent largement la dimension récréative de la forêt et ne peuvent être satisfaites exclusivement par la réalisation d'infrastructures liés à l'accueil du public. En effet, les dimensions culturelle et symbolique de la forêt occupent une place importante dans la représentation que les français se font de la forêt. La représentation majoritaire de cette dernière comme « **patrimoine à transmettre aux générations futures** » et comme « **réservoir de nature** » en témoigne, comme l'a souligné une enquête de l'Office national des forêts et de l'Université de Caen en 2004.

Cette relation étroite que la population française entretient avec la forêt renforce ce besoin de passer du temps en forêt. Par conséquent, les loisirs de plein air en forêt augmentent et se diversifient (randonnée à pied, à cheval, à bicyclette, quad, chasse, accro-branche, ski, raquettes, etc).

Situées au cœur d'un bassin métropolitain important, les Vosges sont particulièrement touchées par ce phénomène, difficile à canaliser compte tenu l'attractivité des milieux naturels présents sur le massif. La carte suivante présente les forêts sous influence urbaine.



Espaces naturels sous influence urbaine



carte 5 : Espaces naturels sous influence urbaine
source : PNRBV, 2007

Cette carte démontre la **pression urbaine** présente sur une majorité des forêts du Parc.

La pression croissante du grand public sur les milieux forestiers incite de plus en plus les gestionnaires à prendre en compte cette fréquentation dans leur gestion. Cette variable supplémentaire implique de nombreuses contraintes (exploitations...) et responsabilités, qui venant s'ajouter à la concurrence, complique encore l'approvisionnement des entreprises de transformation.

2. 4. 3 Une méconnaissance du milieu et de ses ressources

La plupart des personnes fréquentant les forêts en ont une connaissance partielle et insuffisante. Cette lacune rend plus difficile la compréhension du fonctionnement des milieux forestiers et de leur gestion et est à l'origine des conflits qui opposent souvent les gestionnaires et les utilisateurs de la forêt. Le tissu économique local est le premier à pâtir de cette incompréhension.

À la lumière de ce diagnostic (qui rappelons-le est à relativiser compte tenu du fait qu'il est fondé sur des données anciennes ou dépassant le cadre du massif) et des échanges avec les acteurs du territoire, il est maintenant possible de déterminer les enjeux pour la filière forêt-bois du massif.

3 Les enjeux forestiers à l'échelle du territoire

3.1 La gestion durable des milieux forestiers

3. 1. 1 Connaissance des milieux forestiers

La gestion durable des peuplements du massif passe par une bonne connaissance des milieux forestiers présents. Actuellement l'ensemble du territoire du PNRBV est recouvert par des guides de stations et par des typologies de peuplements. Seulement, leur utilisation reste rare pour les propriétaires privés lors de la rédaction des plans simples de gestion. En effet, la vulgarisation et le coût de réalisation de telles études est souvent hors de portée des propriétaires qui n'y ont donc pas recours.

Un effort doit donc être fait pour **sensibiliser et accompagner les gestionnaires** dans leur utilisation de ces documents. Ils pourront ainsi mieux appréhender la situation de la forêt et adapter leur sylviculture au contexte forestier dans une démarche durable.

D'autre part, aujourd'hui l'enjeu des changements climatiques annoncés interroge de nombreux forestiers. Les documents mis à disposition actuellement ne tiennent pas compte de ces données et peuvent induire des décisions inadaptées au futur contexte de la forêt. Il semble donc important de réfléchir à la marche à suivre pour **intégrer ces variables climatiques dans les guides de stations et les typologies** et ainsi réfléchir à l'utilisation d'essences plastiques et capables de s'adapter en cas de mutation rapide du milieu.

3. 1. 2 Préservation et développement de la biodiversité

74 % de la surface du PNRBV est occupée par des milieux naturels. Les forêts y tiennent une place prépondérante (84 % des espaces naturels) et constituent un vaste continuum écologique, refuge biologique majeur mais également ressource de matière première renouvelable. A ce titre, le massif des Vosges présente une richesse spécifique importante (notamment au sein des zones humides, sur les hautes chaumes (arnica) ou en forêt (tétrast)).

Cette biodiversité peut être menacée par la fréquentation importante du public sur le massif, par des pratiques sylvicoles inadaptées ou encore par l'absence d'actions pourtant

nécessaires. C'est pourquoi il est important de bien suivre et accompagner l'évolution de cette dernière sur le territoire (résultante visible des modifications s'exerçant sur les milieux naturels et leur fragmentation) afin de pouvoir préserver sa richesse.

Déjà très impliqué dans la démarche de Natura 2000, le PNRBV s'investit également dans la gestion des réserves naturelles (tourbière de Machais, massif du grand Ventron, Frankenthal-Missheimlé et Ballons Comtois). La gestion de ces milieux fragiles, ainsi que le partenariat avec les organismes de suivi de la faune permettent de réaliser un suivi de l'évolution de la biodiversité du territoire. Cependant, les indicateurs naturels ne traduisent que partiellement les enjeux de biodiversité des milieux naturels. Les connaissances actuelles restent lacunaires ou hétérogènes pour pouvoir être interprétées à grande échelle.

Il semble donc primordial et urgent de **compléter le réseau de suivi actuel** afin de pouvoir faire face aux évolutions annoncées (changements climatiques, espèces en voie de disparition).

3. 1. 3 Aménagement et gestion des forêts

Après avoir abordé la connaissance des milieux forestiers et leur préservation, il est important de discuter de la gestion et de l'aménagement des forêts. En effet, même si la connaissance et la préservation de la ressource sont nécessaires à une bonne gestion forestière, elles ne sont pas suffisantes. En effet, la multifonctionnalité des forêts, de plus en plus revendiquée, implique l'intégration de nombreuses variables.

Comme le diagnostic de la filière forêt-bois l'a démontré, le massif vosgien est soumis à des pressions économiques et sociales fortes en raison de sa situation géographique, de son contexte naturel de montagne et du réseau d'entreprises qui s'y approvisionnent.

Il est donc primordial de gérer durablement les forêts du PNRBV afin qu'elles répondent au mieux aux enjeux auxquels elles sont confrontées. Cela passe par quelques règles simples :

- Optimiser la **production** (volume et qualité) en fonction de la station,
- Adapter la **structure** du peuplement à ses fonctions,
- Favoriser la **régénération naturelle** quand elle participe à une évolution positive du peuplement,
- Favoriser la présence d'**essences plastiques et diverses** pour anticiper les changements climatiques annoncés,
- Améliorer les capacités d'accueil des forêts à la **faune** (lisières),
- Tenir compte de la **fréquentation** du public,
- Mettre en oeuvre des **techniques d'exploitation** respectueuses des sols et de l'eau,
- Etc.

Pour synthétiser :

Afin de répondre aux trois composantes d'une meilleure **gestion durable des espaces forestiers**, plusieurs enjeux doivent donc être pris en compte dans la réflexion de révision de la charte :

Une meilleure connaissance des patrimoines naturels et un suivi plus complet de la biodiversité,

La préservation et la restauration de la fonctionnalité et de la richesse biologique (réseaux écologiques pour la préservation d'espèces) des milieux forestiers,

Organisation des activités de loisirs (notamment sportives) dans les espaces naturels,

Valorisation durable des richesses naturelles du territoire.

3.2 La pérennisation de l'activité de la filière bois sur le territoire

3. 2. 1 Une concertation et une collaboration accrues

La filière forêt-bois du territoire a été organisée jusqu'à aujourd'hui par **secteurs d'activités qui communiquaient peu**. Le contexte actuel de mondialisation (concurrence croissante) et de tension sur la ressource met en évidence la nécessité de ces relations « inter-secteurs ». En effet, il semble que les seules alternatives possibles pour les entreprises locales de la filière de continuer à fonctionner soit la **diversification et l'innovation**. Seulement, si elles veulent évoluer de façon cohérente, les entreprises de la première et de la seconde transformation doivent coordonner leurs productions. Pour atteindre cet objectif, une **communication et une collaboration intersectorielles** sont nécessaires.

Si l'on considère uniquement les entreprises d'un même secteur d'activité, le diagnostic met en évidence qu'elles n'ont souvent pas les moyens nécessaires pour réaliser des chantiers de rénovation, d'innovation et de diversification seules : le **regroupement** est alors une alternative envisageable intéressante.

Ce contexte difficile renforce la notion de **solidarité de la filière**, de plus en plus répandue : la diversification des entreprises de transformation ne suffira certainement pas à sauver la majorité d'entre elles, c'est pourquoi une **collaboration étroite entre producteurs et transformateurs** s'impose progressivement. Cette solidarité s'exprime principalement au travers des contrats de vente pouvant être signés entre les entreprises locales et les producteurs du massif.

La dernière variable pouvant participer à la pérennisation de l'activité de la filière forêt-bois sur le territoire concerne les propriétaires privés. Détenteurs d'une ressource peu mobilisée jusqu'à présent, leur regroupement permettrait de drainer une matière première supplémentaire nécessaire sur le marché actuel. Par conséquent, les questions suivantes se posent :

- Comment développer la contractualisation sur le territoire ?
- Comment favoriser le regroupement des propriétaires ?
- Comment permettre une meilleure communication des acteurs de la filière ?

3. 2. 2 Un développement de l'utilisation de bois local dans la construction

Outre la collaboration et la concertation des acteurs de la filière, la diversification (occupation de nouveaux marchés) est un vecteur intéressant de développement de la filière.

L'exemple de la construction bois est intéressant :

La place du bois dans la construction est devenue prépondérante ces dernières années compte tenu de sa qualité de matériau plastique, renouvelable et écologique. Cependant les entreprises locales ont peu profité de l'essor de ce marché qui valorise principalement des bois scandinaves ou de l'Europe de l'Est. De plus, les modèles actuels (des chalets « suisses », « canadiens » fleurissent ainsi sur le massif) ne permettent pas une intégration paysagère en accord avec l'identité du territoire local.

Dans le cadre d'une **approche locale**, fer de lance du PNRBV, il est important d'allier le développement de l'utilisation du bois dans la construction aux aspects d'urbanisme et d'architecture participant à une **identité du territoire**. Cette identité passe par exemple par **l'utilisation de bois local dans la construction**. Sachant que les bois scandinaves et les bois vosgiens ne présentent pas les mêmes caractéristiques mécaniques et biologiques, il serait intéressant de réfléchir à des structures architecturales adaptées aux caractéristiques du bois local.

Cette proposition, corrélée à une coopération étroite entre architectes, charpentiers et scieurs, permettrait de redynamiser la filière locale en offrant de nouveaux débouchés aux produits des entreprises.

3. 2. 3 Une organisation réfléchie des réseaux de bois énergie

Toujours dans une démarche de développement local, il est important de se concentrer sur le bois énergie.

En effet, l'utilisation énergétique du bois est également en plein essor. La demande augmente si rapidement qu'actuellement la question de la ressource disponible et mobilisable à moindre coût se pose. Le développement des filières bois énergie a été peu maîtrisé jusqu'à aujourd'hui et il est encore difficile d'anticiper sur les projets futurs. Or comme cela a été mentionné précédemment, la tension sur la matière première ne permet pas un développement désorganisé et non dirigé des projets bois énergie.

Ainsi, bien que l'organisation de cette filière se mette en place doucement (mobilisation, stockage...), la **logique des circuits courts** n'est pas toujours appliquée. En effet, bien que beaucoup de projets aient été initiés à la suite d'une volonté des élus de valoriser une ressource locale, il est aujourd'hui difficile pour les collectivités de valoriser le bois local dans leur projet énergétique. **Les distances d'approvisionnement augmentent** et sont contraires aux économies d'énergie souhaitées au départ.

Par conséquent, il semble que la **centralisation et la confrontation de l'ensemble des informations relatives à ce marché** permettraient aux maîtres d'ouvrage de mettre en place un **développement équilibré et durable** sur le territoire.

En conclusion , pour **pérenniser le tissu industriel local**, plusieurs enjeux doivent être pris en compte :

L'assurance d'un approvisionnement durable des entreprises (contractualisation)

Le renforcement de la connaissance et de l'usage du matériau bois local (moderne et naturel) dans la construction

Une meilleure connaissance des filière bois énergie sur le territoire

La valorisation et favorisation des circuits courts

3.3 Intégration de la multifonctionnalité des forêts

Les pratiques de la chasse et de la balade (familiale, cueillette), la fonction de réservoir d'eau et de carbone, l'exploitation du bois sont à l'origine de nombreux **conflits d'usage** en forêt.

En bref, bien que les politiques s'accordent toutes sur la nécessité d'intégrer la **multifonctionnalité** de la forêt dans la gestion sylvicole, la prise en compte de ces différents usages reste parfois limitée.

Toujours au centre de débats passionnels, la gestion cynégétique et les **équilibres sylvo-cynégétiques** représentent un enjeu fort pour le massif : allier une population de gibiers optimale à une forêt accueillante sans dommage. En effet, des populations de gibier trop importantes ont un impact reconnu sur la régénération des peuplements et ce déséquilibre peut avoir des conséquences néfastes pour l'avenir des forêts et de leur diversité.

Quant à la fréquentation touristique (de tout type), si elle continue à se développer, elle pourrait être à l'origine d'une dégradation de la quiétude des milieux. Elle incarne donc à juste titre un enjeu de territoire.

Afin d'intégrer ces différentes variables à sa gestion, le sylviculteur doit aujourd'hui réussir le pari ambitieux de créer en forêt un milieu accueillant (pour les publics et la faune) et producteur. Cet objectif ambitieux souligne la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires dans leur exercice. Le PNRBV, fort de sa place transversale, peut alors se présenter comme la structure idéale pour organiser la discussion et aider à la construction de cette gestion intégrée.

Pour synthétiser, l'intégration de la multifonctionnalité dans la gestion forestière dépend des points suivants:

La prise en compte de la fonction d'habitat de la faune sauvage

La canalisation des flux du public

L'amélioration de la connaissance des caractéristiques naturelles de réservoir (carbone, eau)

3.4 Vulgarisation du matériau bois et de ses utilisations

3.4.1 Un matériau chargé d'histoire

Le bois fait partie de l'histoire de l'homme et il véhicule une **image patrimoniale forte**. Ce matériau qualifié de chaleureux fait appel à la **sensibilité** de chacun.

Mais au sein de la société de consommation actuelle, le bois perd progressivement son identité. En effet, les innovations technologiques déconnectent de plus en plus la matière d'origine du produit final. Les transformations se multiplient et s'ajoutent : elles confèrent au bois de nouvelles capacités tout en le « dénaturant ». Par ce biais, **les produits en bois perdent le lien qu'ils ont avec la forêt et la filière qui les a élaborés**.

De nombreux savoirs et savoirs-faire en lien avec le bois disparaissent en raison de la modernisation des outils et des pratiques. Ce **patrimoine immatériel** est une composante importante de la reconnaissance du matériau et de ses caractéristiques. Avec sa disparition, c'est une **connaissance et une conscience collectives du bois qui se fragilisent**.

Aujourd'hui ce lien fragilisé pourrait être renforcé par l'art et la création, deux bons vecteurs pour réapprendre à comprendre le bois. En touchant, en innovant, en créant, une personne s'approprie le matériau et sa sensibilité évolue.

Ainsi l'enjeu réside dans une approche systémique : **réhabiliter le lien filière-territoire-homme-activité**.

3.4.2 Un matériau moderne

Certes le matériau bois véhicule une histoire et pour beaucoup il fait partie du patrimoine et appartient au passé. Mais le bois est surtout un matériau d'avenir, flexible et adapté à de nombreux besoins actuels et futurs.

Plus particulièrement, l'image que véhicule le sapin des Vosges n'est pas favorable à sa promotion et il faut aujourd'hui **démontrer et expliquer ses qualités pour en développer l'utilisation**.

3.4.3 Un matériau aux utilisations multiples

Les utilisations du bois ne sont pas toujours connues et valorisées. Certaines comme l'énergie ou la construction sont reconnues mais la palette des possibilités est souvent sous exploitée. Ce contexte renforce l'idée reçue que les utilisations du bois sont restreintes et difficiles à mettre en oeuvre.

Cependant, utilisé depuis des siècles, le bois est un matériau qui se décline sous des **formes et des usages multiples et variés** (poutre, contre-collé, lamellé-collé, bûche, granulés, plaquettes, charpente, meubles, ossature bois, talvane, huisseries, parquets...). Cette diversité tend aujourd'hui à **perdre en lisibilité** et les usages du bois se réduisent à certains secteurs porteurs. L'innovation et la recherche élargissent pourtant de plus en plus le champ des possibles en matière bois.

C'est pourquoi, il est important de **recréer le lien et de favoriser la communication :**

- Entre les entreprises et la recherche pour développer les nouvelles possibilités,**
- Avec le grand public, pour renforcer la sensibilité au bois et lui faire prendre conscience du lien au territoire et aux savoirs faire (métiers, créativité, filière),**
- Entre les différentes entreprises de la filière pour coordonner leurs activités et répondre au mieux à la demande,**
- Avec les maîtres d'œuvre afin de valoriser le bois produit et transformé localement.**

Par ailleurs, il semble primordial de **promouvoir**, aussi bien auprès des acteurs locaux que du grand public, **les qualités et les valorisations possibles sur le territoire du bois des Vosges.**

Fort de cette synthèse des enjeux, plusieurs groupes de travail ont réfléchi à ces différentes thématiques et ont cherché à définir les objectifs stratégiques et opérationnels, nécessaires à la mise en œuvre de ces enjeux.

4 Résultats et synthèse

Les propositions faites par les différents groupes de travail s'organisent de façon transversales. Compte tenu des compétences du syndicat mixte du Parc, certains objectifs opérationnels (mesures) répondaient aux attentes de différents groupes.

Ainsi, la scission de la filière forêt-bois en plusieurs thèmes et le fruit de cette concertation ont permis de rendre compte de **l'unité et des relations intimes entre les différents domaines d'activités de la filière**. Identifiée comme une lacune lors de la commission du 9 mai 2007, **cette unité devra être l'objectif fondamental** pour le Parc et les acteurs du territoire. **Ensemble, ils devront renforcer la lisibilité et les relations de la filière**.

Les rencontres organisées au cours de ces quelques mois ont permis d'identifier les **différents objectifs stratégiques** qui renforceront la place de la filière forêt-bois du territoire, balayant les champs de la **gestion durable** des forêts à la **réhabilitation du lien filière-territoire-homme-activité** en passant par la **valorisation de la ressource locale, la pérennisation d'un tissu local d'entreprises** ou encore le **renforcement de l'usage du matériau bois**.

C'est pourquoi, au lieu de présenter les résultats des différents groupes de travail de façon « sectorielle » en regroupant les propositions des acteurs par thème, il semble plus intéressant de tirer partie de la transversalité des objectifs identifiés en les restituant au travers des missions potentielles du Parc pour la prochaine charte sur la filière forêt-bois. Ils se déclinent en trois grandes entités :

- une mission d'**observation** et de **veille stratégique**,
- une mission de **relais de communication**, de **promotion** et d'**éducation**
- une mission d'**expérimentation**, d'**innovation** et d'**aménagement du territoire**.

Au travers des missions que les acteurs ont identifiées, le Parc retrouve ses fonctions initiales. Cette concertation réaffirme ainsi la nécessité d'une telle structure sur le territoire.

Un tableau de synthèse récapitule ci-contre l'ensemble des objectifs opérationnels (mesures) identifiés au cours de ces réunions de travail. La première partie du tableau présente les propositions qui seront discutées au cours d'une rencontre autour de la gestion durable à l'automne. En effet, cette thématique n'a pas encore été abordée au sein de la structure Parc mais a, à plusieurs reprises, fait l'objet de remarques et de propositions. C'est pourquoi, il a semblé cohérent de compiler ces quelques objectifs afin de préparer la concertation et de donner une cohérence d'ensemble au projet de la filière forêt-bois.

4. 1 Observatoire et veille stratégique

Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du diagnostic ont permis de souligner le manque de précision et l'indisponibilité **de certaines données**. Cet obstacle a fait prendre conscience aux acteurs de l'importance du partage des données pour obtenir un aperçu complet de la filière forêt-bois sur le territoire.

Identifiée très en amont de la concertation, cette mission d'observation et de veille sur le territoire est donc devenue une demande unanime et forte de la part des acteurs du territoire. La compilation de données (aujourd'hui fragmentées par unité administrative), permettra au Parc et à ses partenaires d'avoir une **vision globale et complète** de la situation. Elle pourra être le **support de conseils techniques et décisionnels**.

Les acteurs se sont alors interrogés sur la meilleure échelle d'observation et il semble que **l'échelle du massif** soit la plus cohérente pour la filière forêt-bois. Le massif représente effectivement une entité de ressource autour de laquelle les échanges gravitent.

Les quelques propositions qui sont ressorties des différents groupes de travail s'articulent autour d'objectifs opérationnels (mesures) proposés afin d'atteindre les objectifs stratégiques fixés (orientations)

- **Connaissance des milieux forestiers, préservation et développement de la biodiversité (*orientation*)**

- Favoriser l'**intégration des variables climatiques** dans les guides de station (régénération naturelle ou artificielle, essences adaptées...) (*mesure*)

Cette mesure pourrait faire l'objet d'un travail collectif de l'ONF, du CRPF, des centres de recherche (AgroParisTech-ENGREF, INRA, CEMAGREF) et du Parc. En effet, avant même d'intégrer les données dans les guides de station ou les typologies de peuplement, il est nécessaire de modéliser à l'échelle du massif l'évolution climatique et stationnelle (au moyen du suivi de placettes témoins). Une fois cette étude réalisée, il serait intéressant de mesurer l'impact de ces changements sur les peuplements pour pouvoir adapter les essences et les structures.

Cet objectif opérationnel nécessite donc un investissement sur le long terme des différents partenaires.

- Participer au **suivi des milieux emblématiques** comme les milieux humides par le biais d'un **réseau écologique forestier** (faune, flore, eau, pollution, climat...)

L'augmentation du nombre de séries d'intérêt écologique particulier pourrait être une bonne occasion de mettre en place, en partenariat avec l'ONF un réseau de suivi complet de ces milieux.

- Mettre en place un **réseau de suivi des populations de grands herbivores et de leurs impacts** sur les milieux sur le territoire du Parc

Aujourd'hui ce réseau de suivi existe déjà en partie et les acteurs souhaiteraient qu'il soit élargi au périmètre du Parc. L'observation des populations permet en effet dans les Vosges de renforcer la communication entre les forestiers et les chasseurs et permet à tous d'avoir la même base de discussion.

- **Aménagement et gestion des forêts**

- Participer à un **classement et à une évaluation des zones sensibles** (sols, changements climatiques...) sur l'ensemble du territoire du Parc

L'ONF d'Alsace travaille actuellement à ce classement et il semble pertinent d'élargir la démarche au territoire du Parc. Les données récoltées aideront les gestionnaires à mieux anticiper les changements climatiques sur ces zones qui seront les premières touchées. Cette base de données pourrait également être utilisée pour intégrer les changements climatiques dans les guides de station et les typologies forestières.

- Suivre la **fréquentation** des forêts du Parc (sentiers de randonnée)

Ce suivi permettrait d'établir un diagnostic fiable de la fréquentation et donc de mieux canaliser les visiteurs (aménagement et adaptations du réseau des sentiers de randonnée).

- **Valorisation de la ressource locale (bois d'œuvre, d'industrie et énergie)**

- Connaître les actions, les projets et les initiatives du territoire (regroupement des propriétaires, des communes, circuits courts, réseaux bois énergie...)

La connaissance de ces données est très diffuse. Il est par conséquent très difficile de proposer un aménagement du territoire cohérent au-delà de l'échelle de la communauté de communes. De plus, ce contexte ne permet pas aux différents acteurs et élus de profiter des autres expériences du territoire. Le Parc semble être la structure adéquate pour compiler ces données et permettre à ces partenaires d'avoir une vision plus globale de la situation. Une fois cette photographie réalisée, il sera plus aisé d'établir une stratégie de revalorisation de la ressource locale.

- **Pérennisation d'un tissu local d'entreprises et de leurs approvisionnements**

- Compiler les données de **flux**, des modes de vente (contrat), du matériel présent sur le territoire, des projets innovants associant plusieurs activités de la filière dans le but de les mettre à disposition des acteurs et des collectivités du territoire.

- Diffuser les informations de l'observatoire (présentation des entreprises du territoire sur internet (cartographie et liste))

Comme pour la valorisation de la ressource locale, les acteurs sont dans un flou handicapant. La mise à disposition d'un tableau de bord complet des entreprises locales et des caractéristiques du marché les aidera à mieux appréhender leur environnement économique et à mieux adapter leur stratégie économique.

- **Renforcement de l'usage du matériau bois local (naturel et moderne)**

- Connaître des projets actuels valorisant du bois local

- Mieux transformer les gros bois de sapin et d'épicéa

Toute stratégie repose tout d'abord sur un diagnostic complet des initiatives déjà réalisées. Le renforcement de l'usage du bois local ne fait pas exception. Il serait en effet plus aisé d'élaborer une politique à partir d'exemples concrets qui permettront de mieux appréhender les difficultés et les atouts d'un tel choix.

Ces données permettront de réaliser une **photographie évolutive du territoire** qui servira à construire une **stratégie globale pour le territoire** en accord avec l'ensemble des acteurs.

4. 2 Relais de communication, d'animation, de promotion et d'éducation

De façon encore plus forte que pour la mission d'observatoire et de veille, les acteurs ont insisté sur la nécessité et la légitimité du Parc à jouer un rôle de relais de communication, d'animation, de promotion et d'éducation.

Cette mission se traduit par plusieurs objectifs opérationnels :

- **Connaissance des milieux forestiers, préservation et développement de la biodiversité**

- Vulgariser l'utilisation des guides de station et des typologies de peuplements principalement sur les milieux d'intérêt particulier (forêts humides, habitats à tétras)

- Sensibiliser les propriétaires et les exploitants forestiers aux enjeux naturels liés à certaines fragilités du milieu (franchissements de cours d'eau, préservation des sols, techniques sylvicoles, présence de bois mort...)

- Encourager à l'adhésion aux chartes de qualité pour la gestion et l'exploitation (PEFC...)

Cette prise de conscience générale ainsi que l'utilisation des outils mis à disposition participeront à la mise en oeuvre d'une gestion plus cohérente et adaptée aux milieux.

- **Aménagement et gestion des forêts**

- Accompagner les propriétaires privés dans la réalisation du diagnostic de stations et de peuplements sur les zones d'intérêt particulier (Hautes Vosges) ou dans le cadre de plans de développement de massif « plus » ou de charte forestière de territoire

En effet la présentation des outils tels que les guides de stations ou les typologies ne suffisent pas à une gestion adaptée : certains propriétaires pourraient reculer devant la nouveauté de ces méthodes ou encore devant l'investissement qu'elles demandent.

- Sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers (gestion durable, quiétude des milieux)

L'incompréhension actuelle complique le travail des sylviculteurs et des exploitants tout en perturbant la faune installée localement. Cette sensibilisation est donc nécessaire à une meilleure intégration de la fréquentation du public dans la gestion forestière.

- Encourager à une **gestion en futaie** irrégulière en y favorisant la présence de gros bois

Le massif des Vosges abrite une population menacée de grand tétras. La futaie irrégulière à gros bois représente l'habitat idéal de cette espèce. Il serait donc intéressant de favoriser cette gestion.

- **Valorisation de la ressource locale (bois d'œuvre, d'industrie et énergie)**

- Soutenir ou démultiplier les **actions de formation** sur la base de ce qui existe (exemple du programme FOGFOR du CRPF, formation des communes forestières...) sur tous les thèmes de la gestion durable à la valorisation du produit (exploitation, **vente**, bois énergie, bois dans la construction, organisation de réseaux) à destination **des propriétaires publics et privés pour une promotion de l'intelligence collective et de la solidarité de la filière.**

- Diffuser auprès de tous les acteurs concernés les données recueillies et compilées (étude câble réalisée par FIBOIS pour le Parc, données sur les réseaux du territoire...)

Ces actions sont complémentaires à la mission d'observatoire. Les données recueillies et compilées sont ainsi diffusées.

- **Pérennisation d'un tissu local d'entreprises et de leurs approvisionnements**

- Organiser et animer la concertation horizontale et verticale de réseaux de chefs d'entreprises volontaires dans un but prospectif et de collaboration pour une meilleure cohérence des productions (au travers de réunions et de regroupements)

- Promouvoir les actions en cours de regroupements et les projets mutualisés

- Organiser des événements promotionnels (portes ouvertes, réseaux d'acteurs, lien filière-homme-activité...) dans l'esprit des journées du savoir faire du Parc

- Créer un relais d'information et de base d'échanges d'expériences auprès des utilisateurs (publiques et privés non particuliers) et des fournisseurs de bois énergie

Au moyen de ces quelques objectifs opérationnels, le Parc renforce sa politique de concertation élargie et participe au bon fonctionnement de la filière.

- **Renforcement de l'usage du matériau bois (naturel et moderne)**

- Créer un centre de ressource bois et écomatériaux ayant vocation de **coordination des compétences** et des acteurs, **formation** (architectes, ingénieurs, constructeurs), créativité (résidence d'artistes), **base de données techniques et culturelles** (projets démonstratifs, modèles et concept), **vulgarisation** auprès du grand public, des maîtres d'œuvre et d'ouvrage, échanges entre professionnels, **coordination** des manifestations autour du bois.

La réflexion autour de ce centre de ressource émane d'un **collectif d'acteurs** (PNRBV, espaces info énergie, CPIE) qui tentent depuis plusieurs années de sensibiliser à la prise en compte de l'environnement dans l'habitat quotidien ou dans les constructions publiques.

La **multiplication des matériaux et des techniques respectueuses de l'environnement** crée une **confusion** importante auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés mais également auprès des concepteurs (architectes, bureaux d'études, constructeurs...). C'est ce contexte qui a incité le Parc et ses partenaires à imaginer ce centre : plusieurs réflexions parallèles se sont croisées et le bois, matière phare de la construction se retrouve au centre des débats. Ce centre de ressource en éco-construction devrait porter les messages relatifs au **développement durable dans la construction.**

Plus particulièrement, pour la thématique bois, ce centre de ressource serait créé afin de

renforcer l'utilisation et la valorisation des ressources locales, de former les professionnels de la construction (ingénieurs, architectes...) aux caractéristiques de ce matériau en leur permettant de travailler ensemble sur des projets innovateurs. Il aurait également pour vocation de fédérer la filière en animant un réseau d'entreprises locales qui participeraient à son fonctionnement (portes ouvertes, projets...). Enfin, ce centre de ressource pourrait permettre aux artistes et aux professionnels de travailler ensemble et de communiquer autour de leurs activités.

La conception de centre peut s'organiser autour de différents supports et animations tels que : des modules d'exposition ou de maquettes grandeur nature (transportables pour des manifestations externes), des ateliers de démonstration, de formation, des stages, une résidence d'artistes, d'artisans et de concepteurs, un calendrier annuel d'animations assurées par le collectif d'acteurs concernés, des manifestations annuelles ou saisonnières (forum éco-habitat...), des visites de réalisations sur le territoire du Parc ou au-delà...

Afin que ce projet se concrétise, plusieurs partenaires sont déjà identifiés comme le CPIE de la moyenne montagne vosgienne, l'espace info énergie de Saint-Dié, le PNRBV. Évidemment de nombreux autres acteurs seront sollicités afin que l'ensemble des filières d'écomatériaux soient représentées.

La commune de Fraize a d'ores et déjà signifié son intérêt pour ce projet en proposant de mettre à disposition une friche industrielle présente sur son périmètre. Quant à la communauté de communes dont elle fait partie, elle serait le porteur du projet.

- **Réhabilitation du lien filière-territoire-homme-activité**

- Proposer des **animations pédagogiques** (sur la base de ce qui existe déjà (ADIB)) par exemple pour les professeurs de troisième afin de les aider à organiser un module annuel sur la découverte d'une filière (liste des entreprises ouvertes à la visite, mémento des données à ne pas oublier à propos de la filière, liste des intervenants possibles sur des sujets en liaison avec la filière forêt bois, liste des thèmes de recherche envisageables...)

- Créer un module à destination des primaires autour de la thématique forêt/bois afin de redonner une place centrale au bois et à sa transformation.

- **Former les formateurs** (professeurs, instituteurs, guide de moyenne montagne...) à la filière forêt-bois, à son fonctionnement, ses produits, ses acteurs grâce à des rencontres de professionnels et à la visite de sites intéressants (par exemple sur la base des mercredis du patrimoine organisés par le Parc)

C'est encore une fois le rôle de **coordonnateur** du Parc qui est évoqué au travers de cette mission. Il est apparu dans le diagnostic que les élus, aussi bien que les acteurs eux-mêmes ou encore le grand public connaissaient mal la filière forêt-bois et les outils qui facilitent son fonctionnement. Ainsi, la formation est ressortie en tant qu'enjeu pour la filière forêt-bois sur le territoire : les acteurs ont besoin d'être formés aux enjeux environnementaux ou encore à la certification, aux techniques d'exploitations, etc. Les élus doivent être sensibilisés aux enjeux de la contractualisation, à la mise en place des réseaux de bois énergie, à la construction bois et à ses déclinaisons locales. Et **le grand public a besoin de se réapproprier le matériau bois et son histoire**, afin de mieux appréhender la filière, ses savoir-faire et son ancrage au territoire.

Plusieurs projets de formation circulent actuellement et les structures telles que les associations de communes forestières, le CRPF ou encore les CPIE et l'interprofession maîtrisent les techniques de communication, mais souvent, le message ne peut pas être suffisamment répandu en raison des coûts de telles actions. Le Parc pourrait donc apporter une force supplémentaire en **démultipliant et en coordonnant ces actions auprès du public visé**.

4. 3 Expérimentation, innovation et aménagement du territoire

Enfin, le dernier corps de compétences identifié pour le Parc regroupe les missions d'expérimentation, d'innovation et d'aménagement du territoire. Les Parcs naturels régionaux sont identifiés comme territoires particuliers d'excellence. En ce sens, ce sont des lieux adéquats pour expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles techniques au travers des savoir-faire et des caractéristiques du territoire.

Ainsi, les acteurs ont été sensibles à cette évolution possible et ont principalement proposé de développer trois objectifs stratégiques :

- **Observation des milieux, préservation et développement de la biodiversité**

- Poursuivre l'étude sur les amendements calco-magnésiens engagée lors de la dernière charte ;
- Favoriser l'aménagement étagé de lisières accueillantes pour la faune ;
- Etudier la fonctionnalité des corridors écologiques vosgiens (quiétude, capacité d'accueil).

Ces études permettront de faire progresser la gestion et d'affiner les préconisations en fonction de la nature du milieu et de ses fonctionnalités.

- **Aménagement et gestion des forêts**

- Favoriser la communication entre les gestionnaires et le public (exemple : intégrer les associations telles le Club vosgien dans les réflexions pour l'élaboration des aménagements)
- Réduire la fréquentation des véhicules motorisés sur le massif

- **Valorisation de la ressource locale (bois d'oeuvre, d'industrie, et énergie)**

- Mettre en place des **plans de développement de massif (PDM) « plus »** (qui intégreront des objectifs de gestion durable plus élevés que sur un territoire classique, et qui inciteront les propriétaires à s'investir dans des domaines plus variés), **des chartes forestières de territoire**, un **plan « câble »** (suite logique de l'étude câble réalisée par Fibois, afin de programmer des exploitations par câble sur les sites identifiés au cours de l'étude)

Cette proposition a été émise à plusieurs reprises lors de la réflexion des groupes de travail. Les acteurs du territoire s'accordent sur le fait que ces outils (CFT et PDM) peuvent permettre au Parc de fédérer les acteurs autour d'un projet commun. Il est donc intéressant de mieux comprendre le fonctionnement et la mise en place de ces outils.

La charte forestière de territoire concerne un territoire identifié et pertinent pour élaborer un programme d'action pluriannuel, intégrer le caractère **multifonctionnel** des forêts et prendre en compte la **diversité des marchés des produits** forestiers. Elle intègre la diversité des problématiques (aménagement rural, tourisme, loisirs, environnement, production, protection) et des situations locales (bassins versants, limites administratives). Elle permet également aux différents partenaires de proposer une grande diversité d'actions.

D'autre part, la démarche contractuelle de la charte forestière de territoire rend envisageable l'introduction d'un volet forestier dans des chartes ou des contrats territoriaux existants (charte du PNRBV, contrat de pays, contrat d'agglomération, charte intercommunale de développement et d'aménagement, etc), ou peut être à l'origine d'un projet d'aménagement et de développement territorial nouveau. Cet aspect permet une certaine souplesse dans la définition du projet et des acteurs qui le portent.

Ainsi l'outil charte forestière de territoire apporte une **méthodologie de travail** et un **cadre formel de concertation** aux acteurs. Reconnu par la loi, il paraît plus détaché des intérêts du Parc au profit d'un intérêt collectif, tout en renforçant la légitimité forestière du Parc (JUNOD G., 2005).

La charte forestière de territoire présente également des intérêts financiers à ne pas négliger dans le contexte du PNRBV. En effet, les crédits d'animation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche contribue de manière non négligeable à dresser un diagnostic complet du territoire (qui est une demande forte des acteurs locaux), beaucoup plus fin que ce qui a pu être réalisé dans le cadre de la révision de la charte du PNRBV. De plus il faut souligner que les financeurs semblent privilégier les actions des CFT car elles sont théoriquement **garantes d'une cohérence territoriale** (JUNOD G., 2005).

Cependant, la concrétisation parfois lente des actions et le manque d'implication de certains acteurs peuvent limiter l'efficacité des CFT. C'est pourquoi, il est primordial que la

concertation et la volonté de mettre en place un tel outil fassent l'unanimité sur le territoire.

Pour conclure, cet outil présente de nombreux atouts pour répondre à la problématique actuelle sur le massif (collaboration des acteurs de territoire qui ne communiquaient pas suffisamment). Le Parc peut en devenir un acteur clé et ainsi participer concrètement à la mise en place d'une politique forestière cohérente sur le territoire. Il serait intéressant, compte tenu la surface du Parc de créer plusieurs CFT, qui déclinent sur son périmètre les objectifs fixés lors de la révision de la charte du Parc en tenant compte des enjeux prépondérants sur le territoire.

Les plans de développement de massif permettent quant à eux de résoudre de manière efficace les problèmes spécifiques à la forêt privée. En effet, ils ont pour vocation de toucher **l'ensemble des propriétaires privés** afin de mutualiser la gestion de la forêt privée sur le territoire. Ils permettent de **concentrer et de coordonner les moyens humains et de communication** des organismes de la propriété privée sur des massifs de forêt, essentiellement privée et de taille réduite. Grâce à une approche globale et concertée des projets sylvicoles, les PDM facilitent la mise en place d'une gestion de qualité répondant à des objectifs environnementaux, économiques et sociaux forts.

Compte tenu de la répartition de la forêt privée sur le massif, ces outils seraient très utiles sur le territoire franc-comtois. Croisés à des objectifs élevés de préservation des milieux sur le territoire du Parc, ils participeraient à **une prise de conscience collective de la richesse des milieux**.

Pour conclure, compte tenu des caractéristiques de ces deux outils, il pourrait être envisageable d'intégrer un plan de développement de massif plus opérationnel, dans une démarche de charte forestière de territoire, plus souple et plus large. Cette organisation permettrait de répondre aux différents enjeux du territoire.

- **Pérennisation d'un tissu local d'entreprises et de leurs approvisionnements**

- Accompagner des initiatives innovantes sur le territoire (recherche mercatique sur les diversifications et innovations possibles d'activités et des conditions nécessaires à leur mise en œuvre...)

Cette mesure permettrait aux acteurs du territoire de mieux appréhender l'évolution nécessaire de leur entreprise et de plus facilement s'engager dans cette démarche.

- **Renforcement de l'usage du matériau bois (naturel et moderne)**

- La création d'un centre de ressources, présentée pour la mission de relais de communication, promotion, animation et éducation participe également au développement de l'expérimentation et de l'innovation sur le territoire.

4. 4 Perspectives

Cette étude est la première étape d'une réflexion plus approfondie sur le rôle que peut jouer le Parc pour soutenir la filière forêt-bois. Il est donc primordial de la replacer dans ce contexte afin de pouvoir prévoir le déroulement de la suite de la réflexion.

Un travail approfondi avec les acteurs n'ayant été mené que pour quatre des cinq enjeux identifiés, il serait intéressant de **prévoir une rencontre autour de la gestion durable** des forêts du territoire afin de permettre aux acteurs concernés de donner leur avis sur les objectifs stratégiques et opérationnels à se fixer. Une base de discussion, élaborée à partir des politiques PEFC d'Alsace et de Lorraine, est compilée au sein du tableau de synthèse présenté en hors texte ci-dessus.

Une fois cette concertation effectuée, l'organisation d'une assemblée plénière (comme pour la commission du 9 mai) serait l'occasion de rendre compte à tous les acteurs de la filière de l'ensemble des propositions des groupes thématiques. Il serait préférable que cette restitution se déroule avant les réunions des groupes de travail transversaux afin que les objectifs opérationnels proposés au cours de ces réunions soient portés à l'unanimité par la filière forêt-bois.

En effet, le Parc est une structure créée pour regrouper et fédérer les acteurs du territoire

et au moyen de quelques actions, il lui sera possible de remplir sa mission et de répondre de façon simultanée à plusieurs enjeux transversaux de la filière forêt bois. Certaines propositions devront devenir les piliers de la politique engagée sur le territoire du Parc, c'est pourquoi il est primordial de les hiérarchiser et d'étudier plus précisément les actions phares. D'après l'analyse qui a été faite des objectifs stratégiques identifiés par les acteurs, le noyau des actions est constitué par les objectifs opérationnels suivants :

- la création d'un centre de ressource pour les écomatériaux ;
- la mise en place de plans de développement de massif « plus » et de chartes forestières de territoire ;
- le soutien et la démultiplication des actions de formation ;

Ils intègrent les compétences du Parc tout en répondant aux attentes des acteurs de la filière forêt-bois.

5 Discussions

5.1 L'entité Parc naturel régional des ballons des Vosges : un territoire trop vaste

Composé de 208 communes, le Parc couvre un très vaste territoire, hétérogène naturellement, économiquement ou encore politiquement. Bien que le syndicat mixte tente de tirer parti de cette mosaïque, elle reste aujourd'hui un **obstacle à l'élaboration d'un projet cohérent à l'échelle du Parc**. En effet, les différentes entités géographiques et politiques se sont développées à des vitesses variables et selon des objectifs propres. Alors même si aujourd'hui tous s'accordent sur des enjeux au-dessus des limites administratives qui cloisonnent le territoire du Parc, chacun met en place une politique différente afin d'atteindre les objectifs fixés.

Ce contexte divise le territoire et complique le **rôle fédérateur** du Parc. En effet, l'**homogénéisation « par le haut »** des mesures mises en œuvre sur le territoire, au nom d'un **territoire remarquable et d'excellence**, devient une tâche toujours plus difficile avec l'augmentation du nombre de communes.

D'autre part, les **faibles moyens humains et financiers** mis à disposition pour concrétiser les actions inscrites dans la charte du Parc (par rapport à d'autres PNR où le ratio €/habitant est plus fort) limitent également les possibilités de concrétiser un **projet de territoire ambitieux et innovant**. L'équipe technique doit en conséquence faire face à de nombreuses difficultés :

- la vétusté du matériel informatique freine fortement la productivité,
- le manque de personnel contraint l'équipe technique à faire des sacrifices et à survoler certains projets,
- le parc automobile restreint limite les déplacements...

Ainsi l'efficacité de l'équipe technique du Parc est réduite et les actions menées perdent en lisibilité. Les acteurs se désintéressent de cet outil, et ressentent le Parc comme un obstacle plutôt que comme une aide et un catalyseur à leur projet de territoire.

Pour conclure, il me semble que la **taille du Parc handicape aujourd'hui son bon fonctionnement et limite son efficacité**, le Parc s'étant laissé dépasser par son image et la volonté des communes d'adhérer. Les acteurs du monde professionnel et les habitants attendent des actions concrètes que le Parc n'est plus en mesure de réaliser du fait des verroux politiques et financiers avec lesquels il doit composer. Le danger réside donc dans le fait que, soucieux de satisfaire la majorité de ses partenaires, le syndicat mixte ne réponde plus aux attentes des habitants mais se concentre uniquement sur des objectifs généraux, et ne fasse qu'inciter ses partenaires à s'engager concrètement.

En d'autres termes le Parc fait aujourd'hui face à un dilemme : Vaut-il mieux favoriser une présence de terrain, plus coûteuse et spécifique ou se concentrer sur une politique générale visant

à fédérer les différentes entités administratives autour d'un projet commun ?

Compte tenu sa taille, ses moyens et son organisation actuelle, le PNRBV n'est pas en mesure de répondre de façon suffisante à ces deux attentes. La révision de la charte semble être l'occasion pour le PNRBV et ses partenaires de s'interroger sur ces difficultés et de réfléchir à la restructuration de fond nécessaire à la mise en œuvre du projet de territoire incarné par la charte.

5. 2 Les changements prévus par la révision de la charte

5. 2. 1 L'organisation de l'équipe technique

La remise en question qui accompagne la révision de sa charte est l'occasion de **rétablir la position du Parc**. En effet, de trop nombreux acteurs ne comprennent pas le rôle et l'utilité du Parc en raison de l'absence de proximité. Il serait donc pertinent de réfléchir aux moyens de rapprocher le projet de territoire de ses habitants.

Par exemple, l'organisation générale de l'équipe pourrait être envisagée d'une façon un peu différente, afin de renforcer la proximité sur son territoire :

Pour pallier l'étendue du territoire, l'identification d'**entités géographiques** (aux enjeux naturels et économiques homogènes) permettrait d'élaborer une stratégie territoriale plus adaptée. Chaque entité serait coordonnée par un chargé de mission afin que le projet de territoire s'organise de façon cohérente et réponde au mieux aux attentes des habitants et des professionnels. Cette personne aurait la charge de la veille stratégique sur le territoire dont elle aurait la responsabilité.

En parallèle, une organisation par domaine (urbanisme, environnement, économie...) assurerait la gestion des missions spécifiques, dont les champs d'actions pourraient se concentrer sur une entité ou sur la totalité du territoire du PNRBV.

Des réunions régulières des responsables d'entités permettrait le suivi à l'échelle du Parc des différentes activités. Quant aux réunions avec l'ensemble de l'équipe, elles seraient l'occasion de réfléchir à la cohérence générale des projets et de fixer des objectifs généraux valables pour tous.

Mais cette réorganisation ne résoudra pas tous les problèmes du PNRBV. En effet, les difficultés que rencontre le Parc à construire un projet qui réponde aux attentes de chacun ne dépend pas uniquement de son organisation.

5. 2. 2 La nécessité d'un investissement commun pour l'efficacité du PNRBV

A l'occasion de la révision de sa charte, le Parc a affiché **sa volonté de rassembler largement les élus, les professionnels et les habitants du territoire autour de ce projet commun**. Mais cette concertation sera inutile si personne ne s'y investit. La « co-construction » est dans toutes les bouches mais est-elle à ce jour dans toutes les têtes ? Un trop grand nombre d'acteurs potentiels ne saisit pas l'opportunité qui lui est faite de travailler à l'évolution de son territoire. Et il est regrettable que le projet de tous devienne alors le projet de quelques-uns.

Le désintéressement général qui a suivi l'extension du périmètre rend plus difficile le rassemblement des acteurs. L'exemple de la filière forêt-bois est significatif : lors de la première assemblée plénière, la participation a été satisfaisante. Mais lorsque les groupes de travail se sont réunis, le taux de présence a fortement chuté : il est même arrivé de n'avoir qu'un seul acteur présent à la réunion, les autres personnes invitées n'ayant pas jugé nécessaire de se faire excuser. Ce « laxisme » démontre à quel point **le Parc incarne pour ses habitants et partenaires une structure méconnue, inefficace** ou contraignante comme le souligne le rapport « Audit pour une charte à venir... » (Portejoie, Lacroix, Monta, 2005) : les acteurs ne prennent pas la peine de s'intéresser à ses projets et à ses ambitions, persuadés que tout cela ne sera pas ou peu suivi d'effets. La charte est l'occasion de changer cet état d'esprit en rapprochant les objectifs stratégiques qui y seront inscrits des attentes et des besoins des habitants. Il est d'ailleurs important de remarquer que la concertation et la réflexion qui ont été souhaitées pour cette

révision ont permis aux personnes qui se sont impliquées dans la démarche de **mieux s'approprier la structure et les fonctions du Parc**.

5. 2. 3 La cohérence du projet de territoire

Le Parc des ballons des Vosges devra également attacher une attention particulière à la cohérence globale de son projet afin de ne pas aboutir à un assemblage artificiel d'objectifs stratégiques mais bien à un projet faisant preuve d'une réelle stratégie de territoire fondée sur le développement durable.

En effet, la précédente charte (1998-2008) s'organisait autour du coeur de Parc : les hautes Vosges. Cette lecture laisse deviner l'organisation d'un Parc national, qui se doit de préserver à tout prix un milieu naturel remarquable et sensible. Or, cette mission n'est pas celle d'un Parc naturel régional. **Car même si le massif des Vosges présente quelques espèces remarquables, il n'en est pas moins un espace habité, à forte valeur économique, que les élus ont choisi de développer de façon durable et équilibrée.** La volonté d'intégrer la filière forêt-bois au projet du Parc en est une très bonne illustration. Il se pourrait donc que la prochaine charte représente un virage important dans la stratégie territoriale, rééquilibrant la part des trois composantes du développement durable.

5. 3 La place de la filière forêt-bois dans la charte et au sein du PNRBV

5. 3. 1 L'évolution de la place de la filière forêt-bois dans la charte

Comme il vient d'être mentionné, la problématique de la filière forêt-bois a été abordée de façon différente pour cette révision. La simple présence des termes « filière » et « bois » le justifie.

Mais malgré la volonté générale des acteurs d'inclure la filière dans la réflexion, il n'a pas été facile de lui trouver une place. Tantôt jugé « trop transversal », tantôt jugé « hors des compétences du Parc », le thème de la filière forêt-bois a suscité de nombreux débats. Comment aborder cette question si transversale et si inhabituelle au sein du Parc ?

Il a été choisi de la traiter de façon globale pour réaffirmer son unité et proposer une stratégie adaptée au contexte local. Cet exercice fut parfois périlleux du fait de la nature actuelle de la filière forêt-bois (composée d'activités distinctes sans liens réels) mais il a permis au Parc de **rencontrer les acteurs de cette filière et de les réunir.**

Cette concertation a forcé les acteurs à ouvrir les yeux sur la réalité de la filière et sur son identité : elle est composée de nombreux éléments interdépendants qui participent tous à son évolution et à son développement. **Cette discussion leur a également permis de se rendre compte des possibilités offertes par le Parc.** Les enjeux qui ont été définis au cours de ces quelques mois reflètent cette prise de conscience.

J'espère donc que le travail que les acteurs ont mené avec le Parc aboutira à l'élaboration d'une politique utile et d'actions efficaces qui s'intégreront dans la stratégie du territoire. Par exemple, il me semblerait intéressant de décliner la proposition d'organisation du Parc au domaine forestier : créer des unités de gestion intégrée tenant compte des enjeux forts de l'unité géographique afin de servir un but commun : soutenir la filière forêt-bois sur le territoire. L'outil « charte forestière de territoire » pourrait répondre à ces objectifs.

Ainsi, au travers de ces rencontres, la filière forêt-bois a trouvé sa place dans la future charte du Parc et s'intégrera parfaitement au volet économique traitant de la question « comment vivre et travailler au pays ? ».

5. 3. 2 La prise en compte de la forêt au sein du PNRBV nécessite la mise en place de moyens appropriés

Le présent rapport a pour ambition de fournir au Parc une base de travail pour la suite de la charte et une meilleure lisibilité de la filière forêt-bois implantée sur son territoire. Toutefois, la mise

en œuvre des principes proposés dans ce dossier dépend des moyens dont se dotera le Parc pour sa future charte. Sans moyen humain, le Parc développera difficilement la stratégie forestière qui vient de lui être soumise, car les préoccupations agricoles, environnementales sont souvent prédominantes et un chargé de mission « multifonctions » passera dans la pratique peu de temps sur la filière forêt-bois. La mise en place de moyens humains (chargé de mission filière forêt-bois) et d'une méthode de travail (travail en commission forêt, coordination avec les autres chargés de mission) sont donc nécessaires pour assurer la réalisation et le suivi des projets définis dans la stratégie forestière du Parc.

5. 4 Limites de l'étude

5. 4. 1. Un sujet vaste

La commande initiale du Parc des ballons des Vosges, très vaste, a nécessité d'être reconsidérée au cours du stage, aussi bien sur le plan méthodologique que sur le plan du contenu.

En effet, le sujet tel qu'il était défini au départ regroupait l'élaboration de l'ensemble de la politique ainsi que des mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs stratégiques fixés. Or, le calendrier de la révision de la charte et la durée du stage n'ont pas permis de mener l'étude jusqu'à cet objectif.

De la même façon, l'organisation d'un voyage d'étude avait été mentionnée dans la commande mais n'a pas pu être réalisée faute de temps et de moyens. Quant à la mise en perspective internationale de la relation entre la filière forêt-bois et des structures semblables aux Parcs naturels régionaux, elle a été écartée car elle demandait une étude bien trop longue pour être complète dans le temps imparti pour un bénéfice aléatoire.

La méthodologie s'est construite au fur et à mesure de l'élaboration du diagnostic. En effet, l'approche itérative que le Parc met en œuvre pour la révision de sa charte nécessitait cette gymnastique. De plus, il a semblé important de tenir compte des besoins des acteurs et d'adapter la méthode à leurs attentes. Cette façon de procéder a été très formatrice d'un point de vue professionnel.

5. 4. 2 Les biais des enquêtes réalisées

Les résultats obtenus au cours des rencontres des acteurs ou encore des groupes de travail ne sont pas exhaustifs. En effet, plusieurs personnes n'ont pas pu me rencontrer ou me faire part de leur point de vue. Toutefois, cette étude n'avait pas pour but d'établir la liste des avis personnels de tous les acteurs de la filière mais plutôt de réussir, grâce à la rencontre de plusieurs acteurs clés, à élaborer une photographie représentative du contexte local et de faire émerger les enjeux du territoire. Il est cependant regrettable que je n'aie pas pu rencontrer d'acteurs de la seconde transformation (charpentiers ou constructeurs de maisons à ossature bois).

Afin d'organiser les groupes de travail, il a été choisi de ne solliciter qu'un petit nombre d'acteurs, représentatifs de la filière afin de pouvoir mieux réfléchir ensemble aux objectifs stratégiques et opérationnels à adopter. Ce choix s'est parfois révélé inadapté puisque à plusieurs reprises les réunions se sont déroulées avec un nombre trop restreint de personnes pour pouvoir mener une réflexion concertée.

Cependant, il m'a permis de prendre conscience des aléas de l'organisation de réunions.

Enfin, les acteurs qui ont été sollicités avaient pour la plupart une vision d'ensemble de la filière mais faisaient preuve d'une motivation supérieure aux acteurs absents. Très impliqués dans le soutien de la filière forêt-bois, ils n'ont pas pu apporter au Parc la vision des acteurs, moins directement impliqués. Il aurait été intéressant de rencontrer ces personnes afin de construire de manière objective le projet. Le temps imparti ne l'a malheureusement pas permis.

Conclusion

La filière forêt bois est omniprésente sur le territoire du Parc naturel régional des ballons des Vosges mais elle n'avait pas, au cours des deux dernières chartes, été abordée comme telle. La révision qui s'est amorcée il y a quelques mois fut l'occasion d'ouvrir le débat sur sa place et sur le rôle que le Parc pourrait assumer afin de soutenir le tissu industriel qui la compose.

Après avoir réalisé un diagnostic naturel, économique, politique et social, le Parc a pu engager une réelle discussion de fond avec les acteurs dans le but de définir ensemble la ligne de conduite à suivre. Les quelques débats qui ont animé cette discussion ont permis à chacun d'exprimer son point de vue et de participer à l'élaboration de la future politique. Certaines missions ont été clairement identifiées :

- une mission d'observation et de veille stratégique
- une mission de relais communication, d'animation, de promotion et d'éducation
- une mission d'innovation, d'expérimentation et d'aménagement du territoire

Les enjeux qui participent à ces différentes missions balayent les champs de la gestion durable, de la valorisation de la ressource locale, de la pérennisation d'un tissu local d'entreprises ou encore du renforcement de l'usage du matériau bois et de la réhabilitation du lien filière-territoire-homme-activité.

Les résultats proposés dans ce rapport ne sont pas définitifs aujourd'hui car ils doivent encore être approuvés et intégrés au sein du groupe de travail transversal « comment vivre et travailler au pays ? » mais ils sont d'ores et déjà un premier pas vers une collaboration accrue des acteurs de la filière.

A l'avenir, il est fort probable que le Parc naturel régional des ballons des Vosges soit de plus en plus sollicité sur les problématiques forestières. En effet, la forêt est un espace clé pour le développement durable des Vosges et elle incarne une ressource face aux enjeux environnementaux actuels (eau, air, changements climatiques...) qui préoccupent les acteurs du territoire. Le Parc naturel régional des ballons des Vosges, garant d'une cohérence territoriale, deviendra donc peut-être demain un acteur incontournable de la filière forêt-bois.

Bibliographie

Documents relatifs au contexte national et international

ADEME. - *ADEME&VOUS*. Janvier 2007, n° 1. - 12 p.

AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ENERGIES Ile-de-France.- *Les énergies renouvelables en Ile-de-France : du bois d'élagage pour le chauffage*. - Paris : ARENE, 2003. - 2 p.

ALPS NETWORK ENTREPRISE. - *1^{er} séminaire NENA « réseau d'entreprises dans les Alpes : de l'idée à la réalisation », thèmes principaux : le bois et la construction*. - Coire (Suisse) et Vorarlberg (Autriche) : NENA, 11-12 mai 2007. 5 p.

BESSION (L.). - *Loi relative au développement et à la protection de la Montagne* - Paris : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 9 janvier 1985. - 26 p.

BOURDIN (J.) - *Rapport sur le projet de loi de finances 2007: Agriculture, Pêche, Forêt et affaires rurales*. - Paris : Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, 23 novembre 2006. - Tome 3, annexe 3, 96 p.

Centre régional d'innovation et de transfert de technologies du Bois : www.critt-bois.com

Chartes forestières de territoire : www.cft.fncofor.fr

CLUZEAU (C.). - *Aide à l'utilisation des données dendro-écologiques de l'Inventaire Forestier National*. - Nancy : Inventaire Forestier National, 2 août 2001, modifié le 11 avril 2002. - 24 p.

COMITE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS Paris, NORDIC TIMBER COUNCIL Finlande. - *Retour à l'essentiel : Le bois au cœur de la maison*. - Paris : Comité National pour le Développement du Bois/Nordic Timber Council, 2006. - DVD « Le bois c'est essentiel ».

COMITE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS Paris, NORDIC TIMBER COUNCIL Finlande. - *Lettre de campagne n° 6*. - Paris : Comité National pour le Développement du Bois/Nordic Timber Council, octobre 2006. - 4 p.

Comité national pour le développement du bois (CNDB) : www.bois-construction.org

COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE. - *La gestion durable des forêts communales, rapport 2004.- Revue officielle de la fédération des communes forestières de France et de l'aménagement de l'Espace rural*, 2005, supplément au volume n° 31. - 56 p.

DAUDET (A.). - *Audit du patrimoine forestier du Parc naturel régional du Morvan : Mise en place d'une charte forestière de territoire*. - Saint Brisson : PNR Morvan, février 2003. - 48 p.

EBNER (G.). - *Holzkurier-österreichische Fortzeitung*. - 2007

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE Paris. - *L'évaluation de la charte : quelques principes simples*. - Paris : Fédération des parcs naturels régionaux de France, 7p.

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE, Paris. - *La Fédération Nationale des Communes Forestières de France, Valoriser le patrimoine forestier communal*. - Paris : FNCoFor, 2003. - Plaquette de présentation. - 4 p.

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE. - *1000 chaufferies bois pour le monde rural*. - Paris : Fédération des communes forestières de France, 2007. - 3 p.

Fédération nationale des communes forestières de France : www.fncofor.fr

FLAMBARD (S.). - *Connaissez-vous les essis ?*. - *Forêt Magazine*, avril 2004, p. 4-5.

GLAVANY (J.). - *Loi d'orientation sur la forêt*. - Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 11 juillet 2001. - 30 p.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL. - *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises*.

- Paris : IFN, 2006. - 148 p.

Inventaire Forestier National : www.ifn.fr

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL Nogent-sur-Vernisson. - Observer la forêt française : mission première de l'IFN. - *L'IF*, juin 2006, n° 12. - 11p.

INSTITUT DE PROMOTION ET D'ETUDES DE L'AMEUBLEMENT. - *meubloscop'97* - www.site-en-bois.net/fr, 2007.

JUNOT (G.). - *Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ?* - Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts, novembre 2005. - 56 p. (mémoire de fin d'étude).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE Paris. - *Le programme forestier national*. - Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006. - 14 p.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois_r36.html

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE. - *ORGFH, Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de travail « Forêt »*. - ONCFS, 1^{er} avril 2004. - 6 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Paris. - *Contacts à l'ONF Réseau Bois Energie*. - Paris : ONF, 2006. - plaquette de présentation. - 1 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, UNIVERSITE DE CAEN. - *enquête sur les représentations de la forêt*. - Caen : université de Caen, ONF, 2004.

Parc naturel régional du Livradois Forez : www.parc-livradois-forez.org

Parc naturel régional du Massif des Bauges : www.parcdesbauges.com

PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN. - *La charte forestière de territoire : une nouvelle démarche pour le Morvan*. - Saint Brisson : PNR Morvan, janvier 2004. - 12 p.

Parc naturel régional du Morvan : www.parcumorvan.org

PEFC FRANCE Paris. - *Schéma de certification forestière période 2006 - 2011*. - Paris : PEFC France, 2005. 76 p. - voir pages 40 et 41.

PIERS (F.). - *Charte forestière du Morvan : les acteurs de la première et de la seconde transformation du bois*. - Saint Brisson : PNR Morvan, Aprovalbois Bourgogne, avril-mai 2005. - 12p.

VOYNET (D.). - *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires*. - Paris : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 25 juin 1999. - 27 p.

Documents relatifs au contexte régional

ASSOCIATION LORRAINE DE CERTIFICATION FORESTIERE Nancy. - *La forêt Lorraine, un milieu naturel et humain à gérer*. - Nancy : ALCF, 2007. - 27 diapositives.

ASSOCIATION LORRAINE DE CERTIFICATION FORESTIERE Nancy. - *La ressource bois, Mobilisation et Transformation*. - Nancy : ALCF, 2007. - 22 diapositives.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU BOIS Franche-Comté. - *Liste des scieries du territoire de Belfort et de la Haute Saône*. - Besançon : ADIB, 2007. 2 p.

Association pour le développement des industries du bois en Franche-Comté (ADIB) : www.adib-fc.com

ASSOCIATION PRO-FORÊT Franche Comté. - *Forêt défi Franche-Comté, la qualité des travaux forestiers, annuaire des entreprises adhérentes*. - Besançon : Pro-Forêt, 2006. - 40 p.

ASSOCIATION PRO-FORÊT Franche Comté. - *L'ETF Comtois*. - Besançon : Pro-Forêt, février

2007, n° 43. - 12 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE FRANCHE-COMTE. - *Schéma régional de de gestion sylvicole de Franche-Comté*. - Besançon : CRPF Franche-Comté, avril 2006. - 204 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE LORRAINE ALSACE. - *Schémas régionaux de gestion sylvicole d'Alsace*. - Le Ban Saint Martin : CRPF Lorraine Alsace, juin 2006. - 184 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE LORRAINE ALSACE. - *Schémas régionaux de gestion sylvicole de Lorraine*. - Le Ban Saint Martin : CRPF Lorraine Alsace, juin 2006. - 210 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE L'OGNON Franche Comté. - *Synthèse de l'enquête habitants de la CCHVO, premiers éléments*. - Melisey : Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon, avril 2007. - 5 p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ALSACE. - *Note sur la filière bois. Etat des lieux des travaux du CESA au 14 février 2007*. - Strasbourg : CESA, février 2007. - 9 p.

CONSEIL GENERAL DES VOSGES. - *Charte BOIS*. - Epinal : Conseil général des Vosges, 2004.- 5 p.

CONSEIL GENERAL DES VOSGES. - *Le bois énergie dans le département des Vosges*. - Epinal : Conseil Général des Vosges, 2006. - 15 p. (plaquette de présentation).

CONSEIL GENERAL DES VOSGES. - *Politique départementale sur la forêt et le bois*. - Epinal : Conseil Général des Vosges, 2006. - 27 diapositives.

CONSEIL REGIONAL D'ALSACE. - *Orientations régionales forestières*. - Strasbourg : Conseil régional d'Alsace, 1999. - tome 1 : 75 p, tome 2 : 50 p.

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE. - *Orientations régionales forestières*. - Besançon : Conseil régional de Franche Comté, 2000. - 108 p.

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE. - *Orientations régionales forestières*. - Nancy : Conseil régional de Lorraine, 1998. - tome 1 : 61 p.

COOPERATION POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN ALSACE Strasbourg. - *Base de données occupation du sol 2000*. - Strasbourg : Région Alsace, 2005. - 5 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LORRAINE. - *La filière bois, un capital à préserver*. - *Infos Draf Lorraine*, Janvier 2007, spécial forêt n° 9. - 8p.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LORRAINE. - *Subventions à la forêt en Lorraine : Aides de l'Etat et de l'Union Européenne pour les investissements forestiers de production*. - Metz : DRAF, 2005. - 11 diapositives.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LORRAINE. - *Subventions à l'exploitation forestière et à la première transformation du bois*. - Metz : DRAF, 2005. - 7 diapositives.

FIBOIS ALSACE. - *Les grandes orientations du plan d'action 2000-2006 de la filière forêt-bois alsacienne*. - Schiltigheim : FIBOIS Alsace, juin 1999. - 10 p.

FIBOIS ALSACE. - *FIBOIS Alsace Info, la lettre d'information de la filière forêt-bois en Alsace*. - Schiltigheim : FIBOIS Alsace, Mars 2003. - 4 p.

FIBOIS ALSACE. - *Diagnostic de la filière forêt-bois du Haut-Rhin : liste des scieries*. - Schiltigheim : FIBOIS Alsace, septembre 2006. 2 p.

FIBOIS ALSACE. - *FIBOIS Alsace Info, la lettre d'information de la filière forêt-bois en Alsace*. - schiltigheim : FIBOIS Alsace, décembre 2006. - 13 p.

FIBOIS ALSACE. - *Diagnostic de la filière forêt-bois dans le département du Haut Rhin*. - Schiltigheim : FIBOIS Alsace, janvier 2007. - 51 p.

FIBOIS ALSACE. - *Evalutation de la ressource en bois énergie en Alsace (résultats 2005)*. - Schiltigheim : FIBOIS Alsace, mai 2007. - 24 p.

Fibois Alsace : www.fibois-alsace.com

FIBOIS ALSACE, OFFICE NATIONAL DES FORÊTS Agence de Colmar. - *Inventaire des coupes à câbles aériens du Parc naturel régional des Ballons des Vosges*. - Schiltigheim : Fibois Alsace, 2007. - 14 p.

FIBOIS ALSACE, PEFC ALSACE. - *Charte qualité des travaux d'exploitation forestière en Alsace : guide de bonnes pratiques*. - Schiltigheim : Fibois Alsace, PEFC Alsace, 2003. - 82 p.

GRUPE INTERPROFESSIONNEL DE PROMOTION DE L'ECONOMIE DU BOIS EN LORRAINE Lorraine. - *Approche des conditions de valorisation des très gros bois issus des forêts du massif vosgien*. - Nancy : GIPEBLOR, Mars 2000. - 57 p.

GRUPE INTERPROFESSIONNEL DE PROMOTION DE L'ECONOMIE DU BOIS EN LORRAINE Lorraine. - *L'annuaire de l'Offre Bois Bâtiment en Lorraine*. - Nancy : GIPEBLOR, 2001. - 290 p.

GRUPE INTERPROFESSIONNEL DE PROMOTION DE L'ECONOMIE DU BOIS EN LORRAINE Lorraine. - *Liste des scieries des Vosges*. - Nancy : GIPEBLOR, 2006. - 2 p.

Groupe interprofessionnel de promotion de l'économie du bois en Lorraine (GIPEBLOR) : www.gipeblor.com

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, DIRECTION TERRITORIAL D'ALSACE. - *Directive régionale et schéma régional d'aménagement d'ALSACE*. - Strasbourg : ONF DT Alsace, juillet 2006. - 177 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, DIRECTION TERRITORIAL DE FRANCHE-COMTE. - *Directive régionale d'aménagement de FRANCHE-COMTE*. - BESANCON : ONF DT Franche-Comté, Avril 2006. - 180 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, DIRECTION TERRITORIAL DE FRANCHE-COMTE. - *Schéma régional d'aménagement de FRANCHE-COMTE*. - BESANCON : ONF DT Franche-Comté, Avril 2006. - 180 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, DIRECTION TERRITORIAL DE LORRAINE. - *Directive régionale et schéma régional d'aménagement de la LORRAINE*. - Nancy : ONF DT Lorraine, février 2006. - 137p.

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES. - *Dossier de candidature « Pôle d'excellence Rurale » Pays des Vosges Saônoises*. - Besançon : Pays des Vosges Saônoises, Communes Forestières de Haute-Saône, août 2006. - 21 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Bilan de l'état des lieux 2007*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007.- 8 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Bilan de la politique qualité de gestion forestière durable 2002 – 2007*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007. - 29 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Cahier des charges du propriétaire forestier alsacien engagé dans la politique qualité de gestion forestière durable*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007. - 2 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Déclaration de mise en oeuvre de traitements agropharmaceutiques ou d'amendements en forêts certifiées*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007. - 2 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Etat des lieux des forêts alsaciennes en 2007*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007. - 53 p.

PEFC ALSACE Schiltigheim. - *Propositions d'objectifs pour la nouvelle politique qualité de gestion forestière durable 2007 - 2012*. - Schiltigheim : PEFC Alsace, 2007. - 7 p.

SELECTION VOSGES Nancy. - *Le meilleur de la forêt Vosgienne*. - Nancy : Sélection Vosges, 1996. - 12 p.

SELECTION VOSGES Nancy. - *Classement des sciages de Sapin Epicéa*. - Nancy : Sélection Vosges, 2003. - 23 p.

SELECTION VOSGES Nancy. - *Guide d'emploi des sections de bois pour planchers et toitures, conseils de mise en oeuvre*. - Nancy : Sélection Vosges, 2005. - 11 p.

SELECTION VOSGES Nancy. - *Le traitement des sciages, guide d'emploi des bois résineux traités*. - Nancy : Sélection Vosges, 2005. - 11 p.

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ECONOMIQUE DE LORRAINE Nancy. - Annuaire Lorraine 2006. - *Agreste Lorraine*. novembre 2006, n° 25. - voir rubrique « Bois et forêts » p. 78-82.

SERVICE REGIONAL DE TRAITEMENT DE L'IMAGE ET DE TELEDETECTION Strasbourg. - *Le foncier forestier Rhénan Suivi par télédétection en Alsace*. - Strasbourg : SERTIT, 2004. - 11 p.

TOUSSAINT (J.M.). - *Modulex veut casser la baraque*. - *Liberté de l'Est*, 2 février 2007. - Rubrique Economie.

UNION REGIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCHE-COMTE, ONF FRANCHE-COMTE. - *Charte forestière de territoire du Pays de l'Aire Urbaine Belfort, Hericourt, Montbéliard, Delle*. - Besançon : URACoFor Franche-Comté, ONF Franche-Comté, 23 mai 2006. - 13 p.

Documents relatifs au contexte du PNRBV

DOYEN (M.). - *Bilan : Tout feu tout flamme, le bois énergie d'hier à aujourd'hui. Regards croisés sur un patrimoine du Parc 2005*. - Munster : Parc naturel des Ballons des Vosges, 2005. - 3 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *Charte révisée 1998-2008*. - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 5 juin 1998. - 192 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *Des actions pour un territoire*. - Munster : Parc naturel des Ballons des Vosges, 2001. 22 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster, - *La Forêt, découverte des milieux forestiers, guide pédagogique interactif*. - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2003. - guide de l'enseignant : 104 p. - fiches élèves : 52 p.

PARC NATUREL DES BALLONS DES VOSGES. - *Patrimoines industriels et techniques, lieux de visite dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges*. - Munster: Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2005. - 29 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *Bilan de la mise en oeuvre de la seconde charte du Parc 1998-2008*. - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2007. - 48 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *Prédiagnostic stratégique, Révision de la Charte du Parc 2006-2007*. - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2007. - 26 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *2007-2009 : Révision de la charte du Parc : une autre vie s'invente ici !* - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, mars 2007. - 8p. (Information presse mars 2007).

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES Munster. - *Une autre vie s'invente ici !* - Munster : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2007. - 23p.

Parc naturel régional des allons des Vosges : www.parc-ballons-vosges.fr

PORTEJOIE (C.), LACROIX (L.), MONTA (C.). - *PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : Audit pour une charte à venir...*- Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts, octobre 2005. - 43 p. (projet ingénieur).

PORTEJOIE (C.), LACROIX (L.), MONTA (C.). - PNR des Ballons des Vosges : axes de réflexion pour une charte à venir... - Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts, octobre 2005. - 28 diapositives.

Documents relatifs à la méthodologie

GUILHENEUF (P.Y.). - *Dialogue territorial, concertation, médiation, territoire.* - Saint Gély : Association Geysier, 2007. -22 diapositives.

GONTIER (P.). - *Méthode « espace » de Mairie-Conseils.* - Paris : Mairie-Conseils, 2007. - 25 diapositives

LARDON (S.), MAUREL (P.), PIVETEAU (V.). - *Représentations spatiales et développement territorial.* - Paris : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts, 2001.

TEYSSIER D'ORFEUIL (L.), MAGNES (J.P.). - www.animerunereunion.com, 2007.

Liste des contacts :

Claude Michel, Chargé de mission environnement au Parc naturel des ballons des Vosges

maison du Parc

1 cour de l'Abbaye

68140 MUNSTER

c.michel@parc-ballons-vosges.fr

Anne Kleindienst, responsable révision charte

maison du Parc

1 cour de l'Abbaye

68140 MUNSTER

a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr

Catherine Bohême, Chargé de mission développement durable des entreprises au Parc naturel et des ballons des Vosges

maison du Parc

1 cour de l'Abbaye

68140 MUNSTER

c.boheme@parc-ballons-vosges.fr

Jean-Claude Renaud, Directeur de l'agence ONF de Colmar

22 rue de Herrlisheim

68000 Colmar

ag.colmar@onf.fr

Sacha Jung, Secrétaire général de l'interprofession FIBOIS Alsace

maison de l'agriculture

2 rue de rome

67300 Schiltigheim

Emmanuel Cuchet, Secrétaire général de l'interprofession GIPEBLOR (Lorraine)

15 boulevard Joffre

54000 Nancy

Christian Dubois, Secrétaire général de l'interprofession ADIB (Franche-Comté)

20 rue François Villon

25000 Besançon

Dominique Mathieu, Responsable de la scierie Mathieu, sélection Vosges

110 les relles gouttes

88400 Xonrupt-Longemer

Annexes

Table des annexes

annexe 1 : liste des acteurs rencontrés pour l'élaboration du diagnostic

annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les groupes de travail

annexe 3 : clé d'identification de la typologie vosgienne

annexe 4: comptes-rendus des réunions avec les groupes de travail

Annexe 1 : liste des acteurs rencontrés pour l'élaboration du diagnostic

Association de Communes forestières :

Association des communes forestières du territoire de Belfort : C. Bohême

Union régionale des associations des communes forestières de Franche Comté : C. Marquis et son équipe

Union régionale des associations des communes forestières de Lorraine : D. Nicolas

ONF :

Agence de Colmar, correspondant ONF du Parc : J.P. Renaud

Agence de Mulhouse : E. Zahnd

CRPF :

CRPF Franche Comté : P. De Bonnafos

CRPF Alsace Lorraine : P. Ancel

Interprofession :

FIBOIS : S. Jung

GIPEBLOR : E. Cuchet

ADIB : C. Dubois

Exploitation :

Association Proforêt : D. Barthelet

Première transformation :

syndicat des exploitants et scieurs des Vosges : F. Cuny

sélection Vosges : D. Mathieu

scierie Henry : M. Henry

Architecture :

Architecte : L. Thomasset

Département :

conseil général des Vosges : C. Vigneron et P. Balland-Thomas

conseil général de Haute Saône : J. D. Paul

DDAF :

DDAF Vosges : B. Fabbri

DDAF Haute Saône : J. M. Pate

DDAF Territoire de Belfort : J. Raymond

SERFOB :

SERFOB Franche Comté : M. Janex

SERFOB Lorraine : N. Spitz

SERFOB Alsace : A. Lefeuvre

Conseil économique et social :

Conseil économique et social d'Alsace : J. F. Wollbrett

PNR :

PNR du Livradois Forez : C. Icombe

Annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les différents groupes de travail

Collaboration et coopération entre les acteurs de la filière

Organisme	personne ressource	adresse
ONF	Mr Jean Pierre Renaud, Etienne Zahnd	22 rue de Herrlischeim 68000 Colmar
CRPF	Mme Keller	Maison de la forêt et du bois, 20 rue François Villon 25041 Besançon
Coopérative forestière forêt et bois de l'Est	Mr Alain Jacquet	Maison de la forêt et du bois, 17 rue André Vitu, 88020 Epinal cedex
syndicat des scieurs des Vosges	Mr François Cuny	5 rue de la provence, BP 90, 88003 Epinal cedex
syndicat des charpentiers des vosges	Mr Roux	40 boulevard Jamagne 88400 Gérardmer
Association Proforêt	Mr Barthelet	Maison de la forêt et du bois, 20 rue François Villon, 25041 Besançon
interprofession GIPEBLOR	Mr Emmanuel Cuchet	15, boulevard joffre 54000 Nancy
communes forestières du Haut Rhin	Mr Grandadam	Hôtel du Département, place du Quartier blanc, 67964 Strasbourg cedex 9
Chambre de commerce et de l'industrie	Mr Cherpion	place Jules Ferry 88109 St dié des Vosges
ENGREF	Mr Yves Bastien	14 rue girardet 54000 Nancy
Architecte	Mr François Lausecker	23 rue Charles De Gaulle 88400 Gérardmer
conseil général, direction vosgienne du Patrimoine	Mr Pierre Balland-Thomas	47 rue de la préfecture, 88000 Epinal
Conseil Economique et Social d'Alsace	Mr Jean François Wollbrett	1 place du Wacken, BP 91006, 67070 Strasbourg cedex
SERFOB Alsace	Mr Lefeuvre	14,rue du maréchal Juin BP 61003, 67070 Strasbourg cedex
Région Franche Comté	Mr Joseph Parrenin	4 square Casten, 25031 Besançon

Annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les différents groupes de travail (suite)

Bois dans la construction

Organisme	personne ressource	contact
ENSTIB	Pascal Triboulot	27 rue du Merle Blanc BP1041 88051 Epinal Cedex
CAUE	Thierry Ubrich	31 avenue Clémenceau 68000 Colmar
Architecture	François Lausecker	23 rue Charles De Gaulle 88400 Gérardmer
conseil général	Pierre Baland	47 rue de la préfecture, 88000 Epinal
conseil régional de Lorraine	Mission aménagement du territoire Infrastructures développement durable	Place Gabriel Hocquard BP 81004 57036 Metz cedex 1
Interprofession ADIB	Christian Dubois	20 rue François Villon, 25041 Besançon cedex
syndicat des scieurs et exploitants forestiers d'Alsace	René Maechler	Scierie P.Maechler BP 7 67620 Soufflenheim
chambre des métiers d'épinal	Lionnel Jeanmougin	24 rue Boulay de la Meurthe 88000 Epinal
syndicat des constructeurs de maison à ossature bois	Pascal Cuny	10 chemin de la trinité BP32 88400 Gérardmer
ONF	Benoit Cuyer	DT ONF 67000 Strasbourg
DRIRE	Bernard Derache Temis	21b rue Alain Savary BP 1269 25005 Besançon cedex
DRE	Patricia goût	BP 81005/F 67070 Strasbourg cedex
élu (Ban de laveline)	Gérard Noël	2 place Eugène Grandjean, 88520 Ban de Laveline

Annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les différents groupes de travail (suite)

Bois énergie

Organisme	personne ressource	contact
ONF	Alain Nussbaum	28 rue de la Bolle 88100 St dié des Vosges
CRPF Lorraine Alsace	Pascal Ancel	Maison de l'agriculture, 2 rue de Rome 67300 Shiltigheim
Communes forestières territoire de Belfort	Catherine Bohême	PNRBV 1 cour de l'abbaye 68140 Munster
coopérative forestière Cosylval	Michel Rolli	Maison de l'agriculture, 2 rue de Rome 67300 Shiltigheim
syndicat des scieurs et charpentiers	Mr Verdant	Scierie Verdant 70190 Ruhans
Association Pro-Forêt (pour les ETF et exploitants forestiers)	Mr Barthelet	Maison de la forêt et du bois, 20 rue François Villon, 25003 Besançon cedex
ADEME	Michel Cairey Remonnay	25 rue Gambetta BP 26367 25018 Besançon cedex 6
Elu (Cornimont)	Maurice Claudel	3 rue des Grands Meix, 88310 Cornimont
Association Bois énergie	AJENA	28 bd Gambetta BP 149 39004 Lons le Saunier
Interprofession FIBOIS	Sacha Jung	Maison de l'agriculture, 2 rue de Rome 67300 Shiltigheim
industrie du panneau, ISOROY	Michel Leuvrey	ZI route de Luxeuil BP 90 70204 Lure
Communauté de communes de Kaysersberg	Roger Bleu	31 rue du Geisbourg 68240 Kaysersberg

Annexe 2 : liste des acteurs sollicités pour les différents groupes de travail (suite)

Vulgarisation et promotion du bois des Vosges

Organisme	personne ressource	contact
ONF	Jean Yves Boitte	28 rue de la Bolle 88100 St Dié des vosges
communes forestières, URACOFOR Franche Comté	Christophe Marquis	Maison de la forêt et du bois, 20 rue François Villon, 25003 Besançon cedex
PEFC Lorraine	GIPEBLOR	15 boulevard Joffre 54000 Nancy
ENGREF/ENSTIB	Pascal Triboulot	27 rue du Merle Blanc BP1041 88051 Epinal Cedex
CNDB Rhône Alpes	Jean Marie Pauget	34 rue Casimir-Perier 69002 Lyon
artiste bois	Francis Cuny	20 rue de Trougemont 88120 Basse sur le Rupt
CPIE	Olivier Ambrosi	15 rue Herbaupaire 88490 Lusse
Sélection Vosges	Mr Kuenst	11 rue de la commanderie 54000 Nancy
élu (Breitenbach)	Mr Gsell	17 grand rue 68380 Breitenbach

Annexe 3 : typologie vosgienne

Clé d'identification des types de structure

Les surfaces terrières sont mesurées uniquement sur les arbres d'un diamètre supérieur à 17,5 cm.

G(...) correspond au pourcentage de la surface terrière dans la catégorie de diamètre désignée.

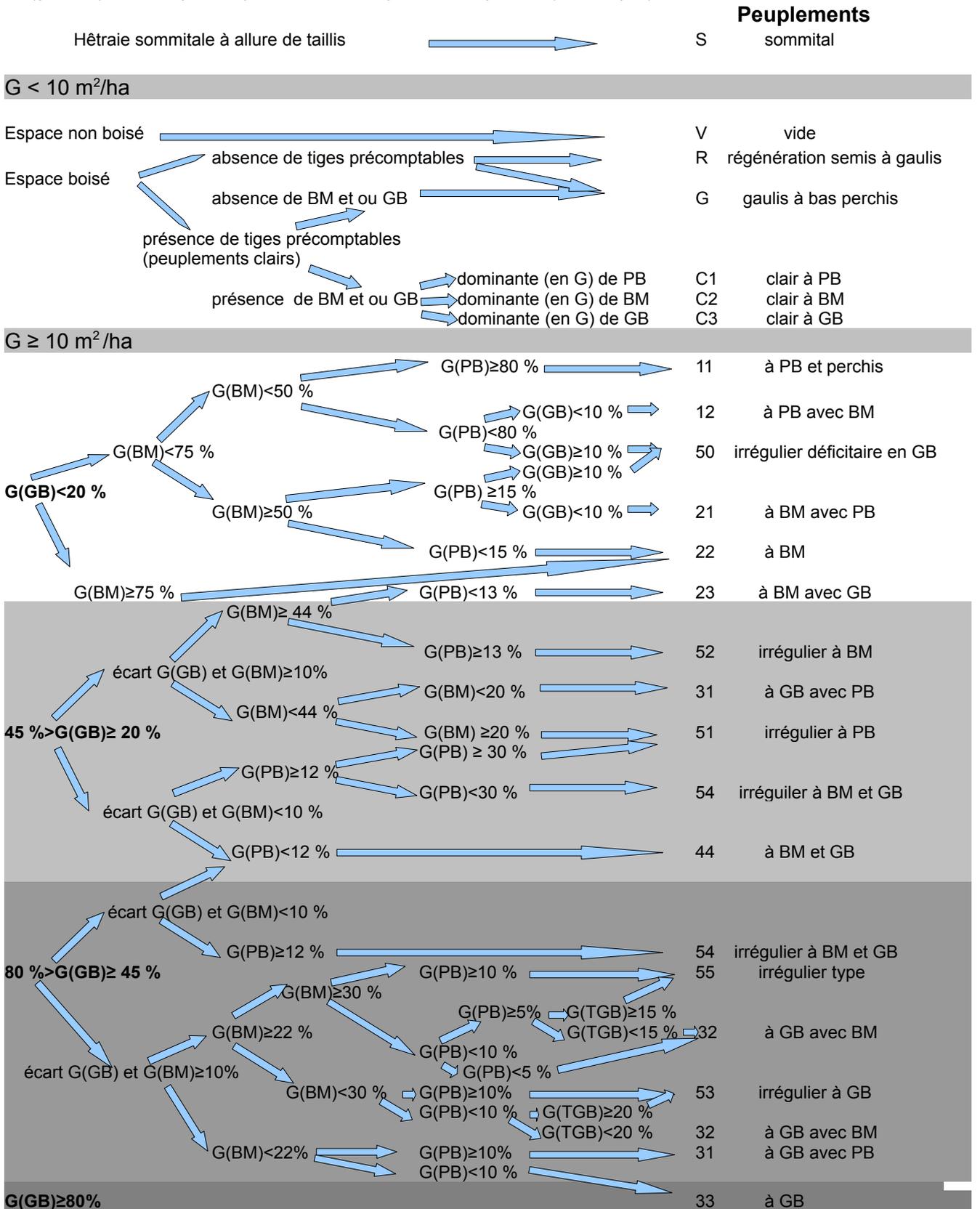
Catégorie de bois :

Perche : 10-15 cm

PB (petits bois) : 20-25 cm

BM (bois moyens) : 30 à 45 cm

GB (gros bois) : 50 cm et plus comprenant la sous catégorie des très gros bois (70 cm et plus)



Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois

Compte-rendu de la commission forêt/filière Bois PNRBV 09-05-2007 Munster, maison du Parc

Présents :

Communes :

Magny Danigon : NARDIN B., Saulxures sur Moselotte : ROUX H., Etuffont : GUYON G., Mullbach : GROSS R., Kaysersberg : HEYBERGER R., Orbey : BALTHASARD A., Pfaffenheim : SIRY R., Wasserbourg : ILTIS JP., Sapois : RICHARD B., Rochesson : DIDIER L., Bertrimoutier : COINCHELIN C., Wintzenheim : CHOULET JP., La Bresse : JEANPIERRE MT., Stosswihr : VUEMGER R., Luttenbach : HAM P., Munster : GEORGES M., Liepvre : GALMICHE R., Orschwihr : HAEGELIN R., Riquewihr : SEYLLER J.,

Préfectures :

Lure : Le MERRER

Syndicats Mixtes :

Syndicat mixte du Pays de la Déodatie : JACQUOT C.(président), LEROUGE C. (directeur),
Syndicat mixte 90 : BEY C.

Pays :

Pays de la Thur Doller : PHILIPPE L., Pays des Vosges saônoises : BATAILLE L.

Communauté de communes :

Communauté de communes du Val d'Argent : SCHMITT M., Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg : GERIG Y., BLEU R., Communauté de communes de la Fave : FERRIER M., Communauté de communes de Cernay et environs : HERRGOTT M., Communauté de communes de Rahin Chérimont : TOURDOT D., VEYSSIERE A., Communauté de communes de la vallée de Munster : GEORGES M., Communauté de communes d'Etuffont : GUYON G.

Autres organismes :

CRPF Franche comté : De BONNAFOS P., CRPF Lorraine Alsace : PFEFFER H.
ONF Colmar : RENAUD JP., ONF Vosges Montagne : NUSSBAUM A., MEISTER B., ONF Mulhouse : ZAHND E.
PNRBV : SCHWOERER C., HENRY JM., KLEINDIENST A., GIRARDIN P., GUERSEN P., CLAUDE M., BARTHET M.
PNR Morvan : ZAKIN C.
LPO Alsace : WAEFFLER L.
Musée du Bois de Saulxures : CLAUDEL J., VANSON R.
Association Le Lançoir : MARTIN J.
Maison de la nature des Vosges Saônoises : SCHMITT D.
Département Vosges : VIGNERON C., BALLAND P.
Conseil Régional Lorraine : FLECK JF.
DDAF 88 : DAGNEAUX D., DDAF 70 : PATE JM., DDAF 68 : DEFAUVRE M.
DDEA 90 : PABISIAK L., MOREL F.
Chambre d'agriculture des Vosges : MEURIN E.
Chambre des métiers 88 : SIMONIN E.
Commissariat de Massif : DUC C.
Chambre patronale des exploitants forestiers et scieurs des Vosges : CUNY F.
Forêt et bois de l'Est : JACQUET A., SERRATE D.

Sélection Vosges, Gipeblor Lorraine : KIENTZ B.
Fibois Alsace : VUILLERMOZ M.
Fédération départementale des chasseurs 88 : LALVEE L.
Fédération départementale des chasseurs 90 : GRESSOT D.
ADEME Alsace : MAMDY M.
AEDMV : MANGEL G.
ADEF ET HSNE (70) : GRANDJEAN P.

Ordre du jour :

Diagnostic des forêts du parc et discussion autour de la **gestion durable** de cet espace naturel.

Diagnostic de la filière bois et discussion autour de la **valorisation de la ressource et de la pérennisation de l'emploi**.

Exemple du Parc du Morvan avec sa **Charte Forestière de Territoire**. Quelle application au Parc des Ballons des Vosges ?

Réunion :

M. Philippe GIRARDIN accueille les participants et insiste sur l'importance de cette réflexion dans le cadre de la **révision de la charte**. Il rappelle l'objectif de la commission et son déroulement : celle-ci aura pour but de dégager, à partir de l'état des lieux présenté, des enjeux et des objectifs pour la filière forêt-bois sur le territoire.

*Mlle Marjorie BARTHET présente les éléments importants **du contexte politique national et régional**.*

Diagnostic des forêts et de leur gestion

M. Claude MICHEL expose les premiers résultats du diagnostic concernant la forêt et sa gestion. La question relative à ces constats est :

Quelle place pour la forêt dans le paysage ?

(La parole est alors donnée aux participants.)

Deux visions du paysage cohabitent pour la forêt : la **vision externe** que l'on a le plus l'habitude de traiter et la **vision interne**, primordiale sur des questions comme l'accueil du public, la dimension patrimoniale ou historique.

L'importance pour l'ouverture des paysages de la pérennisation des **zones défrichées** est soulignée (les **défrichements** ne doivent se faire que dans le cas où des acteurs sont présents pour les entretenir). Par le passé, de nombreuses plantations abusives ont été réalisées, mais le contexte a changé, les essences choisies sont plus souvent naturellement présentes sur la station : les défrichements massifs ne sont plus nécessaires et il semble plus judicieux de se concentrer sur l'**équilibre des peuplements**.

Il est mentionné que dans d'autres régions, des **cahiers techniques** relatifs à l'intégration du paysage dans la gestion forestière existent et rappellent les **règles à respecter**. **Pour les sociétés de débardage, ces règles** posent certains problèmes : il faudrait réfléchir aux recommandations à imposer et aux **coûts de mise en œuvre** de celles-ci.

La question des pré-bois est ensuite abordée. Il est rappelé que la forêt fait partie intégrante du **monde rural** et que les paysages d'aujourd'hui ont été **façonnés par l'activité de l'Homme**. Il est donc important de **former les acteurs** de la forêt et de l'agriculture à ces aspects du milieu qu'ils exploitent.

La taille des propriétés et le **morcellement** sont des **obstacles** à une intégration

globale du paysage. **L'incitation financière** au regroupement serait une solution à envisager. Certaines expériences de " remembrement " sont déjà en cours.

M. MICHEL reprend alors le diagnostic de la forêt sur le territoire et s'arrête sur la question :

Quelle sylviculture rentable et patrimoniale et quelle adaptation de la gestion aux changements climatiques pour les forêts du massif ?

Concernant les **changements climatiques**, des études sont en cours à l'ONF afin de déterminer les zones actuellement sensibles (essences en limite de station, stations peu fertiles...) afin d'agir en priorité sur ces peuplements.

Pour ne pas subir trop lourdement les conséquences des changements climatiques, la **diversification et l'adaptation des essences et des sylvicultures** sont impératives car elles participeront à une **meilleure résilience des peuplements**. Les **équilibres Eau/forêt** sont également à prendre en compte dans la gestion sylvicole, car aujourd'hui certains peuplements trop denses épuisent les réserves hydriques du sol et les changements annoncés ne feront qu'aggraver la situation.

Il faudra d'autre part gérer certaines **contradictions** : par exemple, la présence en Gros Bois et Très Gros Bois répond à une demande sociale et participe à la biodiversité des peuplements mais correspond peu aux attentes de la filière et reste dangereuse en cas de tempête.

Il semble enfin que le passage de la tempête de 1999 ait entraîné une gestion **de plus en plus irrégulière des forêts** des grandes propriétés privées et du domaine public. Mais il faut veiller à ne pas tomber dans le **dogmatisme** : les systèmes de gestion cohabitent très bien et **leur diversité est une richesse**. Il est plus important aujourd'hui d'attacher de l'attention à **la place des essences** (épicéa en station...).

Il est donc nécessaire de trouver l'adéquation et l'**équilibre** entre les **nécessités naturelles** (Paysage, biodiversité...) et **les besoins en bois de la filière**. Pour cela il serait judicieux de redonner une place centrale à la **recherche et à l'innovation** (recherche sur les essences, leurs qualités, leur écologie...).

M. Michel poursuit le diagnostic avec la gestion sylvo-cynégétique et le tourisme en forêt. Les questions posées sont :

Quelle gestion sylvo-cynégétique ?

Comment concilier quiétude, loisirs et gestion de la forêt ?

Il est difficile d'allier gestion cynégétique et touristique sur un même territoire. Pour que ces relations se passent le mieux possible, il est primordial de "**mettre les gens autour de la table**" afin qu'ils communiquent et gèrent de façon **consensuelle** le massif qu'ils utilisent.

Quant à **une information du grand public** sur la gestion cynégétique, elle participerait à une meilleure compréhension de cet usage et éviterait de nombreux conflits.

Toutes ces constatations aboutissent à la question de l'équilibre faune/flore. Où faut-il placer le curseur dans cet équilibre ? Aujourd'hui il semble **qu'une personne objective et neutre** soit nécessaire pour animer la gestion de ces usages et permettrait aux acteurs de rédiger ensemble les **schémas de circulation**.

Les outils comme les **Chartes Forestières de Territoire (CFT)** ont été créés afin d'aider à la gestion de ces usages. Seulement ces usages ont un coût pour les propriétaires et la question du soutien financier reste sans réponse.

M. GIRARDIN retient l'idée de l'outil charte forestière de territoire, mais pose la question de son échelle et de ses domaines d'action.

M. MICHEL aborde enfin les thèmes de la mobilisation des bois et du morcellement foncier à travers les questions suivantes :

Comment optimiser la mobilisation des bois sans déséquilibrer les peuplements ?

Pour la mobilisation des bois, trois groupes de produits existent :

- ◆ Le bois énergie, qui renforce actuellement la pression foncière agricole sur les taillis.
- ◆ Le bois d'industrie (avec lequel le bois énergie entre parfois en concurrence).
- ◆ Le bois d'œuvre

Aujourd'hui il est **impossible** de réaliser un **inventaire exact de la ressource disponible**. Il est par conséquent **difficile d'anticiper** au niveau de la **production sur les capacités des entreprises** qui se développent ou sur les installations consommatrices de bois énergie qui se créent.

Pour la question du Bois énergie, il est rappelé que celui-ci n'est extrait qu'au travers de produits connexes car, au vu des coûts d'exploitation et du coût des plaquettes forestières prêtes à l'emploi, l'exploitation uniquement destinée à extraire du bois énergie n'est pas rentable. La mise en réseau et la coopération sont donc nécessaires à l'optimisation de la récolte de bois pour la production d'énergie.

D'autre part, il est souligné que cette optimisation passe par le renforcement de la **formation** des propriétaires publiques et privés, des exploitants forestiers...

Comment réduire le morcellement de la petite propriété ?

Le morcellement de la petite propriété est un problème plus vaste qu'il n'en a l'air, compte tenu des successions et des délimitations de parcelles floues. Le meilleur moyen d'optimiser rapidement la mobilisation des bois est de mettre en place de **bons réseaux de desserte et des places de dépôts** qui draineront la matière première (via la création d'associations foncières qui permettront de gérer ces aspects techniques en regroupant les propriétaires).

Certains organismes, comme le conseil général des Vosges, proposent des **aides financières au regroupement** et la création de " bourses foncières " serait à étudier.

À titre d'exemple, la chambre d'agriculture des Vosges travaille au regroupement des petites propriétés privées. Chaque année 130 ha de propriétés (en moyenne une propriété = 24 ares) sont regroupés grâce à des échanges. La région Alsace mène également une politique d'aide au regroupement (2 millions d'Euro pour la période 2007/2013).

Le **plan de Développement de Massif (PDM)** est également un outil intéressant pour réfléchir aux questions de desserte, de mobilisation et de regroupement.

Diagnostic économique et social

À la suite de ces discussions concernant la gestion durable des forêts, Mlle BARTHET présente le contexte économique et social. Les premiers aspects abordés sont :

La pérennisation du niveau de développement actuel des entreprises de transformation du bois

Partant du constat d'un **déficit de matière première** dans les prochaines années sur le massif (tempête et augmentation de la capacité de sciage), il existe un **véritable enjeu de survie** pour les entreprises locales. Cette tension sur le marché risque de créer une **surexploitation** du massif et la disparition de nombreuses unités.

L'optimisation de l'approvisionnement des entreprises locales en bois (La contractualisation assurera-t-elle sur le long terme un approvisionnement aux TPE ?)

La **vente par contrat** est avancée comme une solution envisageable pour assurer un certain volume de bois aux entreprises locales. 100 % des bois issus de forêt domaniale et 75 %

des bois issus des forêts communales en Alsace sont vendus par contrat. Pour la forêt privée, M. JACQUET témoigne que 30 % des ventes se fait par contractualisation.

Cependant, la **question des prix** est soulevée. En effet, aujourd'hui les **modes de ventes cohabitent** et sont liés (le prix moyen des ventes aux enchères devient le prix de base des contrats) alors qu'il faudrait qu'ils soient indépendants pour répondre aux besoins du marché de la première transformation locale.

De plus les contrats ne permettent encore pas aujourd'hui aux entreprises de première transformation d'avoir la vision à **moyen et long terme** de l'approvisionnement qu'elles souhaiteraient ; en effet, c'est en réfléchissant à moyen et long terme que les aspects quantitatifs (revenus des propriétaires, possibilité de développement...) et qualitatifs (mobilisation, vente, destination ?...) pourront être optimisés et que les interférences (filière allemande) pourront être minimisées.

La **vente mutualisée** de bois est également proposée comme alternative : regroupant les entreprises, elle leur permettrait de pouvoir **investir dans leur activité** plutôt que dans l'achat et le tri de lots.

L'outil Plan de Développement de Massif est de nouveau évoqué car il permet en partenariat avec les collectivités de consommer du bois localement (aujourd'hui seulement 27 % du volume exploité est consommé localement). Grâce à cet outil, la réflexion est menée à la bonne échelle d'un point de vue foncier, récolte et accès.

Mlle BARTHET reprend le diagnostic économique et social. Les questions posées sont les suivantes :

Comment améliorer la mise en réseau des acteurs de la filière afin de mieux répondre à la demande et de valoriser le bois du massif ?

Les **interférences** qui existent aujourd'hui entre les différentes destinations du bois (construction, industrie, énergie...) **troublent une bonne gestion** du massif. Une **réflexion d'ensemble** doit donc être menée pour instaurer un **développement équilibré où chacun aura trouvé sa place**.

Quelle solidarité entre producteurs et scieurs ?

Quelle compétitivité et quel avenir pour ces entreprises ?

Le premier point abordé concerne de nouveau la **surcapacité actuelle des industries** par rapport à la production du massif. Pour pallier à ce problème, il faudrait envisager une **diversification (innovation, spécialisation)** de l'activité qui passerait par une mise en réseau des entreprises. Cette modification permettrait de redynamiser la compétitivité des entreprises locales et de diminuer la tension sur le marché. En effet, le regroupement et la diversification participent à une **meilleure lisibilité de la filière et à une meilleure adaptation de l'offre** à la demande (création de marques...). Certains outils de mise en œuvre existent déjà, comme le **CRITT** ou encore le **pôle Fibre**.

Il semble d'autre part que la **certification** crée une réelle dynamique entre les acteurs et favorise le progrès au sein de la filière.

Le second point concerne **la formation des professionnels de la filière**. Maîtrisent-ils les caractéristiques et les utilisations potentielles du bois, nécessaires à une bonne promotion du bois du massif ?

Mlle BARTHET a continué le diagnostic en abordant les thèmes suivants :

L'éventuelle concurrence entre les industries lourdes et la production de bois énergie,

Concernant la concurrence entre les industries lourdes et la production de bois énergie,

nous faisons face à la question : comment garantir la richesse de nos peuplements (qui assure un approvisionnement pérenne) tout en satisfaisant la demande en bois actuelle ?

***L'échelle de mutualisation des infrastructures pour le bois énergie,
La place des filières courtes,
Les moyens de promouvoir l'utilisation du bois local à travers une recherche continue de la qualité.***

Le massif des Vosges est constitué à 70 % de Sapin et à 30 % d'Epicéa. Seulement 10 % des Epicéas sont destinés à la fabrication de maisons à ossature bois. Or ce volume ne suffit pas à satisfaire la demande, ce qui explique **l'importation massive de bois issu des forêts scandinaves**.

L'utilisation du bois Vosgien, passe par sa promotion mais pas seulement. Par exemple, un **tri plus systématique** des bois **selon leur qualité** permettrait de fournir un approvisionnement adéquat à chaque transformateur (consommer moins mais consommer mieux).

D'autre part, **l'innovation et la création dans la construction** (association du bois à d'autres matériaux) participeraient à la promotion de la **modernité du bois** tout en renforçant son **caractère patrimonial**.

Enfin, il a été souligné que la **promotion du Sapin des Vosges** devrait être une priorité de la filière locale.

Synthèse des échanges, propositions d'orientations

A. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour la forêt compte tenu du besoin de regroupement des propriétaires privés, de la préservation des zones de quiétude ou encore de l'organisation des différents usages (multifonctionnalité).

Afin de mener à bien cette politique d'aménagement, une réflexion devra être menée sur les outils que sont les **Chartes Forestières de Territoire et les Plans de Développement de Massif** afin de les mettre en place le plus efficacement possible.

B. Gestion durable du massif

Pour atteindre une gestion durable des peuplements du massif vosgien, il faudra :

- ◆ Réfléchir aux **relations et aux interactions entre agriculture et forêt** afin que la gestion soit adaptée au territoire (pré-bois...).
- ◆ Rechercher une meilleure **résilience** des peuplements en réponse aux **changements climatiques**.
- ◆ Renforcer la place de la **recherche** afin de trouver les outils et les moyens nécessaires pour faire face aux modifications profondes annoncées.

C. Organisation et fonctionnement cohérents de la filière

La création de **filières courtes, efficaces et compétitives** devra devenir une priorité (bois énergie, bois construction).

Favoriser une coopération efficace et accrue permettra aux acteurs de se regrouper et de former des réseaux sur le modèle du pôle fibre, de Sélection Vosges...

D. Accompagner les évolutions

La formation est un axe primordial de travail dans la politique du Parc (formation des professionnels, sensibilisation du grand public aux usages et qualités du matériau bois (promotion, culture, démarche patrimoniale)).

E. Cohérence des politiques publiques

Pour que l'ensemble de ces objectifs soient atteints en 2021 (fin de la prochaine charte), le parc devra participer à **l'harmonisation et à la recherche des aides financières** afin d'assurer une cohérence à l'échelle du territoire (harmonisation des politiques d'aides régionales...).

F. Innovation

IL est primordial de soutenir l'**innovation** en se positionnant comme **territoire Test**.

Exemple du PNR du Morvan

La dernière partie de la matinée est consacrée à l'outil Charte Forestière de Territoire à travers l'exemple du PNR du Morvan, présenté par Carole Zakin.

Bref historique

1990 : Nombreux conflits au sein de la filière Forêt/bois => le Parc Naturel Régional du Morvan se positionne pour créer une concertation des acteurs.

2001 : Création d'une commission Forêt ainsi que des groupes plus restreints pour travailler sur ces questions.

2004 : Création d'une Charte Forestière de Territoire

Enjeux de la charte Forestière de Territoire

La charte forestière de territoire du Morvan regroupe les collectivités, les organismes de gestion forestière et le parc. Les partenaires mènent ensemble quatre objectifs :

- ◆ **L'amélioration de la connaissance du territoire** (création d'un référentiel bibliographique sur la forêt, réflexions sur les outils d'analyse forestière) qui aboutit à la proposition de la création d'un centre de ressources internet et matériel.
- ◆ **Le développement de pratiques sylvicoles durables** (paysage, irrégularisation, place du feuillu, régénération naturelle, travail avec les Entrepreneurs de Travaux Forestiers).
- ◆ **Le paysage** (moyens envisageables pour maintenir certains points de vue...). Cette réflexion est à intégrer aujourd'hui dans les Plans de Développement de Massif (PDM).

Cette organisation permet à la fois de créer un niveau d'étude intéressant et de favoriser la communication et l'information des acteurs.

Enjeux pour la charte à venir

Le PNR du Morvan envisage pour la prochaine charte de mettre concrètement en œuvre les actions proposées au cours de la charte forestière qui s'achève, à travers la création de PDM ou de contrats forestiers.

D'autre part, le parc accompagnera les entrepreneurs venus s'installer dans le Morvan pour consommer le bois du massif, afin de créer un **système productif local** et les inciter à **travailler en réseaux**.

Enfin, le parc continuera à se mobiliser auprès des artisans afin de créer des **gammes de produits à base de bois locaux**.

La mise en réseau

Après avoir inventorié l'ensemble des acteurs forestiers du territoire, le parc a réfléchi, avec eux, aux démarches les plus adaptées pour faciliter leur activité. **Travailler ensemble** est l'une des principales propositions. Les acteurs ont insisté sur l'importance **de pouvoir se retrouver sans que les institutions prennent part à la rencontre**. C'est pourquoi le Parc du Morvan a organisé des rencontres techniques autour de sujets précis (le séchage à travers la visite d'un sciage mobile, le développement de marques, de produits en communs, les bourses de matière

première, la veille réglementaire et législative...).

Le parc du Morvan a ainsi participé **au développement de l'information et de la communication**, de l'utilisation de la marque parc et à la création d'un annuaire des professionnels.

Perspectives

Il s'agit maintenant d'**animer le réseau créé**. Cette démarche peut s'engager avec l'interprofession pour ensuite travailler plus étroitement avec les pays et la chambre des métiers.

Questions

Quelle est la place de la forêt dans la charte du PNR du Morvan ?

Une commission " économie durable " traite des sujets agricoles et forestiers. Elle s'attache à valoriser la forêt dans sa multifonctionnalité tout en pérennisant la transformation locale.

Quel nouvel objectif pour la prochaine CFT ?

Un travail est en cours avec les PNR du Massif Central pour réfléchir aux possibilités de faire de la construction en Bois local dans le cadre d'un programme Leader plus. Les premiers éléments de réponse soulignent l'importance du travail en réseau et de l'investissement des industriels pour une meilleure synergie des actions.

Quel fonctionnement des PDM ?

Les Plans de Développement de Massif doivent être portés par les collectivités locales. Le parc du Morvan était donc la structure la plus adéquate pour en être responsable. Les PDM permettent de limiter le morcellement, d'optimiser la mobilisation tout en facilitant l'accueil du public.

M. GIRARDIN clôt la commission en remerciant tous ces participants.

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Réunion Filière Forêt-Bois

Coopération

PNRBV 09/05/2007

Cette réunion de travail a été réalisée à la suite de la commission Forêt Bois, afin de répondre à la question de la coopération et de la collaboration au sein de la filière.

Les personnes présentes étaient :

M. JP RENAUD (ONF Colmar)

M. Y BASTIEN (ENGREF)

M. F CUNY (Syndicat des exploitants forestiers et scieurs des Vosges)

M. J MARTINEZ (GIPEBLOR)

M. D SERRATE (Forêt et bois de l'Est)

M. A JACQUET (Forêt et bois de l'Est)

M. F LAUSECKER (Architecte)

M. P BALLAND THOMAS (Conseil général des Vosges)

Mme C VIGNERON (Conseil général des Vosges)

Mlle C ZAKIN (PNR Morvan)

M. P GIRARDIN (PNR Ballons des Vosges)

M. P DE BONNAFOS (CRPF Franche-Comté)

M. C MICHEL (PNR Ballons des Vosges)

Mlle M BARTHET (PNR Ballons des Vosges)

Le but de la réunion était d'approfondir la thématique de la coopération au sein de la filière et plus précisément de dégager axes de travail et domaines d'action pour le Parc.

La réunion s'est déroulée en deux temps :

Le temps de l'absurde

Les participants ont inscrit sur des « post-it » les trois mots qui décrivaient selon eux l'absence de coopération au sein de la filière.

Ce temps de réflexion a permis à chacun de hiérarchiser ses idées et d'apprécier les lacunes de la filière dans sa globalité.

Le temps de la synthèse et des propositions

Après la présentation de chaque point de vue, l'ensemble des participants a discuté du contre-pied à prendre pour éviter de telles situations. Quatre grandes thématiques se sont dégagées :

- La collaboration et le regroupement horizontal (entre les acteurs d'une même étape de la filière, par exemple entre propriétaires, entre scieurs...)

- La collaboration verticale (entre les acteurs d'étapes différentes de la filière)
- L'information, la sensibilisation
- L'emploi

Collaboration « horizontale » et regroupement

Perçue comme primordiale au sein de la filière, **la discussion et la coopération restent difficiles ou superficielles** entre acteurs exerçant la même activité.

Ce constat semble particulièrement vrai pour les **propriétaires privés** même si l'effet du **morcellement** pourrait être amoindri si les gestionnaires privés **coopéraient et se regroupaient** pour gérer leurs forêts et vendre leurs bois.

D'autre part, les **entrepreneurs de la première transformation** sont également concernés par cette faible collaboration alors qu'il existe de nombreux domaines où la coopération serait un atout pour eux : l'achat et la vente ont été mentionnés au cours de la réunion :

L'**achat groupé** de lots de bois faciliterait le tri et la redistribution des bois selon les catégories sciées par chacun.

La **vente groupée** permettrait de mieux adapter les produits à la demande et **inciterait les scieurs à travailler en réseaux (innovation, spécialisation et diversification de l'offre)** afin de mutualiser leurs moyens.

Ce regroupement favoriserait également la promotion de la qualité des produits (marques...) grâce à la visibilité qu'apporterait le volume traité.

« Collaboration verticale »

La certification forestière (PEFC) est un très bon exemple de coopération verticale entre tous les acteurs de la filière. Cependant certains sujets restent problématiques et mériteraient une collaboration accrue :

La contractualisation

Encore **méconnue** par la plupart des acteurs de la filière, la contractualisation est sujette à discorde. Elle nécessiterait une meilleure collaboration des acteurs concernés afin d'**établir de façon consensuelle une définition précise de ce processus de vente et de ses modalités**. Cette base de discussion permettrait de répondre aux questions actuelles de la **sécurité et de la vision à moyen et long terme de l'approvisionnement**.

D'autre part, une **sensibilisation des élus à la contractualisation** permettrait de leur présenter les intérêts de ce mode de vente (préservation partielle du tissu industriel local...).

Enfin, il est important que les acteurs discutent de l'opportunité d'instaurer la contractualisation comme **mode de vente unique**.

L'approvisionnement

Deux questions sont ressorties au cours de la discussion :

Comment favoriser la communication et la **collaboration des propriétaires privés et des scieurs pour mobiliser du bois encore non valorisé ?**

Comment faire collaborer les transformateurs de première et seconde transformation pour que **l'offre réponde à la demande ?**

L'information et la sensibilisation

Avant d'engager toute action de communication, il est important de faire le point sur les besoins qui existent : Quels acteurs ? Quels thèmes ? Quels moyens ?

Au cours de la réunion certains éléments de réponse se sont dégagés.

- ◆ **Qui ? Les élus**
- ◆ *Pour quelles raisons ?* **Connaissance partielle des problématiques rencontrées**
- ◆ *Sur quels thèmes ?* La contractualisation, les chartes forestières de territoire, le bois énergie, le bois construction, les chartes qualité...
- ◆ *Dans quel but ?* Mener une politique cohérente et de qualité sur le territoire
- ◆ *Comment ?* Rencontres autour **d'exemples de qualité, reproductibles** et de **retours d'expériences** sur le terrain avec des élus engagés (**motivation locale**) et des professionnels

- ◆ **Qui ? Les propriétaires forestiers privés**
- ◆ *Pour quelles raisons ?* Mauvaise collaboration et gestion partielle des forêts
- ◆ *Sur quels thèmes ?* Les **plans de développement de massif**, les bourses foncières, la gestion durable, les modes de sylviculture, les changements climatiques...
- ◆ *Dans quel but ?* **Réduire le morcellement et optimiser la mobilisation des bois en forêt**, développer la gestion durable des peuplements en prévision des changements climatiques
- ◆ *Comment ?* Animation d'un réseau et actions de terrain. Large publicité autour des aides à la gestion et au regroupement

- ◆ **Qui ? Le grand public**
- ◆ *Pour quelles raisons ?* Tension entre les différents usages de la forêt
- ◆ *Sur quels thèmes ?* Gestion sylvo-cynégétique, production forestière...
- ◆ *Dans quel but ?* **Optimiser la gestion multifonctionnelle de la forêt**, sensibilisation aux autres usages de la forêt
- ◆ *Comment ?* Organisation de journées de découvertes avec des professionnels...

L'emploi

Afin de pérenniser l'emploi sur le territoire, plusieurs propositions ont été faites.

La première concerne la **diversification de l'activité des transformateurs**. En effet, cela permettrait à chacun de proposer des produits à **meilleure valeur ajoutée** et donc de rester **plus compétitif** sur le marché. Cette diversification d'activité passe par une **étroite collaboration** et mise en réseau du fait des faibles capacités d'investissement de chacun.

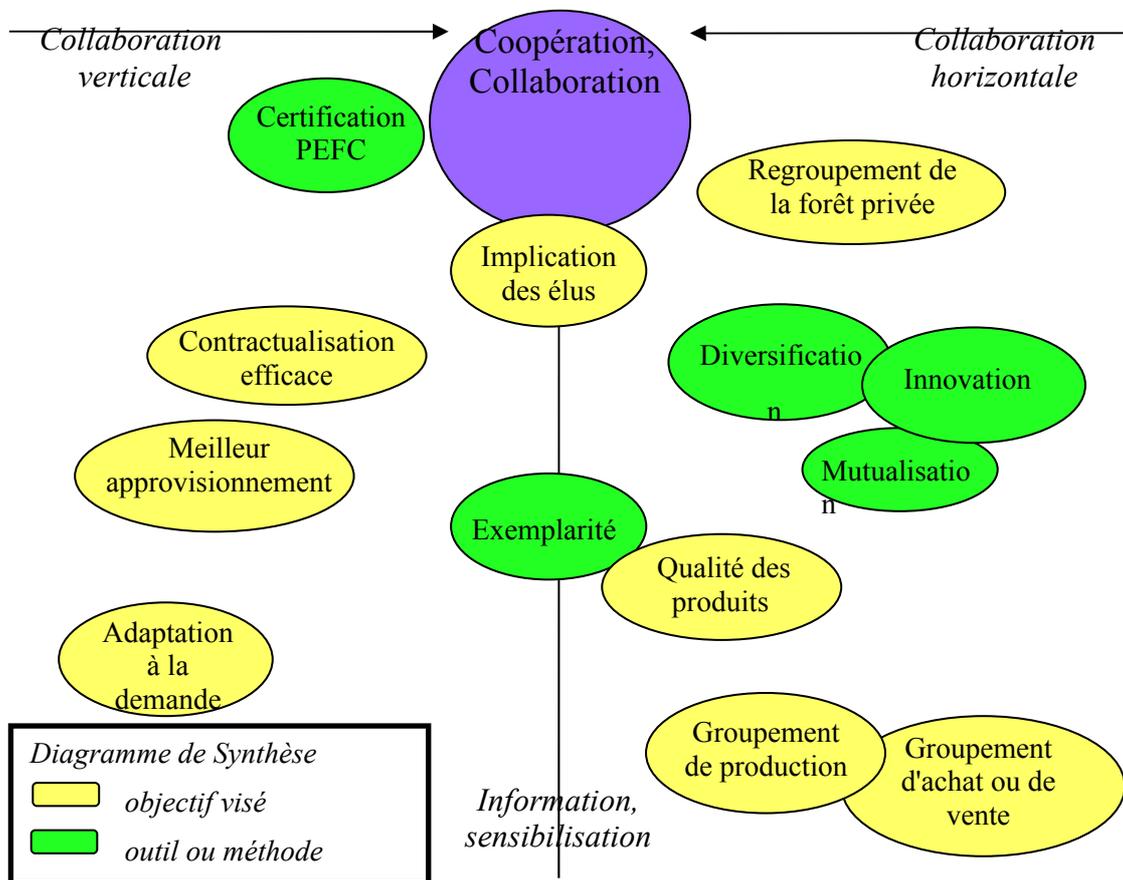
La seconde solution envisagée (liée à la première) consiste à proposer des **produits de haute qualité sur le marché**. **Sélection Vosges** est un très bon exemple de ce type de démarche.

Enfin, il est ressorti au cours des discussions que la perte d'une **identité patrimoniale du territoire et de ses activités** pouvait être préjudiciable aux producteurs. Ainsi il semble important de préserver certains aspects patrimoniaux locaux.

Conclusion et perspectives

Le graphique joint présente une synthèse des éléments cités ci-dessus. Il s'organise selon les quatre axes de réflexion proposés au cours de la réunion. Chaque idée est positionnée et colorée en fonction de sa relation aux axes (plus elles sont liées, plus la couleur de l'axe est présente dans la bulle). Par exemple, la contractualisation est située entre la collaboration verticale et l'information car il a été mentionné au cours de la réunion que ces deux aspects participeraient à la bonne mise en œuvre de ce mode de vente (information des élus, discussion entre les acteurs pour établir une définition).

Ces premiers éléments de réponse seront une **base de travail pour la prochaine réunion**. Au cours de ce second temps de réflexion, nous nous interrogerons sur **les actions précises à planifier par le parc** pour chaque thématique, et nous identifierons **les partenaires et les moyens nécessaires** à leur mise en œuvre.



Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Compte rendu Réunion

Coopération au sein de la filière forêt-bois

PNRBV- 13/06/2007

Présents :

RENAUD J.P.(ONF)

DE BONNAFOS P. (CRPF)

VIGNERON C. (Conseil Général 88)

BALLAND P. (Conseil Général 88)

MARTINEZ J. (GIPEBLOR)

CUNY F. (Chambre patronale des exploitants et scieurs des Vosges)

JACQUET A. (Forêts et Bois de l'Est)

MICHEL C. (PNRBV)

BARTHET M. (PNRBV)

Ordre du jour :

Proposer des actions à mettre en oeuvre pour développer/soutenir la filière et identifier le rôle des acteurs et les engagements du Parc.

Déroulement de la réunion :

Après un rapide rappel du contexte général de la filière forêt-bois et du positionnement du Parc dans le cadre de la révision de sa charte, il a été souligné que le Parc devait apporter un plus au territoire, du fait de son approche à l'échelle du massif, dépassant les limites administratives. Son rôle sera donc de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur trois grandes forces d'un Parc naturel régional :

L'image de marque qu'il apporte au territoire ;

Le laboratoire d'innovation et d'expérimentation qu'il représente ;

La transversalité de son statut et sa capacité à promouvoir un développement local intégré en renforçant le lien entre les acteurs.

A partir des enjeux identifiés au cours de la réunion du 9 mai, une réflexion a été menée autour des actions et des moyens à mettre en place pour déterminer les objectifs à atteindre et les partenaires susceptibles de participer aux démarches identifiées. Les fiches suivantes présentent les premiers résultats obtenus.

Regroupement des propriétaires	
Objectifs	Mieux valoriser une ressource en mettant en place une gestion durable, multifonctionnelle et concertée
	Réinvestir les propriétaires dans cette gestion et coordonner la gestion des forêts publiques et privées d'un même territoire
Moyens et actions	Evaluer les actions et les projets déjà menés afin de pouvoir fixer les objectifs adaptés au territoire
	Mettre en place des plans de développement de massif (PDM) « plus » sur des territoires pilotes du Parc. (PDM intégrant la gestion durable, multifonctionnelle et concertée citée en objectif)
	Créer des chartes forestières de territoire sur des territoires pilotes (présentant une imbrication de forêts publiques et privées) qui s'appuyeraient pour la mobilisation, la desserte et le regroupement foncier sur des plans de développement de massif
	Organiser des journées de formation dans le cadre des PDM ou des CFT à destination des propriétaires (exemple des programmes FOGEFOR du CRPF)
Partenaires et organisateurs	Maitrise d'ouvrage des PDM ou des CFT : Communautés de communes, Parc
	Maitrise d'oeuvre des PDM ou des CFT : CRPF, Coopératives forestières, chambre d'agriculture, Parc, exploitants forestiers
	Evaluation des projets déjà mis en oeuvre : Parc

Regroupement des transformateurs	
Objectifs	Pérenniser un tissu local d'entreprises de première et seconde transformation
Moyens et actions	Organiser une concertation avec les transformateurs pour l'élaboration d'un observatoire et son adaptation à leurs besoins
	Etablir un « tableau de bord » des entreprises, du matériel et des flux de matière sur le territoire permettant de suivre l'évolution des entreprises locales dans la filière (veille, prospective et alerte)
Partenaires et observateurs	Maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage : Parc Entreprises de la filières

Créer des réseaux locaux d'entreprises de la filière forêt-bois	
Objectifs	Mettre en relation des acteurs de différentes étapes de la filière et coordonner leurs activités autour de projets communs
Moyens et actions	Organiser la concertation d'acteurs de la filière afin de faire correspondre au mieux l'offre à la demande sur des produits innovants
	Répertorier les projets du territoire qui ont associé plusieurs acteurs de la filière forêt bois autour de projets innovateurs et en faire la promotion
	Observer l'évolution des quantités de bois local transformées localement et vendues par des entreprises locales (à intégrer dans l'action d'observatoire du Parc)
Partenaires et organisateurs	Concertation des acteurs : Parc Promotion des projets innovants : Parc Observatoire : Parc (à intégrer dans la mission précédente)

Vente par contractualisation pour les entreprises locales	
Objectifs	Pérenniser l'approvisionnement des entreprises locales sur le moyen terme (annuellement par exemple)
	Lisser les prix de vente (trimestriellement par exemple)
Moyens et actions	Sensibiliser les propriétaires publiques et privés à la vente par contractualisation au travers d'un argumentaire complet qui insiste sur l'importance d'une intelligence collective et d'une solidarité de la filière (client-fournisseur)
	Observer l'évolution des ventes par contrats pour les entreprises locales.
Partenaires et organisateurs	Sensibilisation des propriétaires : ONF, CRPF, Coopératives forestières, communes forestières, clients (entreprises de la première transformation), Parc Observatoire : Parc (cf mission précédente)

Communication auprès des propriétaires publiques et privés	
Objectifs	Faire adhérer les propriétaires à une gestion durable et organisée
	Favoriser la mise en place d'une organisation économique (valorisation du regroupement) et créer les conditions nécessaires à cette organisation.
Moyens et actions	PEFC
	Organiser un programme type FOGEFOR à l'échelle du Parc pour faire passer les différents messages (bénéfices de la contractualisation, de l'organisation économique des propriétaires, gestion durable...) de façon cohérente sur le long terme
	Réaliser un guide simple pour les élus sur les différents aspects de la filière forêt-bois (bois énergie, bois construction, gestion durable, contractualisation...) pour valoriser et accompagner l'observatoire
Partenaires et organisateurs	Sensibilisation des propriétaires : CRPF, Coopératives forestières, communes forestières, Parc, PEFC

Communication auprès des utilisateurs du bois

Objectifs

Renforcer l'**utilisation de bois local** dans les projets et les activités des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage

Redynamiser un réseau d'**entreprises locales capables de répondre aux appels d'offre locaux**

Moyens et actions

Promouvoir les nouveaux modes de construction (construction passive...) avec le bois en **s'appuyant sur les projets déjà réalisés**

Favoriser l'innovation et l'adaptation de modèles au bois local en organisant la création d'un groupe d'experts pour mener à bien cette réflexion

Promotion du bois et du bois local : **Interprofession**

Partenaires et observateurs

Innovation et nouvelles utilisations du bois local : **CRITT, CNDB, CAPEB, Fédération du Bâtiment, CAUE, ENSTIB...**

Création du groupe d'expert : **Parc**

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Compte rendu de la réunion Bois-construction Munster le 29 mai 2005

Etaient présents

Boullay (DT ONF stasbourg)

Ubrich (CAUE 68)

Dubois(ADIB Franche-comté)

Mathieu (Syndicat des scieurs des Vosges)

Etaient excusés

Triboulot (ENSTIB)

Cuny (syndicat des constructeurs de maison à ossature bois)

Rotrou (DRE Franche-comté)

Ordre du jour :

identifier la place du bois construction dans l'économie locale

partager des orientations pour la prochaine charte du Parc sur le thème du bois-construction

Principales conclusions

La commission Forêt-bois organisée par le Parc le 9 mai 2007 a retenu comme enjeu bois – construction : moteur d'une dynamique territoriale à l'échelle du Parc sur le thème de la forêt et du bois.

Dans un premier temps les échanges sur le thème du bois construction a permis de recueillir une série de questions sur le matériau bois **DANS LA CONSTRUCTION**

- Utilisation du matériau (intelligente, rationnelle, diversifiée) en fonction de ces caractéristiques physiques, mécaniques esthétiques etc.
- De nombreuses idées reçues (besoins de traitement, coûts, résistance au feu)
- La qualité du bois du massif (bois hétérogène issus de forêts naturelles (non industrielles)
- Références sur la qualité du matériau et Aspects législatifs dans la construction (normes)
- Conductivité thermique et inertie
- Matériau économe (process de fabrication) et possibilité de circuits courts (faible coût énergétique)
- Modèle constructif (ossature, massif, poteau poutre)
- Souplesse et modularité du bois (adaptation au foncier)

- Levier en terme d'emploi (m3 consommé = emplois locaux au sein de l'ensemble de la filière) et une nécessité environnementale (écomatériau)

Les enjeux pour le massif sur cette question portent sur les points suivants :

- Conservation des unités de sciages du massif (offre diversifiée, emploi local) : privilégier les niches économiques spécifiques plutôt que la standardisation, réservée aux grandes unités de sciage nationales ou internationales ;
- Organisation de la promotion du bois : décliner les messages localement (démontrer les atouts et démonter les idées reçues, promouvoir l'utilisation du bois de pays malgré ses contraintes
- Réduction des transports : démontrer que le bois est un matériau économe
- Augmentation négociée de l'utilisation du bois dans la construction : expérimenter et démontrer (bâtiment référentiel, exemplarité par les bâtiments publiques, agricoles qui peuvent bénéficier d'aides publiques
- La qualification de l'offre du territoire
- Utilisations nouvelles du bois (en fonction de la qualité des bois vosgiens)

Les acteurs pour l'engagement d'une politique en faveur du bois dans la construction sont avant tout : les clients (publiques ou privés), les acteurs de la filières (artisans et négoce). Un besoin réel de communication se fait sentir envers toutes ces cibles pour une utilisation du bois de pays.

1 Les maîtres d'ouvrage (aide au conseil pour un bon usage, au management en fonction des bois)

2 Les maîtres d'œuvre (aide au conseil , décroisement-échanges entre fabricants et utilisateur du bois, développement des techniques de construction

3 Le client privé

Questions en suspens et axes de réflexions pour la prochaine réunion

Les potentiels du bois de pays dans la construction existent, il est proposé d'étudier lors de la prochaine réunion : comment développer l'emploi du bois de pays (organiser et promouvoir l'utilisation tout en garantissant la qualité de mise en œuvre bois = produits plus que matériau)?

Comment encourager des usages variés du bois dans le cadre d'une politique de construction de qualité et patrimoniale (solutions bois)?

Quelle peut être le rôle du Parc dans ce domaine (fédération des acteurs)?

Quelle communication autour du sapin des Vosges ?

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Compte rendu de la réunion Bois construction PNRBV 27/06/2007

Présents :

RONCHI J. (PNRBV, Architecte)
MOUGET N. (ADIB)
BOULLAY A. (ONF)
KLIENDIENST A. (PNRBV Architecte)
MICHEL C. (PNRBV)
BARTHET M. (PNRBV)

Ordre du jour :

Préciser à partir des thématiques et des actions identifiées au cours de la première réunion, les moyens, les organisateurs et partenaires qui permettront de mettre en oeuvre cette politique.

Déroulement de la réunion :

Avant de développer les résultats de la discussion, il est important de remarquer le faible (et regrettable) taux de participation à cette réunion. La discussion n'a donc pas pu s'appuyer réellement sur le processus de concertation souhaité par les acteurs eux mêmes.

Après avoir rapidement rappelé le contenu de la dernière réunion (thématiques et actions proposées), la mise en oeuvre pratique des actions a été abordée. Voici les résultats obtenus :

Communication auprès des utilisateurs du bois	
Objectifs	Renforcer l' utilisation de bois local dans les projets et les activités des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage
	Redynamiser un réseau d' entreprises locales capables de répondre aux appels d'offre locaux
Moyens et actions	Promouvoir les nouveaux modes de construction (construction passive...) avec le bois en s'appuyant sur les projets déjà réalisés
	Favoriser l'innovation et l'adaptation de structures architecturales au bois local en organisant la création d'un groupe d'experts pour mener à bien cette réflexion
Partenaires et organisateurs	Promotion du bois et du bois local : Interprofession
	Innovation et nouvelles utilisations du bois local : CRITT, CNDB, CAPEB, Fédération du Bâtiment, CAUE, ENSTIB... Création du groupe d'expert : Parc

Coordination des compétences et des entreprises	
Objectifs	Centraliser et coordonner des expériences, des compétences afin de faciliter l'innovation et la créativité et de promouvoir la modernité du matériau bois
Moyens et actions	Création d'un centre de ressource bois et écomatériaux sur la base d'une structure existante ou pas ayant vocation de formation (architectes, ingénieurs, constructeurs), de créativité (résidence d'artistes), d'être une base de données techniques et culturelles, d'échange entre professionnels (visites de chantiers, conférence...) de promotion et de vulgarisation auprès du grand public (exposition, conférences, visites d'entreprises associées...) de coordination des manifestations autour du bois
Partenaires et organisateurs	Interprofession, écoles d'architecture, ENSTIB, ENGREF, Parc, entreprises du territoire, collectivités, pays, associations...

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Compte rendu de la réunion Bois énergie PNRBV 31/05/07

Étaient présents :

Sacha JUNG (Fibois Alsace)
Pascal ANCEL (CRPF et FPA)
Jean Baptiste LEUVREY (ISOROY Lure)
Robert DIEUDONNE (EDT Lorraine)
Régis ANGLARET (ONF Remiremont)
Catherine BOHÈME (URACOFOR Franche-Comté)
Marjorie BARTHET (PNRBV)

Ordre du jour :

La réunion autour du « bois énergie » a été organisée afin de définir les axes de travail pour le parc sur le thème du bois énergie.

Déroulement de la réunion :

Après une rapide présentation du contexte de révision de charte et des enjeux retenus lors de la commission du 9 mai 2007, un temps de réflexion individuel autour de la question des réseaux de « bois énergie » est proposé.

Plusieurs questions se posent au cours de la mise en commun des idées :

La ressource (quantité, qualité, destination)

La mobilisation (organisation, coût, optimisation sur la propriété privée)

L'organisation des projets communaux (échelle, veille stratégique, communication auprès des élus)

A. La ressource :

4 Quel **volume** et quelle **qualité** sont disponibles pour la production de plaquettes forestières dans les forêts du massif ? Faut-il réfléchir à un **référentiel** pour l'origine forestière du bois destiné à une utilisation énergétique (qualité, provenance...) ?

5 **Qui maîtrise la production** de plaquettes forestières ?

Premiers éléments de réponse :

Il semble que depuis le développement du « bois énergie », plusieurs études aient déjà été réalisées à l'initiative des régions ou des collectivités. L'**interprofession** des régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine travaillent ensemble à l'**élaboration d'un état des lieux des volumes mobilisables pour la rentrée 2007**. Mais ces études ont toujours leurs limites et il semble important de **fixer en premier lieu les besoins et les bons objectifs** sur les territoires à projet.

La question d'un éventuel référentiel pour les plaquettes forestières est difficilement envisageable compte tenu de la liberté qu'ont les propriétaires forestiers de vendre leur bois comme bon leur semble. Cependant, il reste possible d'établir **consensuellement** avec les différents utilisateurs du bois, un ensemble de **critères** qui définiraient les caractéristiques des **produits valorisables uniquement par voie énergétique**. Cette liste à **valeur informative** pourrait limiter la concurrence entre les différentes utilisations du bois.

Enfin, beaucoup de projets « bois énergie » ont été initiés à la suite d'une volonté des élus de valoriser une **ressource locale**. Or aujourd'hui, compte tenu l'essor du marché du bois énergie, peu brûlent dans leur chaudière le bois de leurs forêts. Afin de **limiter ces flux** de plus en plus importants (et contraires aux économies d'énergie souhaitées au départ), il a été proposé que les

entreprises de travaux forestiers locales diversifient leur activité pour développer cette compétence « bois énergie ». Mais les **coûts impliqués par une telle production** freinent de nombreux entrepreneurs. La question de la maîtrise de la production reste donc posée, même s'il semble qu'un **investissement public ou groupé soit nécessaire pour supporter une telle activité**, sans oublier que la filiale ONF énergie ou les coopératives forestières peuvent également proposer certains services à l'échelle des territoires.

B. La mobilisation :

- Le **coût actuel de mobilisation** de la plaquette forestière **ne permet pas** de proposer des produits à **prix compétitif** sur le marché.
- Comment organiser l'extraction du bois ?
 - Peut-on valoriser les **produits des travaux forestiers** (dépressages, cloisonnements) pour le bois énergie ?
 - Quelle quantité de bois doit être laissée en forêt (humification des sols, biodiversité) ?
 - Les modes de débardage alternatifs qui préservent les sols (câble) ont-ils un avenir pour l'extraction de bois énergie (produits connexes de la grume) ?
- Faut-il créer des **plateformes** de stockage, de tri et de transformation pour optimiser la récolte et la vente ?
- Comment mieux mobiliser le volume présent sur la **propriété privée** ?

Premiers éléments de réponse :

Aujourd'hui, le volume de bois sur le massif est presque entièrement valorisé, et le développement de la demande entraîne une **concurrence croissante** sur certains produits et particulièrement sur les bois de qualité médiocre. Pour ne pas accentuer cette tendance, il est important de réfléchir aux **nouvelles sources de bois mobilisables**. Plusieurs pistes ont été avancées au cours de la réunion :

- Le bois issu des travaux forestiers,
- Le bois sorti du massif par un débardage alternatif,
- Le bois présent sur la propriété privée et mal mobilisé en raison du morcellement et du coût d'extraction de tels produits,
- Le bois mitraillé

Ces gisements ne pourront être valorisés en bois énergie qu'à certaines conditions :

Qualité adéquate

Bonne desserte et bon réseau de places de stockage et de transformation des produits (exemple du pôle d'excellence rural des Vosges Saônoises, du programme « mille chaufferies » porté par les COFOR, l'expérience du pays de Remiremont ou de la Déodatie)

Bonne concertation des acteurs afin de mobiliser des volumes conséquents, attractifs et rentables (animation et regroupement de la forêt privée)

Une **politique incitative bien menée** faciliterait certainement la mobilisation de bois, mais sa mise en œuvre reste à résoudre.

Enfin, certains outils peuvent être mis en place pour amorcer une mobilisation cohérente du bois : les chartes forestières de territoire, les plans de développement de massif, les plans de gestion intégrée pour la forêt privée, les pôles d'excellence rurale.

C. L'organisation des projets communaux :

- À **quelle échelle** organiser les réseaux bois énergie pour les communes afin de répondre à la fois aux **attentes écologiques et économiques** ?
- Comment **relayer auprès des élus une information complète des tenants et aboutissants d'un projet « bois énergie »** dans une commune (coût total, prix du kilowatt/heure comparé, emploi, impact sur la filière, maintenance, enjeux environnementaux...) ?
- Faut-il mettre en place une **veille stratégique** à l'échelle du territoire afin d'anticiper sur le développement possible de nouveaux projets ?

Premiers éléments de réponse :

L'organisation des réseaux « bois énergie » sont problématiques. En effet, chaque commune installe sa chaudière et aimerait utiliser une part du bois de ses forêts pour la fabrication des plaquettes forestières. Mais les communes sont souvent réticentes à s'engager dans une **démarche intercommunale** (blocages juridiques, solidarité entre communes propriétaires ou non de chaufferies...) et le coût des infrastructures, des machines et du temps nécessaires à une telle auto-production sont exorbitants et bien souvent au-delà des moyens d'une commune seule. La mutualisation de ces coûts à l'échelle d'une communauté de communes a permis à de nombreux projets de voir le jour (programme « mille chaufferies » porté par les COFOR, pays de Remiremont, de la Déodatie...). Afin de répondre au mieux aux **exigences économiques et écologiques**, il est important de **bien évaluer les besoins** de chacun et d'**envisager l'ensemble des possibilités de stockage**. L'échelle territoriale est donc primordiale pour raisonner filière « bois énergie » et **la proximité** doit être un des piliers de ces projets.

Cette réflexion ne peut aboutir que si les élus sont accompagnés et conseillés sur la meilleure solution à mettre en œuvre. Afin de leur fournir l'ensemble des éléments nécessaires à leur décision, un certain nombre de **fiches techniques traitant des différents aspects de la réalisation d'un projet bois énergie** seraient utiles. Ces documents pourraient établir par exemple un **référentiel des prix au Kilowatt/heure** des énergies utilisables aujourd'hui, ou présenter les **différentes activités liées à l'utilisation du bois et leurs conséquences pour l'environnement**, une **liste des investissements nécessaires** à la mise en place d'un tel projet (allant de l'extraction des plaquettes à la maintenance des machines en passant par l'organisation de l'approvisionnement de la chaudière).

La distribution de ces « fiches techniques » peut également être accompagnée de **visites organisées de projets** dans des communes déjà équipées afin de voir concrètement les atouts et les faiblesses d'un tel système (projet de la vallée de Kaysersberg par exemple).

Le développement des filières bois énergie a été peu maîtrisé jusqu'à aujourd'hui et il est encore difficile d'anticiper sur les projets futurs. Or, comme cela a été mentionné précédemment, la tension actuelle sur la matière première ne permet pas un développement non dirigé des projets « bois énergie ». C'est pourquoi, une **veille stratégique** à l'échelle d'un territoire comme le parc serait à envisager. Elle permettrait, par le suivi de l'évolution de la filière bois énergie, de proposer un développement équilibré et durable sur le territoire.

Synthèse et axes de réflexion pour la réunion du 26 juin 2007 :

Plusieurs pistes de travail se sont dégagées au cours de cette réunion.

Tout d'abord, il semble qu'il est très important aujourd'hui de « **décloisonner** » la **réflexion et de se rassembler face à l'adversité**. Chaque acteur doit avoir sa place dans cette discussion ; et les élus ainsi que les professionnels doivent prendre conscience de la responsabilité (mise en commun de valeurs) qu'ils assument par rapport à la filière. Les aspects sociaux d'une telle problématique ne doivent également pas être écartés (préservation d'emplois sur le territoire, pérennisation de l'échelle locale des projets) même si les aspects financiers sont déterminants dans les choix des élus (prix de la plaquette locale, coût de l'investissement et de la maintenance...). Chacun décidera de privilégier un choix économique ou écologique, mais il faut leur fournir les informations nécessaires à cette prise de décision.

Afin d'affiner ces propositions, nous retiendrons comme axes de travail pour la prochaine fois :

Faut-il établir une liste de critères pour les bois afin d'aider les propriétaires à choisir la destination de leurs arbres ? Si oui, comment et avec quels partenaires réaliser sa rédaction ?

Comment organiser le regroupement et la mobilisation des propriétaires privés (outils, animation, financement) ?

Comment déterminer et faire vivre un réseau de dessertes et de places de stockage, transformation, tri sur le territoire (partenaires, coût, financement) ?

Quelles doivent être les modalités d'une éventuelle politique incitative ?

Comment et sur quels thèmes rédiger les fiches techniques à destination des élus pour les aider dans leur choix écologique ou économique ?

Comment organiser la veille stratégique ?

L'ensemble de ces questions sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Merci de

prendre quelques instants pour y réfléchir.

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filiale forêt-bois (suite)

Compte rendu Réunion Bois énergie PNRBV- 26/06/2007

Présents :

SERRATE D. (Forêts et bois de l'Est)
ANCEL P. (CRPF)
PERRIN G. (Région Alsace)
DIEUDONNE R. (EDT Lorraine)
MICHEL C. (PNRBV)
BARTHET M. (PNRBV)

Ordre du jour :

Proposer à partir des actions proposées au cours de la première réunion, la plus value « Parc » pour le territoire.
Discuter de la validité des actions proposées et des partenaires à identifier pour les mettre en oeuvre.

Déroulement de la réunion :

Après un rappel rapide des actions et des objectifs retenus lors de la réunion précédente, les personnes présentes se sont exprimées sur la place et le rôle du Parc dans ces démarches. Il ressort que deux objectifs principaux doivent être retenus dans la politique du Parc :

La veille territoriale (concernant tous les aspects des filières bois énergie : ressource, besoins, politiques locales, desserte et réseaux routiers)

L'optimisation de la mobilisation (au travers des aspects d'innovation ou de recherche)

Les fiches suivantes récapitulent les résultats obtenus.

Veille stratégique	
Objectifs	Disposer d'un diagnostic complet et d'une photographie globale de la filière bois énergie sur le territoire (ressource, demande, politiques locales, desserte, destination des bois...)
Moyens et actions	Regrouper, homogénéiser et diffuser les données disponibles à l'échelle régionale, départementale ou locale dans un processus d'aide à la décision (comparatif sous différentes formes : Kwh, €, CO2...)
	Créer un relais d'information auprès des utilisateurs (publiques et privés non particuliers) et des fournisseurs de bois énergie
Partenaires et organisateurs	Relais d'information : Parc, pôles départementaux info énergie
	Réalisation du diagnostic : Parc, tous les fournisseurs potentiels d'information (Interprofession, région, départements, communautés de communes, pays, pôle info énergie, Ajena, ADEME, ONF, CRPF, Coopératives forestières...)

Optimisation de la mobilisation de bois énergie	
Objectifs	Favoriser les circuits courts et les réseaux locaux
	Développer les techniques alternatives d'exploitation (câble) pour valoriser une matière première à vocation énergétique à moindre coût.
Moyens et actions	Recherche et étude des leviers juridiques capables d'assurer ou de favoriser une valorisation locale des produits bois énergie locaux. (leviers environnementaux, de certification...).
	Expérimentation d'exploitation par câble dans des conditions déterminées répondant aux exigences économiques et environnementales.
Partenaires et organisateurs	Projets d'exploitation alternative : Parc, ONF, CRPF, Coopératives forestières.
	Recherche et étude des leviers juridiques : Parc, chambres des métiers, administrations

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filiale forêt-bois (suite)

Compte-rendu de la réunion “ Vulgarisation et promotion du bois des Vosges ” PNRBV 04/06/07

Étaient présents :

Sacha JUNG (FIBOIS Alsace)

Bernard RICHARD (communes forestières)

Francis CUNY (Artiste bois)

Jean-Pierre RENAUD (ONF)

Bernard KIENST (Sélection Vosges)

Claude MICHEL (PNRBV)

Marjorie BARTHET (PNRBV)

Ordre du jour :

La réunion autour de la “ vulgarisation et de la promotion du bois des Vosges ” a été organisée afin de définir les axes de travail pour le parc sur ce thème pour sa prochaine charte.

Après une rapide présentation du contexte de révision de charte et des enjeux retenus lors de la commission du 9 mai 2007, la réunion s’est déroulée en trois temps :

Un temps consacré aux différents thèmes à aborder pour la promotion et la vulgarisation,

Un second temps consacré aux moyens à mettre en œuvre pour amorcer cette promotion et

Un dernier temps consacré à la synthèse des éléments évoqués et à la place du parc dans leur réalisation.

Les thèmes à aborder

Une réflexion individuelle autour des thèmes importants à développer dans une action de promotion et de vulgarisation du bois des Vosges est proposée.

Plusieurs aspects sont abordés au cours de la mise en commun des idées :

Le matériau bois et ses caractéristiques et usages

Les métiers et les savoirs faire de la filière forêt-bois (Entreprises, acteurs)

L’art du travail du bois, l’innovation et la création

L’alliance “ Patrimoine et Modernité ” présente dans le bois

◆ Le matériau bois et ses caractéristiques et usages

La promotion d’un produit passe par sa **connaissance** : on achète en effet plus facilement

quelque chose que l'on connaît. C'est pourquoi, il est important de faire connaître le bois, au travers de **ses caractéristiques** (mécanique, couleur, durabilité, **éco-matériau...**) et **des usages** que l'on peut en faire (construction bois massif, panneau, menuiserie, ébénisterie, bois énergie...). Par exemple, **le sapin, essence emblématique des Vosges**, pourrait faire l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation (usages spécifiques et adaptés). Il s'agit de recréer le lien territoire et bois au travers d'une promotion du sapin (le sapin est l'essence des Vosges : si je valorise le sapin, je valorise indirectement les Vosges).

Il est également important de communiquer sur les externalités possibles de la gestion forestière (eau, sol, paysage) afin de sensibiliser le public à la véritable valeur du massif.

- ◆ Les métiers et les savoirs faire de la filière forêt-bois (Entreprises, acteurs)

La communication interne à la filière forêt-bois est souvent laborieuse. Il en résulte une mauvaise coopération au sein de la filière et une **absence de lisibilité pour les personnes extérieures au monde forestier**. Connaissant mal les **mécanismes et les différents corps de métiers** qui composent la filière bois, le grand public appréhende mal son fonctionnement et les objectifs de chacun de ses acteurs. Or cette compréhension participe à **l'appropriation des activités du territoire**. Afin de pérenniser une identité locale, il est primordial **d'inviter le public à s'intéresser aux entreprises et aux métiers** de son territoire.

- ◆ L'art du travail du bois, l'innovation et la création

L'art et la création sont deux bons outils pour réapprendre à **comprendre le bois**. En touchant, en innovant, en créant, on s'approprie le matériau et notre **sensibilité** évolue. Cette étape est nécessaire à **la reconquête d'une image forte** pour le bois.

- ◆ L'alliance " patrimoine et modernité " présente dans le bois

Le matériau bois véhicule une **histoire** et pour beaucoup **il appartient au patrimoine et au passé**. Mais le bois est surtout un **matériau d'avenir**, flexible et adapté à de nombreux **besoins actuels et futurs**. Seulement ses caractéristiques sont souvent oubliées et il faut aujourd'hui démontrer et expliquer ses qualités pour en développer l'utilisation.

Les moyens à mettre en œuvre

Tout d'abord, il est important de rappeler que la communication auprès du grand public est à développer en parallèle des activités de transformation : la filière devra être capable de répondre à la demande qu'elle suscite.

Le public à sensibiliser se divise en trois grands groupes :

- ◆ Les scolaires (du primaire au lycée)
- ◆ Les habitants du territoire
- ◆ Les touristes

Les actions possibles pour favoriser la rencontre et " faire savoir les savoirs faire " sont les suivantes :

- ◆ **Organisation de visites d'entreprises** (exemple de la scierie Mathieu à Xonrupt) à l'occasion de portes ouvertes ou tout au long de l'année.
- ◆ Création d'une **visite itinérante de la filière bois** (de l'arbre en forêt à la maison, aux meubles, à l'énergie, à l'œuvre d'art). Au fil des rencontres, le public apprendrait à comprendre la filière (métiers, technologies, fonctionnement...). Il faut donc **convaincre et mobiliser plusieurs entreprises et acteurs du territoire** pour accueillir ce public. On pourrait imaginer

un **parcours** partant d'une rencontre en forêt avec un gestionnaire forestier, pour poursuivre avec un exploitant forestier, un scieur, et finir par un pannetier, un charpentier, un menuisier, un ébéniste, un artiste du bois ou un producteur de bois énergie. Chaque visite itinérante aborderait la fabrication d'un produit ou d'un autre.

- ◆ En relation avec ce projet, il a été soulevé que la **signalisation** des entreprises était trop **discrète** et n'éveillait pas la curiosité du public. Il serait donc souhaitable de renforcer cette communication sans toutefois tomber dans l'excès.
- ◆ **Création d'un projet scolaire sur la durée.** Le public pourrait être un public de troisième (le programme prévoit un certain nombre d'heures à la découverte d'entreprises). Cette approche permettrait par exemple de faire connaître aux élèves l'évolution de l'activité et des technologies de la filière ou les différentes caractéristiques du bois. Cette rencontre susciterait peut-être également de nouvelles vocations.
- ◆ Diffusion d'une liste des entreprises de la filière sur le territoire qui proposent des produits de qualité afin d'aider les personnes intéressées à trouver l'offre locale et les inciter à ne pas choisir l'offre de la grande distribution.
- ◆ Promotion et réhabilitation de manifestations autour du bois (" Les défis du bois " de l'ENSTIB, rencontres artistiques, cité bois) qui sont l'occasion de promouvoir l'innovation et de favoriser la rencontre entre professionnels et utilisateurs.

Axes de réflexion pour la réunion du 27 juin 2007 :

Plusieurs idées ont émergé au cours de cette réunion et il s'agit maintenant de réfléchir à leur mise en œuvre.

Les partenaires du parc auront un rôle central à jouer dans cette politique. Lors de la prochaine réunion, nous devons imaginer et proposer l'engagement de certains acteurs et partenaires pour des missions particulières.

Nous devons également nous interroger sur les moyens financiers et humains nécessaires au bon déroulement des actions sélectionnées et réfléchir à l'articulation et au contenu de la visite itinérante et du programme scolaire.

Afin de travailler efficacement, je vous remercie par avance de réfléchir aux propositions qui pourront être faites.

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filière forêt-bois (suite)

Compte rendu de la réunion Vulgarisation et promotion du Bois des Vosges PNRBV 27/06/2007

Présents :

JUNG S. (Fibois Alsace)
MICHEL C. (PNRBV)
BARTHET M. (PNRBV)

Ordre du jour :

Préciser à partir des thématiques et des actions identifiées au cours de la première réunion, les moyens, les organisateurs et partenaires qui permettront de mettre en oeuvre cette politique.

Déroulement de la réunion :

Avant de développer les résultats de la discussion, il est important de remarquer le faible (et regrettable) taux de participation à cette réunion. La discussion n'a donc pas pu réellement s'appuyer sur le processus de concertation souhaité par les acteurs eux mêmes.

Après avoir rapidement rappelé le contenu de la dernière réunion (thématiques et actions proposées), la mise en oeuvre pratique des actions a été abordée. Voici les résultats obtenus :

Organisation de visites d'entreprises	
Objectifs	Promouvoir les activités et les entreprises locales auprès des publics professionnels, scolaires ou grand public.
Moyens et actions	Création de portes ouvertes : sur le modèle des journées du savoir faire organisées par le Parc il y plusieurs années.
	Création d'un réseau d'entreprises et animation de visites itinérantes (fréquence des visites à fixer avec les acteurs partenaires). Appui sur un site internet présentant l'esprit du réseau et ses différents acteurs.
Partenaires et organisateurs	Repérage des acteurs du territoire : Interprofession, communes, Parc
	Animation du réseau : communautés de communes, pays, Parc, accompagnateurs de moyenne montagne (sous réserve d'une formation spécifique à ces thématiques de filière)

Projet scolaire	
Objectifs	Faire connaître les caractéristiques et les métiers de la filière forêt-bois aux scolaires
Moyens et actions	Création d'un outil pédagogique à destination des enseignants de troisième afin de les aider à organiser un module annuel sur la découverte d'une filière. Cet outil pourrait contenir : une liste des entreprises ouvertes à la visite, un mémento des données à connaître sur des thèmes à aborder (gestion durable, scieries, exploitation, architecture bois...), une liste des intervenants possibles sur des sujets donnés, une liste des thèmes de recherche possible à organiser avec les élèves sur internet, dans les CDI...
	Création d'un module à destination des primaires à construire autour de la thématique du produit bois.
Partenaires et organisateurs	Création de l'outil pédagogique : entreprises, interprofession, éducation nationale, Parc
	Création de la formation à destination des primaires : CPIE, éducation nationale, Parc

Diffusion d'une liste des entreprises du territoire	
Objectifs	Diffuser auprès du grand public et des professionnels une meilleure connaissance des entreprises du territoire
Moyens et actions	Création d'une liste des entreprises du territoire, disponible sur le site internet du Parc ainsi qu'une cartographie de leur répartition.
Partenaires et organisateurs	Interprofession, Parc

Réhabilitation des manifestations autour du bois	
Objectifs	Centraliser et coordonner des expériences, des compétences afin de faciliter l'innovation et la créativité et de promouvoir la modernité du matériau bois
Moyens et actions	Création d'un centre de ressource bois et écomatériaux sur la base d'une structure existante ou pas ayant vocation de formation (architectes, ingénieurs, constructeurs), de créativité (résidence d'artistes), d'être une base de données techniques et culturelles, de promotion et de vulgarisation auprès du grand public (exposition, conférences, visites d'entreprises associées...)
Partenaires et organisateurs	Interprofession, écoles d'architecture, ENSTIB, ENGREF, Parc, entreprises du territoire, collectivités...

Annexe 4 : Compte rendu des groupes de travail et de la commission filère forêt-bois (suite)

Relevé de décisions synthèse des propositions pour la forêt et la filière bois PNRBV 11-07-2007

Présents :

Pellet Y. (Conseil régional de Lorraine)
Martinez J. (Gipeblor)
Jay E. (CRPF Franche Comté)
Jung S. (Fibois Alsace)
Dubois C. (ADIB Franche Comté)
Gsell P. (Conseil général du Haut-Rhin)
Cuny F. (Chambre patronale des exploitants forestiers et scieurs des Vosges)
Vignerot C. (Conseil général des Vosges)
Caudel M. (Association des communes forestières des Vosges)
Wenger Bidoyen C. (CAUE Haute-Saône)
Bohème C. (Association des communes forestières du territoire de Belfort)
Serrate D. (Forêts et bois de l'Est)
Guersen P. (PNRBV)
Michel C. (PNRBV)
Barthet M. (PNRBV)

Déroulement de la réunion :

Le tableau suivant présente le résultat des discussions de la réunion. Rappelons qu'il contient des objectifs stratégiques (orientations) et des objectifs opérationnels (mesures) qui devront être discutés et soumis à l'approbation des groupes de travail transversaux pour la révision de la charte.

Rappelons également que la charte est **le projet de territoire des acteurs**, et c'est ensemble qu'ils s'engageront à la mettre en oeuvre pour une plus value partagée.

Construites autour de cette plus value, ces orientations sont le fruit **des propositions des acteurs du territoire**.

Ces propositions identifient des pistes d'interventions pour la filière forêt-bois souhaitées à l'échelle du territoire Parc. Il sera nécessaire de les prioriser et surtout de définir leur portage et leur financement. **Ainsi, le Parc n'est pas désigné à ce jour comme maître d'ouvrage, ni maître d'oeuvre des actions qui seront mises en place pour atteindre ces objectifs.**

Tableau de synthèse des propositions faites au syndicat mixte dans le cadre de la révision de la charte, pour la filière forêt-bois

Tableau récapitulatif des actions proposées pour une « plus value Parc » au cours des groupes de travail sur la filière forêt-bois (11-07-2007)				
NB : ce tableau est le fruit de la concertation des acteurs, il sera la base des propositions faites au cours des groupes transversaux pour la révision de la charte. A l'issu de ces réunions de concertations, les actions retenues constitueront alors la base de la charte avec des principes de mise en oeuvre et de financement par le Parc et ses partenaires. (le parc n'est pas identifié aujourd'hui pour être le maître d'ouvrage de l'ensemble des objectifs opérationnels identifiés dans le tableau)				
Objectifs stratégiques				
	Valorisation de la ressource locale (bois d'oeuvre, d'industrie et énergie)	Pérennisation d'un tissu local d'entreprises et de leur approvisionnement	Renforcement de l'usage du matériau bois (naturel et moderne)	Réhabilitation du lien filière-territoire-Homme-activité
M i s s i o n s p r o p o s é e s p o u r l e S y n d i c a t m i x t e	Observation et veille stratégique	<p>Connaître des actions, des projets et des initiatives (regroupement des propriétaires, des communes, circuits courts, réseaux de bois énergie...)</p> <p>Compiler des données de flux, des modes de ventes (contrat), du matériel du territoire, des projets innovants associant plusieurs activités de la filière dans le but de mettre à disposition un tableau de bord pour les acteurs et les collectivités du territoire</p>	Connaître des projets actuels valorisant du bois local	
		Diffuser les informations de l'observatoire (présentation des entreprises du territoire sur Internet (cartographie et liste))		
	Relais de communication des acteurs locaux, promotion et éducation	<p>Organiser et animer la concertation horizontale et verticale de réseaux de chefs d'entreprises volontaires dans un but prospectif et de collaboration pour une meilleure cohérence des productions (au travers de réunions et de regroupements)</p> <p>Promouvoir des actions actuelles de regroupements et de projets mutualisés</p> <p>Organiser les événements promotionnels (portes ouvertes, réseaux d'acteurs, lien filière-territoire-homme-activité...) dans l'esprit des journées du savoir faire du Parc</p>	<p>Créer d'un centre de ressource bois et écomatériaux ayant vocation de coordination des compétences et acteurs, formation (architectes, ingénieurs, constructeurs), créativité (résidence d'artistes) base de données techniques et culturelles (projets démonstratifs, modèles et concepts), vulgarisation auprès du grand public, des maîtres d'oeuvre et d'ouvrage, échanges entre professionnels, coordination des manifestations autour du bois</p>	<p>Proposer des animations pédagogiques (sur la base de ce qui existe déjà) (par exemple pour les professeurs de troisième afin de les aider à organiser un module annuel sur la découverte d'une filière (listes des entreprises ouvertes à la visite, memento des données à ne pas oublier à propos de la filière, liste des intervenants possibles sur des sujets en liaison avec la filière forêt-bois, liste des thèmes de recherche envisageables...))</p> <p>Créer d'un module à destination des primaires autour de la thématique du bois</p>
		Diffuser auprès de tous les acteurs concernés des données recueillies et compilées (étude « câble » réalisée par Fibois pour le Parc, données sur les réseaux du territoire...)	Créer un relais d'information et de base d'échanges d'expérience auprès des utilisateurs (publiques et privés non particuliers) et des fournisseurs de bois énergie	
	Expérimentation innovation et aménagement du territoire	<p>Mettre en place de Plans de développement de massif « plus », de Chartes forestières de territoire, d'un plan « câble »...</p> <p>Accompagner des initiatives innovantes sur le territoire (recherche mercatique sur les diversifications et innovations possibles d'activités et des conditions nécessaires à leur mise en oeuvre...)</p>		

Tableau récapitulatif des actions proposées pour une « plus value Parc » au cours des groupes de travail sur la filière forêt-bois (11-07-2007)

NB : ce tableau est le fruit de la concertation des acteurs, il sera la base des propositions faites au cours des groupes transversaux pour la révision de la charte. A l'issue de ces réunions de concertations, les actions retenues constitueront alors la base de la charte avec des principes de mise en oeuvre et de financement par le Parc et ses partenaires. (le parc n'est pas identifié aujourd'hui pour être le maître d'ouvrage de l'ensemble des objectifs opérationnels identifiés dans le tableau)

Objectifs stratégiques

	Connaissance des milieux forestiers	Préservation et développement de la biodiversité	Aménagement et gestion des forêts	Valorisation de la ressource locale (bois d'oeuvre, d'industrie et énergie)	Pérennisation d'un tissu local d'entreprises et de leur approvisionnement	Renforcement de l'usage du matériau bois (naturel et moderne)	Réhabilitation du lien filière-territoire-Homme-activité	
Observation et veille stratégique	Favoriser l'intégration des variables climatiques dans les guides de stations (régénération naturelle ou artificielle, essences adaptées...)	Suivre le réseau écologique forestier (espèces et habitats des séries d'intérêt écologiques particuliers (plan tétras...))	Participer à un classement et à une évaluation des zones sensibles (changements climatiques, sols) sur l'ensemble du territoire du Parc	Connaître des actions, des projets et des initiatives (regroupement des propriétaires , des communes, circuits courts, réseaux de bois énergie ...)	Compiler des données de flux, des modes de ventes (contrat), du matériel du territoire, des projets innovants associant plusieurs activités de la filière dans le but de mettre à disposition un tableau de bord pour les acteurs et les collectivités du territoire	Connaître des projets actuels valorisant du bois local		
	Participer au suivi des milieux emblématiques (faune, flore, pollution, climat, eau, milieux humides...)	Mettre en place un observatoire des populations et de leurs impacts sur les milieux sur le territoire du Parc	Suivre la fréquentation des forêts du Parc (réseau de chemins et de sentiers de randonnée)		Diffuser les informations de l'observatoire (présentation des entreprises du territoire sur Internet (cartographie et liste))			
Relais de communication des acteurs locaux, promotion et éducation	Vulgariser l'utilisation des guides de stations et des typologies de peuplements principalement sur les milieux d'intérêt particulier (forêts humides, habitat du Tétrás...)	Renforcer la communication auprès des propriétaires autour de thématiques comme la présence de bois mort, à vocation biologique en forêt	Accompagner les propriétaires privés dans la réalisation du diagnostic de stations et de peuplements sur des zones d'intérêt particulier (Hautes Vosges) ou dans le cadre de Plan de développement de massif « plus » ou de charte forestière de territoire		Organiser et animer la concertation horizontale et verticale de réseaux de chefs d'entreprises volontaires dans un but prospectif et de collaboration pour une meilleure cohérence des productions (au travers de réunions et de regroupements)	Créer d'un centre de ressource bois et écomatériaux ayant vocation de coordination des compétences et acteurs, formation (architectes, ingénieurs, constructeurs), créativité (résidence d'artistes) base de données techniques et culturelles (projets démonstratifs, modèles et concepts), vulgarisation auprès du grand public, des maîtres d'oeuvre et d'ouvrage, échanges entre professionnels, coordination des manifestations autour du bois	Proposer des animations pédagogiques (sur la base de ce qui existe déjà) (par exemple pour les professeurs de troisième afin de les aider à organiser un module annuel sur la découverte d'une filière (listes des entreprises ouvertes à la visite, memento des données à ne pas oublier à propos de la filière, liste des intervenants possibles sur des sujets en liaison avec la filière forêt-bois, liste des thèmes de recherche envisageables...))	
	Sensibiliser les propriétaires et les exploitants forestiers aux enjeux naturels liés à certaines fragilités du milieu (franchissement de cours d'eau, préservation des sols, techniques sylvicoles)		Sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers (gestion durable, quiétude des milieux...)		Promouvoir des actions actuelles de regroupements et de projets mutualisés			Créer d'un module à destination des primaires autour de la thématique du bois
	Inciter à l'adhésion aux chartes de qualité pour la gestion et l'exploitation		Encourager à une gestion en futaie « continue » , voire irrégulière favorisant la présence de gros bois		Diffuser auprès de tous les acteurs concernés des données recueillies et compilées (étude « câble » réalisée par Fibois pour le Parc, données sur les réseaux du territoire...)			
Expérimentation innovation et aménagement du territoire	Poursuivre l'étude sur les amendements calco-magnésiens	Favoriser un aménagement étagé des lisières accueillant pour la faune	Favoriser la concertation et le dialogue entre les gestionnaires et le public (ex : intégrer les associations (type club Vosgien) dans les réflexions pour l'élaboration des aménagements)	Mettre en place de Plans de développement de massif « plus » , de Chartes forestières de territoire, d'un plan « câble » ...	Accompagner des initiatives innovantes sur le territoire (recherche mercatique sur les diversifications et innovations possibles d'activités et des conditions nécessaires à leur mise en oeuvre...)			
	Étudier la fonctionnalité des corridors écologiques vosgiens (quiétude, capacité d'accueil des milieux)	Réduire la fréquentation des véhicules à moteur sur le massif						

M
i
s
s
i
o
n
s

p
r
o
p
o
s
é
e
s

p
o
u
r

j
e
S
y
n
d
i
c
a
t

m
i
x
t
e

Résumé :

Le Parc naturel des ballons des Vosges travaille à l'élaboration de sa nouvelle charte (2009-2021). La filière forêt-bois très présente sur le massif, souffre de la concurrence internationale et son tissu économique se fragilise. C'est pourquoi, les élus l'ont identifiée comme un enjeu fort du Parc naturel régional des ballons des Vosges.

La discussion amorcée ces derniers mois avec les acteurs du territoire a permis d'identifier plusieurs objectifs et de définir la place du Parc vis à vis de la filière. Ainsi l'observation et la veille stratégique, la formation, la sensibilisation et la communication, l'expérimentation et l'innovation sont autant de missions proposées pour le Parc afin de redynamiser la filière forêt-bois sur le territoire.

Forts de ce diagnostic et de la prise de conscience des enjeux de la filière, le Parc et ses partenaires pourront ensemble établir une stratégie cohérente et adaptée, qui s'intégrera à la nouvelle charte.

Summary :

The natural and regional Park from the « Vosges » is working on its new policy (2009-2021). The timber and forestry industry is very present on this is suffering a big international concurrency and its economy is weaken. That is why, the mayors identified it as a strong issue for the natural régional Park.

The discussion which began few months ago with all the territorial actors underlines some objectives and defines the Park's rôle. Observation, formation, sensibilisation, communcication, experminetation and innovaion are proposed as possible missions for the Park to sustain and develop the territorial forest and timber industry.

Strong of this diagnostic and the awareness of the industry's issues, the natural régional Park and its collaborators can together establish an adapted and coherent strategy which will be integrated to the new policy.